



**Rapports de controlling
des commissions thématiques
concernant les mandats de
prestations politiques
du compte 2024**



Grand Conseil
Commission des finances

Grosser Rat
Finanzkommission

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport de controlling des mandats politiques du compte 2024

**Administration cantonale des finances (ACF)
Service cantonal des contributions (SCC)
Service de statistique et de péréquation (SSTP)**

La Commission des finances s'est réunie le 17 avril 2025 à la salle de conférence du DFE sise au Palais du Gouvernement à Sion, de 08h00 à 11h00.

Participants : M. Thomas Birbaum, président
M. Pascal Clivaz, vice-président
Mme Claire-Lise Bonvin, rapporteure de langue française

Membres :
M. Christian Florey
Mme Valériane Grichting
M. Maxime Moix
Mme Malvine Moulin
M. Bruno Perroud
M. François Quennoz

Excusés : Mme Rahel Pirovino-Indermitte, rapporteure de langue allemande
M. Philipp Loretan
M. Pascal Martig
Mme Rahel Zimmermann

Invités : M. Roberto Schmidt, chef du DFE
M. Anthony Lamon, président de la Cogest
M. Damian Locher, chef de l'ACF
M. David Albasini, chef de la Comptabilité générale à l'ACF
Mme Fabienne Mocellin, cheffe du SCC
M. Bernard Morand, adjoint de la cheffe du SCC et chef de section des personnes morales
M. Raphaël Bender, chef du SSTP
Mme Christel Dischinger, déléguée à la durabilité
M. Roman Tissières, responsable du controlling à l'État-major du DFE

Secrétariat : Inspection des finances, par M. Blaise Rey

Administration cantonale des finances

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Éléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Lors de l'élaboration du budget 2026, adapter le sous-objectif politique no 2 de l'objectif politique 2 au vu du résultat de la votation sur la loi climat cantonale.		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Partielle ment	Pour les mesures du SO politique no 2 ad2.2 et ad2.7 suite au refus du peuple de la loi climat.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires -		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	La mise à jour du bilan carbone de l'Administration cantonale est prévue pour 2025 (indicateur ad2 no 2).
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires Le poste de la déléguée à la durabilité fait partie de l'État-major du DFE. Comme celui-ci est rattaché administrativement à l'ACF, la mise en œuvre des principes de développement durable est présentée par le biais du mandat de prestations politique du service précité.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	Les principaux écarts concernent les rubriques suivantes : 30 Charges de personnel CHF -17.8 mios 31 Charges de biens et services CHF -7.0 mios 34 Charges financières CHF -2.3 mios 35 Att. aux fin. spéciaux et fonds CHF 21.5 mios 39 Imputations internes CHF 15.8 mios 44 Revenus financiers CHF 16.9 mios 46 Revenus de transferts CHF 2.2 mios 48 Revenus extraordinaires CHF -126.0 mios 49 Imputations internes CHF 21.8 mios
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	

Remarques complémentaires

Les explications relatives aux écarts financiers, telles que présentées par l'ACF dans son rapport de controlling, peuvent être complétées par les éléments suivants :

Rubrique 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » (- CHF 7.0 mios)

Ce reliquat budgétaire s'explique principalement par deux éléments :

- D'une part, la réduction de CHF 1.8 mio de la provision générale sur les débiteurs.
- D'autre part, le report de mandats ou de projets par certaines entités organisationnelles, entraînant une diminution des honoraires et prestations de service, qui se répartit comme suit :

ACF	CHF	-1.8 mio
État-major du DFE	CHF	-1.6 mio
Développement durable	CHF	-1.6 mio
Total	CHF	<u>-5.0 mios</u>

Réévaluation de la provision pour garantie statique

La garantie statique a été octroyée par l'État du Valais à son personnel affilié à CPVAL lors du changement de primauté de son plan de prévoyance au 01.01.2012 (passage de la primauté des prestations à celle des cotisations). Les modalités liées à cette garantie sont fixées à l'article T1-13 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (LCPVAL).

Le montant initial de la provision pour garantie statique a été calculé au 1^{er} janvier 2020 par l'expert en prévoyance professionnelle de CPVAL. Par la suite, le coût à charge de l'État a été prélevé annuellement dans ladite provision. Certaines des hypothèses utilisées par l'expert dans son calcul initial ont évolué depuis lors. Il s'agit principalement des taux d'intérêt effectivement servis par CPVAL, du nombre de démissions ou encore l'âge auquel les collaborateurs(trices) sont partis à la retraite.

Dès lors, l'ACF a demandé à l'expert en prévoyance de CPVAL de procéder à une actualisation au 31.12.2024 du montant de la provision constituée au 01.01.2020. Sur la période 2020-2024, le coût payé par l'État s'est révélé inférieur au coût attendu, avec pour conséquence une économie (gain technique) de CHF 16.8 mios. Cet écart s'explique par une divergence entre l'évolution réelle observée et les hypothèses initialement retenues.

Les rubriques comptables suivantes du compte d'exploitation de l'ACF ont été impactées par les opérations liées à la réévaluation de la provision CPVAL :

- **Rubrique 30 « Charges de personnel » (CHF -16.8 mios)**
Le montant de la dissolution partielle de la provision CPVAL a été comptabilisé au crédit de cette rubrique ce qui explique l'important reliquat budgétaire affiché au 31.12.2024.
- **Rubrique 35 « Attributions aux financements spéciaux et fonds » (CHF 16.8 mios)**
Le montant correspondant à la dissolution précitée a notamment été attribué au Fonds CPVAL, celui-ci ayant servi à la constitution de ladite provision en 2020.
- **Rubrique 39 « Imputations internes (charges) » (CHF 16.8 mios)**
Rubrique 49 « Imputations internes (recettes) » (CHF 16.8 mios)
L'utilisation de ces deux rubriques, qui n'affectent en rien le résultat annuel de l'État, répond à des exigences de techniques comptables (le domaine d'activité SAP du Fonds CPVAL étant différent de celui de l'ACF).

5. Ressources humaines

Remarques complémentaires

En 2024, l'effectif du personnel à durée indéterminée de l'ACF (43.6 EPT au 31.12.2024) a diminué de 0.1 EPT.

Les mouvements suivants justifient cette variation :

- Transfert de la Commission cantonale de recours en matière fiscale (CCR) à l'État-major du DFE (+ 0.4 EPT)
- Transfert de l'État-major du DFE au SRH (- 0.5 EPT).

6. Informations complémentaires**Engagements conditionnels de l'État du Valais**

Sur la base des informations communiquées par les services de l'État, l'ACF procède à la récapitulation et la publication des engagements conditionnels dans le tableau des garanties qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels de l'État (cf. pages 20 à 22 du fascicule des comptes 2024).

Objectif politique 2 : Mettre en œuvre les principes du développement durable (programme et plan climat)

Face aux coûts liés aux changements climatiques, le Conseil d'État, à l'unanimité, a pris la décision de revenir devant le Parlement avec un nouveau projet afin que le canton puisse contribuer à prévenir et s'adapter au mieux dans les secteurs les plus concernés.

À cet effet, un groupe de travail a été mandaté pour élaborer une base légale destinée uniquement à la création d'un fonds climat (la dénomination exacte reste encore définir). Le rapport de ce groupe de travail est attendu d'ici au mois d'août prochain. La première et deuxième lecture par le Grand Conseil devraient avoir lieu respectivement en novembre et décembre 2025.

L'objectif est que cette loi soit adoptée à temps pour intégrer les mesures dans le budget 2026.

En ce qui concerne les projets initialement prévus d'être financés par la réserve climatique, la majorité d'entre eux ont été abandonnés suite au rejet de la loi cantonale sur le climat par le peuple valaisan lors de la votation du 24 novembre 2024.

Toutefois, dans le cadre du budget de CHF 2 millions alloué au développement durable pour la réalisation du sous-objectif politique no 2, des projets d'études ont été lancés (par ex. un projet d'étude entre le SCA et l'Université de Neuchâtel pour mieux préciser le type de cultures qu'il conviendrait de planter à l'avenir en Valais). Actuellement, le but est de collecter le maximum d'informations et d'élargir les connaissances avec des projets pilotes pour calibrer au mieux les soutiens (par ex. subventions) à apporter aux groupes-cibles par les budgets ordinaires de préférence, ou via le fonds climat projeté. Dans ce contexte, il est prévu en 2026, un petit appel à projets pour les communes sur les adaptations aux changements climatiques (par ex. la lutte contre les îlots de chaleur, etc.). En bref, avec les moyens humains et financiers actuels, il n'est pas possible de diminuer de façon notable les impacts liés aux changements climatiques. Cependant, il est possible d'améliorer les connaissances sur les mesures à prendre, faciliter l'information et travailler sur les conditions-cadres.

Par ailleurs, il est rappelé que la loi fédérale sur le climat (LCI), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, attribue aux cantons des tâches très claires notamment en termes d'adaptations aux changements climatiques. Les subventions fédérales prévues dans ce domaine sont toutefois très faibles (CHF 1.5 million au total en 2025 sur le plan national). En revanche, des moyens financiers sont prévus pour la réduction des gaz à effet de serre dans des domaines précis (CHF 200 millions/an pour les procédés innovants des grosses entreprises ayant établi une feuille de route sur 6 ans ou CHF 200 millions/an sur 10 ans pour le remplacement des chauffages sur le plan national).

II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)**1. Mesures prioritaires**

A adapter le sous-objectif no 2.

2. Indicateurs

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service cantonal de contributions

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Éléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Aucune remarque		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires La mise en œuvre de la mesure prioritaire prévoit notamment une entrée en vigueur en 2028 de la révision de la loi fiscale. Ce volet concerne la délégation au canton de la tâche de perception des impôts communaux. À ce sujet, la direction du SCC indique qu'il s'agit d'un défi sur le plan informatique.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	L'objectif est partiellement atteint pour l'indicateur suivant : - No 8 : Nombre de taxations effectuées par les communes (planifié : 28'000 / réalisé : 22'317).
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires L'augmentation de la rémunération par taxation de CHF 17.00 à CHF 20.00 accordée aux communes pour la taxation de personnes physiques n'a pas eu l'effet escompté. Le nombre de taxations réalisées se situe nettement en dessous de l'objectif fixé. Ce dernier a par ailleurs été ramené à 25'000 pour 2025.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	Les principaux écarts concernent les rubriques suivantes : 31 Charges de biens et services CHF 1.7 mio 36 Charges de transferts CHF 17.2 mios 38 Charges extraordinaires CHF 1.5 mio 40 Revenus fiscaux CHF 165.0 mios 44 Revenus financiers CHF 2.6 mios 46 Revenus de transferts CHF 5.2 mios 52 Immobilisations incorporelles CHF -1.4 mio
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	

Remarques complémentaires

Les explications relatives aux écarts financiers, telles que présentées par le SCC dans son rapport de controlling, peuvent être complétées par les éléments suivants :

Rubrique 36 « Charges de transferts » (+ CHF 17.2 mios)

Ce dépassement s'explique par la ristourne aux communes des deux tiers des recettes d'impôts sur les gains immobiliers et sur les successions et donations dont la progression est liée à l'évolution de ces recettes d'impôts (cf. rubrique 40).

Rubrique 38 « Charges extraordinaires » (+ CHF 1.5 mio)

Suite au reliquat budgétaire constaté au niveau de la rubrique 52 « Immobilisations incorporelles », un montant de CHF 1.5 mio a été attribué à un financement spécial au sens de l'article 22 al. 3 LGCAF pour le projet TAO II.

Rubrique 40 « Revenus fiscaux » (+ CHF 165.0 mios)

L'écart positif sur les revenus fiscaux provient essentiellement des éléments suivants :

Impôts s/revenu des personnes physiques (PP)	CHF	104.0 mios
Impôts s/bénéfice des personnes morales (PM)	CHF	27.1 mios
Impôts s/prestations en capital	CHF	21.4 mios
Impôts s/successions et donations	CHF	<u>12.2 mios</u>
Total	CHF	<u>164.7 mios</u>

De manière résumée, la progression notable des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une augmentation du revenu imposable plus forte qu'attendue notamment portée par la croissance des salaires qui dépasse largement celle de l'inflation ainsi que par une conjoncture favorable. Pour la période fiscale 2022 entièrement taxée, une croissance des salaires de l'ordre de 3.6% est constatée alors que le taux d'inflation en Suisse se montait à 2.8%. Pour la période fiscale 2023, cet écart s'accroît encore avec une nouvelle hausse des salaires de 2.9% sur les cas déjà taxés tandis que le renchérissement se monte à 1.7%.
- Une croissance démographique valaisanne qui est plus élevée que la croissance nationale. En 2023, elle se monte à 2.4%, soit 0.7 point de pourcentage de plus que la moyenne suisse.
- La forte augmentation des taxations ordinaires ultérieures depuis le changement de législation en 2021 de l'impôt à la source (+ CHF 23.9 mios).

Rubrique 46 « Revenus de transferts » (+ CHF 5.2 mios)

L'écart positif affiché par la rubrique citée en référence se décompose comme suit :

Part cantonale à l'impôt anticipé	CHF	-23.2 mios
Part cantonale à l'impôt fédéral direct	CHF	<u>27.4 mios</u>
Total	CHF	<u>4.2 mios</u>

Au compte 2024, le produit net de la part à l'impôt anticipé effectivement reçu (CHF 30.8 mios) a été neutralisé par l'augmentation de la provision éponyme (+ CHF 30.0 mios), ce qui explique l'écart de CHF 23.2 mios par rapport au budget 2024 (CHF 24.0 mios).

En ce qui concerne la forte augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (+ CHF 27.4 mios ou + 28.2%), cet écart suit la tendance positive observée au niveau des impôts cantonaux.

Rubrique 52 « Immobilisations incorporelles » (- CHF 1.4 mio)

Le reliquat budgétaire observé concerne le projet informatique TAO II mené conjointement avec le canton du Jura dont la mise en production est prévue pour la fin 2029. Il a été constaté un décalage entre le pourcentage d'avancement du projet (actuellement de l'ordre de 20%) et celui de son financement par le canton. Afin de rétablir l'équilibre entre ces deux indicateurs, le SCC a décidé de stopper le versement d'acomptes supplémentaires en 2024 à la société mandatée, ce qui explique ce reliquat budgétaire en fin d'exercice.

Par ailleurs, le SCC reconnaît rencontrer des difficultés avec ce projet informatique, dont les perspectives soulèvent un certain nombre de risques. En conséquence, une analyse approfondie est actuellement en cours afin d'évaluer les suites à donner à ce projet, sans écarter, à ce stade, aucune option, y compris celle d'une résiliation anticipée du mandat confié au prestataire informatique. Le canton du Jura est confronté à la même problématique.

5. Ressources humaines

Remarques complémentaires

L'effectif du personnel à durée indéterminée du SCC (181.3 EPT) est identique par rapport à celui à sa disposition en 2023.

6. Informations complémentaires

Situation de la taxation des personnes physiques

Le Valais a assujéti environ 2'200 nouveaux contribuables lors de la période fiscale 2023 (env. 3'800 lors de la période précédente). Le taux des contribuables dépendants domiciliés taxés est de 77.6% au 31.12.2024 (taux de 59.3% sur l'ensemble des personnes physiques). Selon l'indicateur ad1 no 3, l'objectif s'élevait à 75.0%. À la même date l'année passée, la période fiscale 2022 était taxée à hauteur de 74.0% (57.6% sur l'ensemble des personnes physiques).

Selon le SCC, cette augmentation du pourcentage d'avancement des travaux provient principalement de la taxation automatique dont les critères ont été élargis. Toutefois, avec l'outil actuel, le SCC est limité dans le nombre de critères (une dizaine) utilisés pour paramétrer la taxation automatique. Le pourcentage de dossiers taxés de manière automatique a évolué comme suit ces dernières années :

- période fiscale 2021 : 5.9%
- période fiscale 2022 : 6.2%
- période fiscale 2023 : objectif 8.0%

Compte tenu des ressources humaines à sa disposition, la direction du SCC considère que son service travaille de manière très efficiente et qualifie d'excellent le pourcentage d'avancement des travaux de taxation. Par ailleurs, sans une augmentation de la dotation en personnel du SCC, il faut s'attendre à une diminution de ce pourcentage au cours des prochaines années en raison de la croissance régulière de la charge de travail.

La cheffe du SCC indique que par exemple dans le canton du Tessin, qui a une population désormais légèrement inférieure de celle du Valais, son service des contributions compte environ 400 taxateurs. À titre de comparaison, le Valais peut s'appuyer sur environ 150 taxateurs.

En comparaison avec la moyenne nationale, un taxateur valaisan traite près de deux fois plus de dossiers que ses homologues des autres cantons.

Réforme fiscale cantonale

Le budget 2024 prévoyait une incidence financière de CHF 22.9 mios (CHF 15.9 mios pour le revenu et CHF 7.0 mios pour la fortune) basée sur le résultat de la première lecture du projet de révision de la loi fiscale, avec une entrée en vigueur de cette réforme en 2 étapes (2024 et 2025).

Cependant, suite à l'acceptation en septembre 2023 du contre-projet sur l'initiative parlementaire concernant l'augmentation de la déduction des primes d'assurance-maladie et de la réforme citée en référence adoptée en septembre 2024 par le Grand Conseil, les incidences financières sont de l'ordre de CHF 24.3 mios (+ CHF 1.4 mio par rapport au budget) et elles se déclinent comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| - Indexation du taux de l'impôt cantonal de 164% à 167% | CHF 13.0 mios |
| - Augmentation de la déduction des primes d'assurance-maladie | CHF 11.0 mios |
| - Augmentation à CHF 6'000 de la déduction pour les aidants bénévoles | CHF 0.2 mio |
| - Augmentation à CHF 2'500 de la déduction pour les personnes nécessiteuses | <u>CHF 0.1 mio</u> |
| Total | <u>CHF 24.3 mios</u> |

En ce qui concerne le financement du coût de cette réforme fiscale, un prélèvement sur les fonds de compensation des fluctuations de recettes n'a pas été nécessaire en 2024 et il devrait en être de même pour 2025 sur la base du budget 2025 révisé par le SCC. Pour 2026, il est difficile de se prononcer à ce stade.

Impôt à la source

L'impôt à la source a contribué pour approximativement CHF 46 mios à l'écart positif de CHF 104.0 mios observé dans les recettes d'impôts directs sur les personnes physiques par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique, d'une part, par un rattrapage exceptionnel d'environ CHF 20 mios, lié à un montant de CHF 47.5 mios nécessitant des clarifications et qui n'avait pas été reconnu comme recette lors de la clôture des comptes 2023. D'autre part, un écart budgétaire de l'ordre de CHF 26 mios a également été constaté pour cet impôt, dont le total des recettes a atteint près de CHF 86 mios en 2024, alors que le budget en prévoyait CHF 40.0 mios.

Provision pour impôt anticipé

Au compte 2024, le produit net de la part à l'impôt anticipé effectivement reçu (CHF 30.8 mios) a été neutralisé par l'augmentation de CHF 30 mios de la provision citée en référence qui se monte désormais à CHF 75 mios au 31.12.2024. L'Administration fédérale des finances (AFF) a quant à elle estimé la provision pour le canton du Valais à CHF 120.8 mios (CHF 113.9 mios au 31.12.2023).

Comme les années précédentes, le SCC considère que l'estimation de cette provision par l'AFF est excessive. En effet, si la part cantonale devait afficher pour une année un solde négatif, celui-ci ne serait pas facturé au canton mais compensé par un résultat positif les années suivantes. Dès lors, selon le SCC une provision équivalente à 3 fois la recette annuelle budgétisée (CHF 24.0 mios pour 2024) est suffisante. Cas échéant, il se réserve le droit d'ajuster cette méthodologie.

Du croire

Pour déterminer le niveau du du croire, une évaluation individuelle est effectuée pour les débiteurs de plus CHF 500'000 pour l'impôt cantonal et CHF 200'000 pour l'impôt fédéral direct, alors que la provision usuelle de 5% est appliquée sur le reste des créances. Lors du bouclage des comptes 2024, cette évaluation a conduit à une augmentation du du croire qui affiche désormais un solde de CHF 62.3 mios (CHF 49.1 mios au 31.12.2023).

Budget 2025 du SCC - Perspectives des recettes fiscales

Au vu de l'excellente performance du compte 2024 pour toutes les recettes fiscales et de la bonne tenue de l'environnement socioéconomique, le SCC prévoit au final des recettes supplémentaires d'environ CHF 75 mios par rapport au budget 2024 adopté par le Grand Conseil.

II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

-

2. Indicateurs

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de statistique et de péréquation

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Éléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Le libellé de l'objectif politique sera modifié comme suit lors de l'élaboration du budget 2026 du service : « <i>Conduire les travaux statistiques selon la <u>les lois ad-hoc</u> et gérer les affaires financières générales liées aux péréquations financières</i> ».		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Remarques complémentaires		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	Tous les indicateurs font état d'un degré de réalisation atteint, voire dépassé.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
Remarques complémentaires -		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires <u>Fonds de compensation pour les cas de rigueur</u> Le fonds de compensation pour les cas de rigueur est financé essentiellement par les montants provenant de la limitation prévue pour les communes bénéficiaires de la péréquation des ressources de plus de 3000 habitants (art. 12 et art. 20, al. 1 let. b, LPFI). Étant donné que les montants alloués par ce fonds sont désormais plus faibles que les montants qui l'alimentent, son solde est devenu positif dès le 01.01.2023 (solde au 31.12.2024 : CHF 10.9 mios, soit + CHF 5.1 mios par rapport à l'année précédente). Ses versements pour compenser le passage de l'ancien à l'actuel système de péréquation prennent d'ailleurs fin au 31.12.2027. Le SSTP estime que le solde du fonds va s'accroître en moyenne d'environ CHF 5-6 mios par année jusqu'à fin 2027. Dans ce contexte, le SSTP examinera, avant son prochain rapport d'évaluation 2024-2027, plusieurs variantes quant à l'utilisation du solde de ce fonds. Il conviendra de soumettre des propositions de modifications des bases légales concernées d'ici au début 2027 au plus tard.		

5. Ressources humaines

Remarques complémentaires

-

6. Informations complémentaires

Informations sur les groupes de produits et produits du SSTP ainsi que leurs rubriques comptables :

GP11 Système cantonal de la statistique publique**P1101** Charges et recettes liées au service dans le domaine de la statistique et de l'exploitation statistique (essentiellement des salaires en 30 et des charges de biens et marchandises en 31)**P1102** Charges et recettes liées au domaine de la statistique, mais plutôt dans le domaine recherche et développement (mise en place d'un DataWareHouse-DWH), début de la mise en place de processus de qualité, etc. essentiellement des salaires en 30 et des charges de biens et marchandises en 31)**GP 12 Péréquations financières**P1201 Péréquation financière intercantonale

Les recettes provenant de la péréquation intercantonale d'un total de CHF 886.5 mios se détaillent ainsi :

Désignation	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Variation C2024/B2024
Péréquation des ressources	749.9	720.0	720.0	0.0
Compensation charges socio-démographiques	9.7	8.4	8.4	0.0
Compensation charges géo-topographiques	76.1	78.4	78.4	0.0
Mesures d'atténuation temporaires	10.8	8.1	8.1	0.0
Mesures compensation pertes RFFA	-	71.5	71.5	0.0
Total des recettes	846.6	886.5	886.5	0.0
Part du canton à l'alimentation du fonds de rigueur de la péréquation fédérale	-2.6	-2.5	-2.4	0.1
Total	844.0	884.0	884.1	0.1

Péréquation des ressources

La péréquation des ressources vise à réduire les disparités entre cantons en termes de capacités financières. Les cantons à plus fort potentiel de ressources contribuent, avec la Confédération, à un fonds redistribué aux cantons à faible potentiel de ressources, afin que chacun puisse assurer ses missions publiques. Ce mécanisme garantit que tous les cantons disposent d'au moins 86.5 % de la moyenne nationale des ressources par habitant. Les montants attendus pour 2025 et 2026 sont inférieurs. Par ailleurs, le résultat des recettes fiscales de notre canton en 2024 devrait avoir une influence lors de la détermination du montant de la péréquation financière en 2028. L'accroissement des recettes fiscales est un bon signe car cela signifie que le canton du Valais s'améliore au niveau de son autonomie financière.

Compensation des charges sociodémographiques et géotopographiques

Ce mécanisme indépendant de la péréquation des ressources dédommage les cantons pour leurs charges excessives sur lesquelles ils n'ont pas prise : coûts liés à la structure de la population ou à la fonction de centre (« facteurs sociodémographiques ») et coûts liés à l'altitude du territoire ou à la faible densité de population (« facteurs géotopographiques »). Ces fonds de compensation des charges sont financés par la Confédération.

Mesures d'atténuation temporaires

Depuis 2021, des mesures d'atténuation temporaires sont prévues pour amortir les conséquences financières de la réforme de la péréquation financière en 2020. Financé par la Confédération, le versement de ces mesures de 2021 à 2025 diminue chaque année.

Mesures compensation pertes RFFA

Pour compenser les pertes indirectes liées aux effets de la RFFA et aux modifications techniques apportées à la péréquation fédérale en raison de l'introduction de la réforme fiscale, des mesures de compensation sont versées depuis 2024 et ce durant 7 ans, soit jusqu'en 2030. Selon les projections du SSTP, les montants versés à ce titre par la Confédération devraient dépasser les CHF 100 mios dès 2026. Toutefois, pour le canton, il s'agira d'anticiper la fin de cette manne fédérale conséquente à partir de 2031.

Fonds de rigueur de la péréquation fédérale

Le fonds de rigueur de la péréquation fédérale vise à compenser, de manière dégressive, les pertes financières des cantons à faible potentiel de ressources constatées lors de la mise en place du nouveau système de péréquation intercantonale en 2008. Depuis 2016, il diminue annuellement de 5 % et s'éteindra au plus tard en 2034.

En 2024, le montant total alloué à la compensation précitée s'élève à CHF 192 mios. Le financement est assuré à hauteur de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons, réparti selon leur population. Seuls les cantons dont le potentiel de ressources reste inférieur à la moyenne suisse peuvent en bénéficier.

Rubriques comptables concernées par la péréquation intercantonale

- Rubr. 362 Alimentation par le canton du fonds de rigueur fédéral qui a été mis en place afin qu'aucun canton à faible potentiel ne voie sa situation financière se dégrader en raison du passage, en 2008, à l'actuel système de péréquation
- Rubr. 462 a) Recettes liées à la péréquation fédérale en provenance du fonds de péréquation des ressources (conformément à la base légale fédérale)
- Rubr. 462 b) Recettes liées à la péréquation fédérale en provenance du fonds de compensation des charges sociodémographiques (conformément à la base légale fédérale)
- Rubr. 462 c) Recettes supplémentaires en provenance de la péréquation fédérale au titre de mesures d'atténuation temporaires dans le cadre du changement de système au niveau de la péréquation des ressources (mesures temporaires de 2021 à 2025 y.c.) (décision du Conseil fédéral)
- Rubr. 462 d) Recettes liées à la péréquation fédérale en provenance du fonds de compensation des charges géotopographiques (conformément à la base légale fédérale)
- Rubr. 462 e) Recettes supplémentaires en provenance de la péréquation fédérale au titre de contributions supplémentaires pour l'atténuation des effets de la mise en œuvre de la nouvelle réforme fiscale RFFA (= réforme fiscale et financement de l'AVS)

P1202 Péréquation financière intercommunale

La situation comptable de la péréquation financière intercommunale se présente comme suit :

En mios de CHF	Contributions au fonds de péréquation financière intercommunale			Utilisation des moyens financiers			
	Rubrique comptable	Compte 2024	Budget 2024	Rubrique comptable	Effectif 2024	Budget 2024	Nombre de communes
Péréquation des ressources							
Péréquation horizontale*	463	28.2	28.1	362	-39.5	-39.3	78
Péréquation verticale **	498	18.8	18.7	362			
Limitations (fonds pour les cas de rigueur)				351	-7.5	-7.5	24
Total - péréquation des ressources		47.0	46.8		-47.0	-46.8	78
Total - compensation des charges **	498	21.1	21.1	362	-21.1	-21.1	81
Compensation pour les cas de rigueur							
- Transition vers le nouveau système	451	1.4	1.5	362	-1.4	-1.5	36
- Compensation pour les cas de fusion	451	1.0	1.0	362	-1.0	-1.0	2
Total - compensation pour les cas de rigueur		2.4	2.5		-2.4	-2.5	38
Total - Péréquation intercommunale		70.5	70.4		-70.5	-70.4	

* 44 communes sont contributrices

** La contribution nette du canton au Fonds de la péréquation intercommunale (rubrique 398: CHF 39.9 mios) correspond à la péréquation verticale (CHF 18.8 mios) et la compensation des charges (CHF 21.1 mios).

Péréquation horizontale

Ce mécanisme a pour objectif de compenser partiellement les disparités de potentiel de ressources entre les communes. Le financement (CHF 28.2 mios en 2024) est assuré par les communes à fort potentiel de ressources en faveur des communes à faible potentiel de ressources.

Péréquation verticale

La péréquation verticale des ressources (CHF 18.8 mios en 2024) provient du canton et s'établit au minimum aux deux tiers de la contribution des communes à fort potentiel de ressources (péréquation horizontale).

Limitations (fonds pour les cas de rigueur)

Les sommes allouées aux communes pour la péréquation verticale sont plafonnées conformément à l'art. 12 LPFI et les montants retenus (CHF 7.5 mios en 2024) sont alloués au fonds de compensation pour les cas de rigueur.

Compensation des charges

La compensation des charges, financée entièrement par le canton (CHF 21.1 mios en 2024), a pour but l'atténuation de la charge structurelle excessive supportée par certaines communes. Selon l'art. 17 LPFI, la somme à répartir annuellement correspond au 45% du montant total alloué à la péréquation des ressources, mais au minimum, à CHF 8 mios.

Compensation pour les cas de rigueur

La compensation pour les cas de rigueur (CHF 2.4 mios en 2024) est financée par le canton et les communes.

Selon l'art. 19 LPFI, le fonds de compensation pour les cas de rigueur sert à :

- faciliter la transition vers le nouveau système de péréquation et de répartition des tâches ;
- compenser en cas de fusion, à hauteur d'un montant maximum de CHF 0.5 mio par année sur une période de 4 ans, la différence entre le montant net déterminé pour la nouvelle commune et la somme des montants alloués individuellement avant la fusion ;
- octroyer des aides financières ponctuelles à des communes ou des groupes de communes économiquement faibles qui ont réalisé des projets communaux ou régionaux, ainsi qu'à des communes en situation financière difficile.

Rubriques comptables concernées par la péréquation intercommunale

Rubr. 351	Montant non distribué aux communes en raison de la limitation définie à l'art. 12 de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) et mis dans le fonds de compensation des fonds de rigueur
Rubr. 362	Montant versé aux communes bénéficiaires de la péréquation financière intercommunale (péréquation des ressources et compensation des charges)
Rubr. 398	Part (alimentation) du canton à la péréquation financière intercommunale, soit : a) Péréquation des ressources Montant correspondant au 2/3 du total versé par les communes au fonds de péréquation des ressources (rubrique 463) b) Péréquation des charges Financement assuré à 100% par le canton et correspondant au 45% du total de la péréquation des ressources (part communale et part cantonale) a + b) = Total de l'alimentation du canton à la péréquation financière intercommunale
Rubr. 451	Montant versé aux communes au titre de compensation dans le cas de fusions de communes où la nouvelle commune touche moins qu'avant la fusion (en 2024 : Val de Bagnes et Noble Contrée) + montant versé aux communes dans le cadre du fonds de rigueur instauré au 1 ^{er} janvier 2012 lors de la mise en œuvre du nouveau système de péréquation financière intercommunale
Rubr. 463	Montant versé par les communes (alimentation) dans le fonds de péréquation des ressources de la péréquation intercommunale
Rubr. 498	Idem 398 (il s'agit d'une imputation interne, le canton alimentant le fonds de péréquation des ressources et de compensation des charges tout en reversant la totalité du montant aux communes bénéficiaires de la péréquation financière intercommunale).

II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)**1. Mesures prioritaires**

-

2. Indicateurs

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL**Le président****Le vice-président****La rapporteure de
langue française****La rapporteure de
langue allemande**

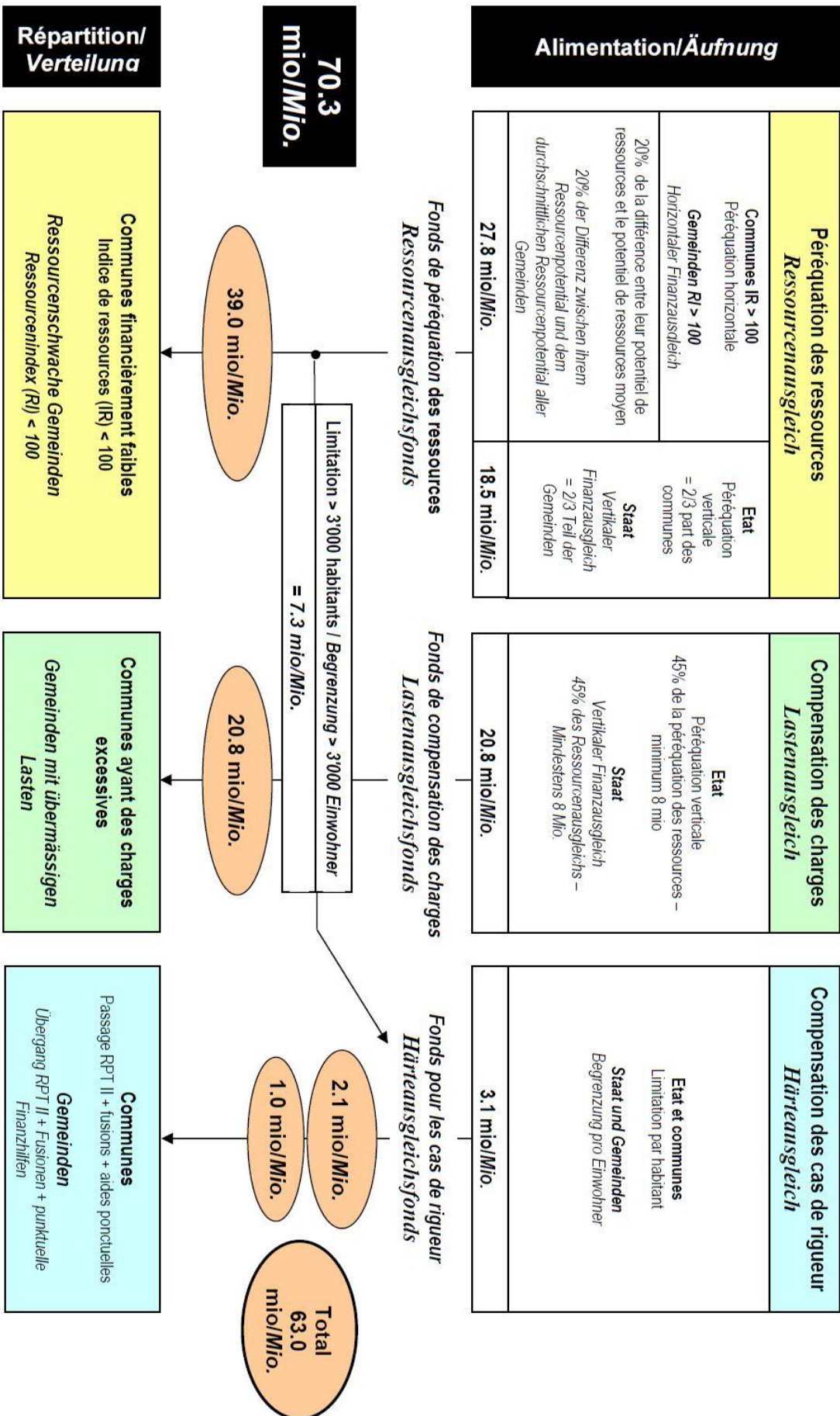
Thomas Birbaum

Pascal Clivaz

Claire-Lise Bonvin

Rahel Pirovino-Indermitte

Annexe au rapport de controlling du compte 2024 du SSTP



Les montants sont arrondis. Des différences après addition de montants peuvent donc être constatées. Die Beträge sind gerundet. Abweichungen nach Addition der Beträge können daher festgestellt werden.

Mandats de prestations politiques – compte 2024

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion :

Commission IF

Membres	07.04.2025
REVAZ Damien, PLR/FDP, président	<input checked="" type="checkbox"/>
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>
DUPUIS Emilie, PS/GC	<input checked="" type="checkbox"/>
ZUFFEREY-CIRCELLI Philomène, Le Centre	<input checked="" type="checkbox"/>
FONTANNAZ Blaise, Le Centre	<input type="checkbox"/>
GASSER Christian, SVPO	<input checked="" type="checkbox"/>
KESSI PRAZ Maude, Les Vert.e.s	PRAZ Elodie
LOGEAN Grégory, UDC	<input checked="" type="checkbox"/>
BUMANN Konstantin, neo – Die sozialliberale Mitte	<input checked="" type="checkbox"/>
THELER Maud, PS/ GC, Rapporteure	<input checked="" type="checkbox"/>
TRISTAN Martine, PLR/FDP	<input checked="" type="checkbox"/>
WELSCHEN Rafael, Die Mitte Oberwallis	<input checked="" type="checkbox"/>
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	<input checked="" type="checkbox"/>

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, Collaborateur scientifique

Commission de gestion

CONSTANTIN Sarah, membre

CRETTON Sandra, membre

Commission des finances

MALVINE Moulin, membre

ALLENBACH Alexander, membre



Administration cantonale

ALBRECHT Monique, Chancelière d'Etat

SCHMIDT Roberto, conseiller d'Etat, Chef du DFE

BERCLAZ Claude-Alain, Chef du Service cantonal de l'informatique

VOUILLAMOZ Jean-Marie, PMO Entreprise

ROY Cédric, Chef du Service de l'administration numérique

BRIAND Gilbert, chef du Service des ressources humaines

REYNARD Mathias, Conseiller d'Etat, chef du DSSC

EGGEL Rolf, Responsable du controlling du DSSC

CURDY Camille, Collaboratrice scientifique de l'Etat-Major du DSSC

SOLIOZ Katy, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille

Z'BRUN Karla, Cheffe du Service des poursuites et faillites

CHAMPLIAU Florent, Adjoint du Service des poursuites et faillites

AEBY Nathalie, Collaboratrice économique du Service des poursuites et faillites

FAVRE Frédéric, Conseiller d'Etat, chef du DSIS

GIROUD Ryan, Secrétaire général adjoint du DSIS

SALAMIN Andrea-Fabio, Responsable du controlling du DSIS

CHEVRIER Maurice, Chef du Service des affaires intérieures et communales

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 9 avril 2025 et le 26 avril 2025. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

Chancellerie d'Etat (Présidence)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		



2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	MP2 La présentation des mandats de prestations, dans leur version actuelle, dispose d'un potentiel d'optimisation. En coordination avec l'Administration cantonale des finances, qui porte la responsabilité du budget de l'Etat, une analyse approfondie sera effectuée. Une nouvelle version n'est pas envisagée pour le budget 2026, une réflexion importante tout comme une adaptation informatique étant nécessaires.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
MP5 L'ensemble du volume de courrier traité par l'Etat, centralisé au sein de la Chancellerie, a augmenté, tout comme les tarifs de la poste. La numérisation du courrier a vocation, à termes, de permettre jusqu'à 700'000 CHF d'économie ainsi qu'une réorientation d'environ 10 EPT. À la suite d'une analyse de coûts, l'externalisation de la numérisation a été retenue, moins onéreuse que l'internalisation de ces tâches.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
I6 Les recours tendent à se complexifier. La législation sur les constructions est celle où les décisions du Conseil d'Etat sont les plus souvent cassées. I6 & I7 En 2024, 357 recours ont été recensés et 303 ont été traités par le Conseil d'Etat.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		
5. Ressources humaines		
-		



6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

MP2

La présentation des mandats de prestations, dans leur version actuelle, dispose d'un potentiel d'optimisation. En coordination avec l'Administration cantonale des finances, qui porte la responsabilité du budget de l'Etat, une analyse approfondie sera effectuée. Une nouvelle version n'est pas envisagée pour le budget 2026, une réflexion importante tout comme une adaptation informatique étant nécessaires.

MP5

L'ensemble du volume de courrier traité par l'Etat, centralisé au sein de la Chancellerie, a augmenté, tout comme les tarifs de la poste. La numérisation du courrier a vocation, à termes, de permettre jusqu'à 700'000 CHF d'économie ainsi qu'une réorientation d'environ 10 EPT. À la suite d'une analyse de coûts, l'externalisation de la numérisation a été retenue, moins onéreuse que l'internalisation de ces tâches.

2. Indicateurs

L'introduction d'un indicateur suivant le nombre de dossiers ne faisant pas l'objet de recours pourrait être envisagée.

I6

Les recours tendent à se complexifier. La législation sur les constructions est celle où les décisions du Conseil d'Etat sont les plus souvent cassées.

I6 & I7

En 2024, 357 recours ont été recensés et 303 ont été traités par le Conseil d'Etat.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

-

Service des ressources humaines (DFE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	

MP6

Le projet EVAFO vise notamment à clarifier les différentes classifications salariales, selon les compétences et formations requises. La clarification des titres « collaborateur économique » ou « collaborateur scientifique » en fait notamment partie. Les échelles salariales sont identiques pour les hommes comme pour les femmes. Le projet EVAFO a été mis au concours sur les marchés publics.

MP9

La formulation de l'art. 3 al. 2 [OIPG](#) avec « peut » n'a pas pour vocation de permettre un refus de prise en charge par l'employeur. Il s'agit ici d'interpréter ces éléments comme un droit garanti, malgré cette formulation.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	

-

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Non	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	

30

De meilleurs pronostics pour les ponts AVS seraient souhaitables. Le sondage des employés approchant l'âge de la retraite, potentiellement dans le cadre des évaluations annuelles, permettrait d'affiner ces éléments et diminuer de tels écarts entre les budgets et comptes. La CPVAL constate une tendance de nouveaux retraités à retirer une part toujours plus conséquente de leur retraite sous forme de capital plutôt que de rente.

5. Ressources humaines		
158 stagiaires et apprentis travaillent pour l'Etat du Valais. La sélection d'employés ou de candidats à des conseils d'administration se basant sur un critère de genre, sans que ce dernier dispose nécessairement d'un ancrage juridique, est thématifiée.		



6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesure prioritaire

MP9

La formulation de l'art. 3 al. 2 [OIPG](#) avec « peut » n'a pas pour vocation de permettre un refus de prise en charge par l'employeur. Il s'agit ici d'interpréter ces éléments comme un droit garanti, malgré cette formulation.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

30

De meilleurs pronostics pour les ponts AVS seraient souhaitables. Le sondage des employés approchant l'âge de la retraite, potentiellement dans le cadre des évaluations annuelles, permettrait d'affiner ces éléments et diminuer de tels écarts entre les budgets et comptes. La CPVAL constate une tendance de nouveaux retraités à retirer une part toujours plus conséquente de leur retraite sous forme de capital plutôt que de rente.

Service cantonal de l'informatique (DFE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	MP4 Dans les dix années à venir, des investissements de 180 Mio. CHF ainsi que l'embauche de 39 EPT supplémentaires seraient nécessaire pour répondre à l'ensemble des demandes. MP10 Des délais supplémentaires sont engendrés, faute de ressources disponibles en suffisance.
-		



3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	11 Un exercice avec l'Organe cantonal de conduite axé sur la cybersécurité a relevé la nécessité d'adapter les profils disponibles au sein des états-majors communaux pour répondre à ces risques de plus en plus saillants.
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	30 Cet écart est lié à des vacances de poste ainsi qu'à des renouvellements de postes, notamment avec des collaborateurs débutant avec de plus petites parts d'expérience. Le privé s'est aligné sur les conditions de travail offertes. La compétition pour les talents s'est ainsi accentuée. 50 Le projet de centre de calcul ainsi que le centre d'impression souffrent de délais et restent ainsi en cours de traitement. L'installation du centre de calcul est prévue pour septembre 2026, suite à quoi environ six mois de tests seront nécessaires avant la mise en place opérationnelle.
Dans les dix années à venir, des investissements de 180 Mio. CHF ainsi que l'embauche de 39 EPT supplémentaires seraient nécessaire pour répondre à l'ensemble des demandes.		
5. Ressources humaines		
Dans les dix années à venir, des investissements de 180 Mio. CHF ainsi que l'embauche de 39 EPT supplémentaires seraient nécessaire pour répondre à l'ensemble des demandes.		
6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires



MP4

Dans les dix années à venir, des investissements de 180 Mio. CHF ainsi que l'embauche de 39 EPT supplémentaires seraient nécessaires pour répondre à l'ensemble des demandes.

MP10

Des délais supplémentaires sont engendrés, faute de ressources disponibles en suffisance.

2. Indicateurs

I1

Un exercice avec l'Organe cantonal de conduite axé sur la cybersécurité a relevé la nécessité d'adapter les profils disponibles au sein des états-majors communaux pour répondre à ces risques de plus en plus saillants.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

30

Le privé s'est aligné sur les conditions de travail offertes. La compétition pour les talents s'est ainsi accentuée.

50

Le projet de centre de calcul ainsi que le centre d'impression souffrent de délais et restent ainsi en cours de traitement. L'installation du centre de calcul est prévue pour septembre 2026, suite à quoi environ six mois de tests seront nécessaires avant la mise en place opérationnelle.

Service de l'administration numérique (DFE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
-		
3. Indicateurs de performance		



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
31 Cet écart est dû à une vacance pour un poste n'ayant pu être rempli qu'en juillet 2024. 48/52 Ces rubriques sont utilisées pour transférer les ressources financières non utilisées en 2023 pour la mise en place du portail numérique des autorités.		

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

-

Office cantonal de l'égalité et de la famille (DSSC)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------



1. Objectifs et sous objectifs politiques		
SOP3 Le processus de médiation familial Cochem au sein des magistrats a été thématiqué. Ce processus n'est pas encore en place dans le Haut-Valais, en raison notamment d'une pénurie en personnel spécialisé dans ce domaine. L'extension des points relais de lutte contre les violences domestiques aux drogueries a été thématiquée. Les abris d'urgence ont été thématiqués. À Sion, de nouveaux locaux sont recherchés.		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
-		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
L'introduction d'indicateur supplémentaire en lien avec les violences domestiques, concernant notamment l'origine des auteurs de violence, est thématiquée.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
La priorité actuelle est donnée à la mise en œuvre de la Loi sur les violences domestiques (LVD), suite à cette révision. Les prochains investissements pressentis se feraient principalement dans le développement de l'égalité salariale au sein des entreprises. Ce secteur dispose d'une marge de manœuvre considérable pour la mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg).		
5. Ressources humaines		
-		
6. Informations complémentaires		



-

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

SOP3

Le processus de médiation familial [Cochem](#) au sein des magistrats a été thématiqué. Ce processus n'est pas encore en place dans le Haut-Valais, en raison notamment d'une pénurie en personnel spécialisé dans ce domaine. L'extension des points relais de lutte contre les violences domestiques aux drogueries a été thématiquée. Les abris d'urgence ont été thématiqués. À Sion, de nouveaux locaux sont recherchés.

Service des poursuites et faillites (DSSC)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
MP5 Des stagiaires ainsi que du personnel externe ont été engagés pour tenter de traiter les dossiers. Les ressources humaines à disposition ne sont cependant plus suffisantes pour en assurer le traitement sans délai.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	



I1 L'augmentation du nombre de faillites est constatée indistinctement des secteurs d'activités.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
30 La charge salariale en comparaison avec celle des autres unités administratives est thématifiée.		

5. Ressources humaines		
MP5 Des stagiaires ainsi que du personnel externe ont été engagés pour tenter de traiter les dossiers. Les ressources humaines à disposition ne sont cependant plus suffisantes pour en assurer le traitement sans délai.		

6. Informations complémentaires		
La Caisse de compensation du Canton du Valais transfère à présent les poursuites automatiquement par mail, ce qui réduit les délais de latence.		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

MP5

Des stagiaires ainsi que du personnel externe ont été engagés pour tenter de traiter les dossiers. Les ressources humaines à disposition ne sont cependant plus suffisantes pour en assurer le traitement sans délai.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

-

Service des affaires intérieures et communales (DSIS)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
-		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service



Grand Conseil
Commission des institutions et de la famille

Grosser Rat
Kommission für Institutionen und Familienfragen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

-

Sion, le 26 mars 2025

Le Président
Damien REVAZ

La Rapporteure
Maud THELER

Rapport de la Commission ATE – Compte 2024 - Mandats de prestations politiques

1. Déroulement des travaux

La Commission ATE s'est réunie comme suit, à Sion :

Membres	08.04.2025
ANDREY-BERCLAZ Marlyne, PS/GC, Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>
REY Laurent, Le Centre, vice-président	<input type="checkbox"/>
CARRUZZO Sébastien, Les Vert.e.s	<input checked="" type="checkbox"/>
CRETTON Nathalie, Les Vert.e.s	<input checked="" type="checkbox"/>
EYHOLZER Iwan, Die Mitte Oberwallis	<input checked="" type="checkbox"/>
FURRER Urban, neo – Die sozialliberale Mitte	<input checked="" type="checkbox"/>
GIROUD Patrick, PLR/FDP	<input checked="" type="checkbox"/>
JACQUOD Eric, UDC	BOAND Vincent (matin)
SCHMIDHALTER-NÄFEN Doris, PS/GC	MUDRY Doris
SCHNIDRIG Marco, SVPO	<input checked="" type="checkbox"/>
ROSSIER MOLL Kathleen, PLR/FDP	VERGÈRES Jean-Daniel
ZENHÄUSERN Marcel, Die Mitte Oberwallis	<input checked="" type="checkbox"/>
ZUBER Corentin, Le Centre, Rapporteur	<input checked="" type="checkbox"/>

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, collaborateur scientifique

Commission des finances

VOEFFRAY-BARRAS Chantal, membre

Commission de gestion

CARRUPT Nicole, membre

CONSTANTIN Sarah, membre

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, chef du DEF

BONVIN François, Responsable du controlling du DEF

DAYER Gérald, Chef du Service de l'agriculture

FORT Mathilde, Cheffe de secteur RH & Finances du Service de l'agriculture

FAVRE Frédéric, conseiller d'Etat, Chef du DSIS
 GIROUD Ryan, Secrétaire général adjoint du DSIS
 SALAMIN Andrea-Fabio, Responsable du controlling du DSIS
 BOURQUIN Nicolas, Chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune
 OGGIER Rainer, Chef du Service de la géoinformation
 TOSCHINI-MÉTROZ Marie-Claude, Cheffe du Service du registre foncier
 GIROUD Didier, Adjoint du Service du registre foncier

RUPPEN Franz, Conseiller d'Etat et Président du Gouvernement, chef du DMTE
 MOIX Daniel, Responsable du controlling du DMTE
 ZUMSTEIN Adrian, Chef du Service du développement territorial
 TORNAY Jean-Gabriel, Adjoint du Service du développement territorial
 CLIVAZ Jean-Christophe, Chef du Service des forêts, de la nature et du paysage
 SAVIOZ Kathya, Adjointe du Service des forêts, de la nature et du paysage
 GENOLET-LEUBIN Christine, Cheffe du Service de l'environnement
 DEGOUMOIS Yves, Adjoint du Service de l'environnement

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 08.04.2025 et le 26.04.2025. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

Service de l'agriculture (DEF)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	Partiellement pour le MP13
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p>La loi climat a été refusée et les conséquences de ce refus se feront sentir dès l'année prochaine (adaptations au réchauffement climatique). Il en sera de même du refus de la commune de Savièse pour le remaniement parcellaire de son vignoble.</p> <p>MP3</p> <p>L'utilisation de pesticides interdits par la Confédération, notamment sur des plantations de blé. Le canton effectue environ 270 analyses foliaires par année. Au cas où des pesticides interdits y sont relevés, une dénonciation est effectuée. L'utilisation de ces produits ne concerne pas uniquement les agriculteurs, mais également les propriétaires de jardins privés ou de terrains de foot, entre autres. L'utilisation de pesticides interdits pour les agriculteurs touchant des paiements directs serait très conséquente si avérée, ces derniers</p>		

perdraient ainsi une essentielle partie de leur revenu faute de conformité. Au cas où une augmentation des cas serait constatée, le canton pourrait alors serrer la vis.

MP11

Un mandat a été conclu avec [AXA climate](#) pour « Le fonds de financement spécial pour les risques météorologiques et phytosanitaires », introduit en premier lieu pour l'abricot.

Des réflexions pour la mise en place d'un fonds similaire pour la viticulture est en cours de réflexion. Une prise en charge partielle de la Confédération à hauteur d'environ 30% est attendue.

MP13

Un outil de calcul du prix a été développé pour l'arboriculture, en partenariat avec l'Agroscope. Une analyse des coûts de production en viti- viticulture est en cours, piloté par [agridea](#). Pour la production animale, des chiffres sont disponibles à l'échelle nationale. Ces derniers sont cependant plutôt éloignés de la réalité sur territoire valaisan. Les prix de revient pour le maraichage sont thématiques.

La production maraichère existe toujours en Valais, bien qu'elle soit à présent plus marginale. Les prix pratiqués dans le domaine ne permettant pratiquement pas à couvrir les frais, la mise à disposition de statistiques concernant les prix auraient été une plus-value. Le département priorise son action sur l'arboriculture, ou le Valais détient actuellement encore des parts de marché significatives.

MP17

La marge de manœuvre du canton en matière de surface d'assolement est très restreinte. La plupart des compensations envisageables se situent en zone à bâtir et en zone d'activité économiques surdimensionnée selon le rapport du Conseil Fédéral du plan directeur cantonal, les zones agricoles s'y prêtant de manière limitée. À ce stade, des mesures d'aménagement du territoire et de revitalisation des sols sont envisagées. Le dézonage est notamment recommandé dans le rapport du Conseil Fédéral (2019) du plan directeur cantonal.

3. Indicateurs de performance

Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?

Oui

Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?

Oui

I1

La Confédération souhaite privilégier les systèmes de production respectueux de l'environnement. La contribution pour ce type de système a été fortement augmentée par le canton, afin de notamment diminuer l'utilisation d'herbicides.

I6

La faible mécanisation, le morcellement des parcelles ainsi que les structures en terrasse du vignoble valaisan sont un frein majeur pour augmenter les surfaces désherbées sans produits chimiques.

I12

Pour 2024, le rendement brut du secteur agricole se monte à 298 Mio. Ce chiffre bas est notamment dû au faible rendement de la viticulture sur 2024.

I20

L'atteinte des seuils fixés par cet indicateur était trop ambitieuse aux yeux des ressources humaines disponibles, qui ont dû prioriser les suites des intempéries conséquentes survenues dans le cours de l'année. Le budget alloué pour cet indicateur est suffisant, ce dernier ne peut cependant être alloué correctement faute de ressources humaines à disposition pour en assurer le suivi. Une revue de cet indicateur vers le bas est à envisager.

I25

Le conditionnement d'abricots & cerises en Marque Valais sur le Domaine de Châteauneuf est suffisant, ce dernier ne peut cependant être alloué correctement faute de ressources humaines à disposition pour en assurer le suivi.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>Le maintien du soutien cantonal pour les alpages non protégés est thématique. Le canton souhaite maintenir sa position en la matière, notamment en raison des critères actuels de la Confédération. Ces derniers excluent près de la moitié des alpages valaisans, qualifiés comme non protégés. Sans ce soutien, il est probable que beaucoup de ces alpages, tout comme l'entretien du paysage qui y est lié, disparaîtraient.</p> <p>38</p> <p>Les coûts liés aux intempéries de juin/juillet 2024 ont été pris en charge par la confédération à hauteur de 2,3 Mio. CHF, perçus dans la rubrique 48, et par le canton à hauteur de 2,4 Mio. CHF. Une partie de ces versements seront notamment effectués sur l'exercice 2025.</p> <p>46</p> <p>287'000 CHF ont été perçus au travers de la Redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP). 10% de la part cantonale est allouée à la réduction des charges dans le domaine de l'agriculture et des autres secteurs économiques y relatifs (art. 1 al. 2 let. d Décision RPLP).</p> <p>48</p> <p>Les coûts liés aux intempéries de juin/juillet 2024 ont été pris en charge par la confédération à hauteur de 2,3 Mio. CHF. En sus, un reliquat de 300'000 CHF prévu pour les projets d'aménagements structurels est inclus à cette rubrique.</p>		
5. Ressources humaines		
Le budget alloué pour les investissements de remise en état des bisses et le conditionnement d'abricots & cerises en Marque Valais sur le Domaine de Châteauneuf est suffisant, ce dernier ne peut cependant être alloué correctement faute de ressources humaines à disposition pour en assurer le suivi.		
6. Informations complémentaires		
<p>Protection des troupeaux :</p> <p>Coût total : 2,15 mios pour notre service dont 1,07 mios financés par l'OFEV, les coûts de 1,083 mios sont financés par le canton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de personnel : CHF 253'000.- - Subventions aux exploitations (alpages non protégés) : CHF 615'000.- - Chiens de protections (Mandat AEOC, soutien aux détenteurs, cohabitation tourisme) : CHF 82'000.- - Partenariat externe surveillance et civilistes : CHF 29'000.- - Conseil, accompagnement, divers : CHF 40'000.- - Participation du canton aux mesures d'urgence OFEV : CHF 64'000.- <p>A cela s'ajoute des contributions, pour un montant de CHF 0.9 mio, versées par le biais des paiements directs aux exploitations avec exigence de protection des troupeaux. Ces contributions sont versées pour la première fois en 2024 et sont entièrement à la charge de l'OFAG.</p>		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

2. Indicateurs

I20

L'atteinte des seuils fixés par cet indicateur était trop ambitieuse aux yeux des ressources humaines disponibles, qui ont dû prioriser les suites des intempéries conséquentes survenues dans le cours de l'année. Le budget alloué pour cet indicateur est suffisant, ce dernier ne peut cependant être alloué correctement faute de ressources humaines à disposition pour en assurer le suivi. Une revue de cet indicateur vers le bas est à envisager.

I25

Le conditionnement d'abricots & cerises en Marque Valais sur le Domaine de Châteauneuf est suffisant, ce dernier ne peut cependant être alloué correctement faute de ressources humaines à disposition pour en assurer le suivi.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

Le maintien du soutien cantonal pour les alpages non protégés est thématique. Le canton souhaite maintenir sa position en la matière, notamment en raison des critères actuels de la Confédération. Ces derniers excluent près de la moitié des alpages valaisans, qualifiés comme non protégés. Sans ce soutien, il est probable que beaucoup de ces alpages, tout comme l'entretien du paysage qui y est lié, disparaîtraient.

Le budget alloué pour les investissements de remise en état des bisses et le conditionnement d'abricots & cerises en Marque Valais sur le Domaine de Châteauneuf est suffisant, ce dernier ne peut cependant être alloué correctement faute de ressources humaines à disposition pour en assurer le suivi.

Service de la géoinformation (DSIS)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p>MP1 L'atteinte des objectifs fixés a été retardée par des recours suite à la mise à l'enquête publique des documents de la mensuration officielle.</p> <p>MP4 Le travail inclus dans cette MP n'est pas subventionné par l'office fédéral de topographie. L'office fédéral de l'environnement étant également en cours de développement de travaux en lien avec ces éléments, le Service privilégie la patience afin de se coordonner avec la confédération.</p>
3. Indicateurs de performance		

Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	I6 Ces interruptions durent plusieurs heures. L'infrastructure actuelle n'est plus à jour et doit être migrée vers une version plus moderne.
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
L'explication des écarts financiers de la rubrique 41 concerne bien la rubrique 42. 46 Les lots de mensurations ayant débuté avant 2015 étaient considérés comme investissements. Ces lots ont été considérés comme du fonctionnement dès 2025.		
5. Ressources humaines		
L'année 2024 n'a pas vu de grande fluctuation du point de vue du personnel.		
6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

MP1

L'atteinte des objectifs fixés a été retardée par des recours suite à la mise à l'enquête publique des documents de la mensuration officielle.

MP4

Le travail inclus dans cette MP n'est pas subventionné par l'office fédéral de topographie. L'office fédéral de l'environnement étant également en cours de développement de travaux en lien avec ces éléments, le Service privilégie la patience afin de se coordonner avec la confédération.

2. Indicateurs

I6

Ces interruptions durent plusieurs heures. L'infrastructure actuelle n'est plus à jour et doit être migrée vers une version plus moderne.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

Service du registre foncier (DSIS)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	MP4 0.2 à 0.3 EPT manque pour remplir cette tâche MP5 1,5 à 2 EPT manquent pour remplir cette tâche.
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	I2 Les retards à cet indicateur sont surtout liés à un manque de ressources humaines.
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
I8 La suppression de cet indicateur est surtout liée à la longue durée des recours avant qu'une décision tombe. Le remplacement de ce dernier par un indicateur référant le pourcentage de décision faisant l'objet de recours pourrait être une plus-value.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
30 Cette variation s'explique notamment par la radiation de 4 EPT à l'issue du crédit d'engagement prévu pour eRF Valais.		
31 Le projet notariat +, visant à introduire un échange numérique avec les notaires et une gestion centralisée des valeurs cadastrales a notamment été retardé.		
5. Ressources humaines		
Les MP4 et MP5 ne peuvent avancer correctement faute de ressources humaines disponibles en suffisance. Les retards à l'indicateur 2 sont surtout liés à un manque de ressources humaines. La numérisation et la maintenance des prestations numériques du service sont assurées par 5.6 EPT. Ces ressources sont appelées à évoluer, si le canton souhaite remplir ses obligations envers la confédération.		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

Les MP4 et MP5 ne peuvent avancer correctement faute de ressources humaines disponibles en suffisance.

2. Indicateurs

I8

La suppression de cet indicateur est surtout liée à la longue durée des recours avant qu'une décision tombe. Le remplacement de ce dernier par un indicateur référant le pourcentage de décision faisant l'objet de recours pourrait être une plus-value.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

Les MP4 et MP5 ne peuvent avancer correctement faute de ressources humaines disponibles en suffisance.

Les retards à l'indicateur 2 sont surtout liés à un manque de ressources humaines.

La numérisation et la maintenance des prestations numériques du service sont assurées par 5.6 EPT. Ces ressources sont appelées à évoluer, si le canton souhaite remplir ses obligations envers la confédération.

Service de la chasse, de la pêche et de la faune (DSIS)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p>Les programme e-Chasse et e-Pêche ont nécessité des dépenses supplémentaires.</p> <p>MP2</p> <p>Initialement, le canton du Valais a souhaité développer sa propre application pour la pêche ainsi que pour la chasse. À la suite de nombreux bugs, il a finalement été décidé de revenir sur une app existante, fonctionnelle et déjà utilisée dans d'autres cantons. La commission tout comme le service déplorent que le canton ne se soit pas directement calé sur les applications existantes des autres cantons, pour économiser ses ressources tant humaines que financières.</p> <p>Le service vaudois a pris du retard concernant la passe à poisson de Lavey. La mise en service est prévue en 2028</p> <p>MP5</p>

		<p>Faute de ressources humaines, l'étude demandée par cette MP (étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage) est externalisée. L'attribution du mandat est en cours.</p> <p>MP9</p> <p>À la suite d'un problème de valve, un haut taux de mortalité a été rencontré dans la pisciculture concernée. Le Service est en contact pour d'autres alternatives.</p> <p>MP11</p> <p>La régulation avec le groupe soutien chasse sur l'ensemble de l'année est thématifiée. Cette dernière, certes techniquement et légalement possible, n'est pas réaliste. La régulation ne s'effectue que sur les louveteaux. Une distinction claire entre les parents et les louveteaux, qui sont en permanence ensemble jusqu'en aout, n'est pas possible. Comme il n'est pas possible de distinguer clairement l'individu à abattre, le tir ne peut ainsi être approuvé.</p>
-		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	<p>I5</p> <p>Le Service des dangers naturels est aux commandes pour cet indicateur. Le Service de la chasse et de la pêche est également impliqué, mais à titre subsidiaire. Un transfert de cet indicateur pourrait être envisagé.</p> <p>I7 & I9</p> <p>La nouvelle version de ces applications devrait permettre de faire monter ces chiffres. Epeche sera disponible en 2025 au mois de mai pour les versions test. Echasse le sera également cette année pour l'ouverture de cette année. La commission tout comme le service déplorent que le canton ne se soit pas directement calé sur les applications existantes des autres cantons, pour économiser ses ressources tant humaines que financières.</p> <p>I11</p> <p>La confédération a le lead pour le balisage des sites de protection fédéraux. Tant que l'ordonnance n'était pas encore révisée, il n'était pas possible d'aller de l'avant. Les panneaux idoine ont à présent été commandés et seront posés dès que possible.</p> <p>I12</p> <p>Le canton indemnise, puis envoie la facture à la confédération, qui rétrocède 80% du montant total. Aucun dégât sur les animaux de rente n'a été causé par le lynx, l'ours ou le chacal doré.</p>

		<p>I16 Cet indicateur n'a pas été atteint, malgré beaucoup d'effort fourni par les équipes sur le terrain.</p> <p>I17 Avant la régulation, le Valais disposait de 11 meutes. Pendant la régulation 2 nouvelles meutes ont été identifiées. Actuellement, le canton planche sur 13 meutes, dont une transfrontalière avec l'Italie. Aucune meute n'a été décimée par la régulation proactive.</p>
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>30 Les heures supplémentaires effectuées, notamment par les garde-faunes, n'ont pas encore été indemnisées. Un rapport sur le sujet est en cours de finalisation. Une gestion au cas par cas est souvent nécessaire aux vues des circonstances spéciales de ces fonctions. Les collaborateurs semblent largement préférer plus de temps à disposition avec leur famille à une rémunération des heures supplémentaires effectuées.</p> <p>31 Les membres du groupe soutien chasse touche au maximum 2'000CHF pour leur soutien. L'indemnisation n'a pas pour but de permettre la génération d'un bénéfice sur cette activité. Le projet e chasse a nécessité des dépenses supplémentaires en mandats informatiques externes pour un total de 90'587.85 CHF.</p>		
5. Ressources humaines		
<p>Les heures supplémentaires effectuées, notamment par les garde-faunes, n'ont pas encore été indemnisées. Un rapport sur le sujet est en cours de finalisation. Une gestion au cas par cas est souvent nécessaire aux vues des circonstances spéciales de ces fonctions. Les collaborateurs semblent largement préférer plus de temps à disposition avec leur famille à une rémunération des heures supplémentaires effectuées.</p>		
6. Informations complémentaires		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

MP2

Initialement, le canton du Valais a souhaité développer sa propre application pour la pêche ainsi que pour la chasse. À la suite de nombreux bugs, il a finalement été décidé de revenir sur une application existante, fonctionnelle et déjà utilisée dans d'autres cantons. La commission tout comme le service déplorent que le canton ne se soit pas directement calé sur les applications existantes des autres cantons, pour économiser ses ressources tant humaines que financières.

MP5

Faute de ressources humaines, l'étude demandée par cette MP est externalisée. L'attribution du mandat est en cours.

MP9

À la suite d'un problème de valve, un haut taux de mortalité a été rencontré dans la pisciculture concernée. Le Service est en contact pour d'autres alternatives.

MP11

La régulation avec le groupe soutien chasse sur l'ensemble de l'année est thématifiée. Cette dernière, certes techniquement et légalement possible, n'est pas réaliste. La régulation ne s'effectue que sur les louveteaux. Une distinction claire entre les parents et les louveteaux, qui sont en permanence ensemble jusqu'en août, n'est pas possible. Comme il n'est pas possible de distinguer clairement l'individu à abattre, le tir ne peut ainsi être approuvé.

2. Indicateurs

I5

Le Service des dangers naturels est aux commandes pour cet indicateur. Le Service de la chasse et de la pêche est également impliqué, mais à titre subsidiaire. Un transfert de cet indicateur pourrait être envisagé.

I7 & I9

La nouvelle version de ces applications devrait permettre de faire monter ces chiffres. Epeche sera disponible en 2025 au mois de mai pour les versions test. Echasse le sera également cette année pour l'ouverture de cette année. La commission tout comme le service déplorent que le canton ne se soit pas directement calé sur les applications existantes des autres cantons, pour économiser ses ressources tant humaines que financières.

I11

La confédération a le lead pour le balisage des sites de protection fédéraux. Tant que l'ordonnance n'était pas encore révisée, il n'était pas possible d'aller de l'avant. Les panneaux idoines ont à présent été commandés et seront posés dès que possible.

I12

Le canton indemnise, puis envoie la facture à la confédération, qui rétrocède 80% du montant total. Aucun dégât sur les animaux de rente n'a été causé par le lynx, l'ours ou le chacal doré.

I16

Cet indicateur n'a pas été atteint, malgré beaucoup d'effort fourni par les équipes sur le terrain.

I17

Avant la régulation, le Valais disposait de 11 meutes. Pendant la régulation 2 nouvelles meutes ont été identifiées. Actuellement, le canton planche sur 13 meutes, dont une transfrontalière avec l'Italie. Aucune meute n'a été décimée par la régulation proactive.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

MP5

Faute de ressources humaines, l'étude demandée par cette MP est externalisée. L'attribution du mandat est en cours.

30

Les heures supplémentaires effectuées, notamment par les garde-faunes, n'ont pas encore été indemnisées. Un rapport sur le sujet est en cours de finalisation. Une gestion au cas par cas est souvent nécessaire aux vues des circonstances spéciales de ces fonctions. Les collaborateurs semblent largement préférer plus de temps à disposition avec leur famille à une rémunération des heures supplémentaires effectuées.

Un dialogue est à instaurer entre les services de la SCPF et SFNP à propos de l'abrutissement des forêts par les ongulés et des solutions communes sont à trouver pour nos forêts de protection. Tous les rapports Comptes et Budgets de ATE en font état ces dernières années et cela ne semble pas être effectif.

Service du développement territorial (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p>MP1, MP2, MP8, MP12</p> <p>Le service ne disposant pas de ressources humaines en suffisance, ces MP n'ont pas été priorisées.</p> <p>MP5</p> <p>La Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (art. 12 LcPN) oblige actuellement de faire une enquête publique, parfois pour les mêmes objets faisant l'objet d'une enquête selon la législation sur les constructions. Ces éléments devraient notamment être revus par le Grand Conseil pour plus d'efficience.</p>
<p>L'ensemble des mesures visant à mettre les plans d'affectations de zones (PAZ) en conformité sont à l'être en rapport avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) actuelle. Des blocages, souvent à l'échelle communale, peuvent parfois retarder la mise en œuvre. Le canton dispose de compétences étendues en matière de haute surveillance pour ces éléments. Les communes étant quasiment toutes occupées avec leurs révisions, le lancement de procédures de haute surveillance est jugé disproportionné par l'administration, à ce stade.</p>		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	<p>I8</p> <p>La Confédération recommandait notamment aux Cantons de dézoner les zones d'activités économiques surdimensionnées, notamment au profit des surfaces d'assolement (Plan directeur 2019, approbation par le Conseil fédéral, p. 3, chapitre 5, lettre h, point ii). L'évaluation de la situation a évolué depuis. Le canton estime que les surfaces d'activités économiques actuelles sont suffisantes pour les 25 années à venir. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) doit encore se prononcer.</p> <p>I19</p> <p>Le Service a dû fournir un rapport à ARE. À ce stade, il est difficile de dire si le Canton du Valais pourra tenir ses objectifs en la matière, vu le peu de plans communaux homologués à ce stade. Le monitoring concret de la</p>

		<p>surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat n'est à ce jour pas possible. Assurer un suivi concret en la matière sera notamment clé pour la mise à jour des PAZ, les communes étant entre autres astreintes à dézoner, dans certains cas.</p> <p>I20</p> <p>La mise en œuvre du projet de plan d'action découlant de la conception paysage cantonal a été externalisée pour les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat d'étude pour l'élaboration du Plan d'action Paysage VS : 244'101 CHF ; adjudication le 14 mai 2024 par le Conseil d'Etat ; • Mandat site internet (paysage): 162'074 CHF ; adjudication le 19 juin 2024 par le Chef du DMTE.
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcoût d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.</p>		
5. Ressources humaines		
<p>Les ressources humaines à disposition du service n'ont pas permis d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2024.</p> <p>Une enveloppe pour des ressources humaines externes de 500'000 est renouvelée depuis 2024 pour porter assistance aux collaborateurs du Service (Budget 2025, rapport des commissions thématiques, p. 43, session de novembre 2024). L'externalisation coûte environ 40% plus cher pour les postes concernés.</p> <p>Ces externalisations ont été effectuées en 2024, puis confirmées en 2025. En ce sens, une enveloppe de 1 Mio. CHF a été externalisée par le Service pour la période 2024-2025.</p> <p>L'internalisation de ces ressources aurait permis le financement de 4 EPT (1 EPT = 120'000CHF/an) pour des prestations identiques sur ces périodes.</p> <p>L'externalisation coûtant environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti la prise en charge d'un surcoût d'environ 300'000 CHF, pour des prestations similaires. Une réflexion en la matière, notamment dans le cadre du programme efficacité +, pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.</p>		
6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

MP1, MP2, MP8, MP12

Le service ne disposant pas de ressources humaines en suffisance, ces MP n'ont pas été priorisés.

MP5

La Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (art. 12 [LcPN](#)) oblige actuellement de faire une enquête publique, parfois pour les mêmes objets faisant l'objet d'une enquête selon la législation sur les constructions. Ces éléments devraient notamment être revus par le Grand Conseil pour plus d'efficacité.

2. Indicateurs

I8

La Confédération recommandait notamment aux Cantons de dézoner les zones d'activités économiques surdimensionnées, notamment au profit des surfaces d'assolement (Plan directeur 2019, [approbation par le Conseil fédéral](#), p. 3, chapitre 5, lettre h, point ii). L'évaluation de la situation a évolué depuis. Le canton estime que les surfaces d'activités économiques actuelles sont suffisantes pour les 25 années à venir. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) doit encore se prononcer.

I19

Le Service a dû fournir un rapport à l'Office fédéral du développement territorial (ARE). À ce stade, il est difficile de dire si le Canton du Valais pourra tenir ses objectifs en la matière, vu le peu de plans communaux homologués à ce stade. Le monitoring concret de la surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat n'est à ce jour pas possible. Assurer un suivi concret en la matière sera notamment clé pour la mise à jour des PAZ, les communes étant entre autres astreintes à dézoner, dans certains cas.

I20

La mise en œuvre du projet de plan d'action découlant de la conception paysage cantonal a été externalisée pour les montants suivants :

- Mandat d'étude pour l'élaboration du Plan d'action Paysage VS : 244'101 CHF ; adjudication le 14 mai 2024 par le Conseil d'Etat ;
- Mandat site internet (paysage): 162'074 CHF ; adjudication le 19 juin 2024 par le Chef du DMTE.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

L'ensemble des mesures visant à mettre les plans d'affectations de zones ([PAZ](#)) en conformité sont à l'être en rapport avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire ([LAT](#)) actuelle. Des blocages, souvent à l'échelle communale, peuvent parfois retarder la mise en œuvre. Le canton dispose de compétences étendues en matière de haute surveillance pour ces éléments. Les communes étant quasiment toutes occupées avec leurs révisions, le lancement de procédures de haute surveillance est jugé disproportionné par l'administration, à ce stade.

Les ressources humaines à disposition du service n'ont pas permis d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2024.

Une enveloppe pour des ressources humaines externes de 500'000 est renouvelée depuis 2024 pour porter assistance aux collaborateurs du Service (Budget 2025, [rapport des commissions thématiques](#), p. 43, session de novembre 2024). L'externalisation coûte environ 40% plus cher pour les postes concernés.

Ces externalisations ont été effectuées en 2024, puis confirmées en 2025. En ce sens, une enveloppe de 1 Mio. CHF a été externalisée par le Service pour la période 2024-2025.

L'internalisation de ces ressources aurait permis le financement de 4 EPT (1 EPT = 120'000CHF/an) pour des prestations identiques sur ces périodes.

L'externalisation coûtant environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti la prise en charge d'un surcôt d'environ 300'000 CHF, pour des prestations similaires. Une réflexion en la matière, notamment dans le cadre du programme efficacité +, pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcôt d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.

Service des forêts, de la nature et du paysage (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	<p>Plusieurs MP ne peuvent être menés à bien faute de ressources humaines disponibles.</p> <p>SOP1MP1</p> <p>Les forêts protectrices de certaines parties du Canton ne peuvent se régénérer suffisamment rapidement, en raison de l'abrutissement et des changements de climat. Le Service prône une régulation plus active de la faune (les ongulés), afin de baisser la pression sur la forêt, faute de quoi les fonctions de protection des forêts, dans les zones concernées, ne pourraient plus être garanties.</p> <p>SOP1MP3</p> <p>Cette MP, bien qu'ancrée dans la loi (art. 33 LcFo), a été repoussée à plusieurs reprises. L'externalisation de cette tâche à un bureau externe est planifiée pour 2025, faute de ressources humaines à disposition. L'incidence financière de ce mandat est devisée à environ 150'000CHF. La planification forestière est l'outil de mise en œuvre de la politique forestière et a pour but de fixer les objectifs de développement et de gestion, en intégrant les intérêts liés à l'aménagement du territoire et en réglant la coordination avec d'autres domaines concernés par la gestion des forêts.</p>
-		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	<p>SOP2I8</p> <p>Le degré de réalisation de la convention-programme « protection de la nature » n'est pas atteint. Le manque de ressources en personnel au regard de l'augmentation conséquente des tâches liées aux consultations en est la cause principale. Ce degré ne s'élève qu'à 73% si l'on considère le montant convenu initialement.</p> <p>Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions</p>

		programmes de 6 mio. de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 mio. dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles (rapport de la commission ATE , budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 48). SOP2I17 Cet indicateur en tant que tel ne donne que peu de plus-value en matière d'atteinte des objectifs de sensibilisation à la nature et au paysage.
Remarques complémentaires		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>Pour 2027, la Confédération a revu les montants prévus pour les conventions-programmes à venir à la baisse (5 à 10%), notamment en raison de l'état actuel des finances fédérales.</p> <p>Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcout d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.</p>		
5. Ressources humaines		
<p>Les ressources humaines à disposition du service n'ont pas permis d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2024.</p> <p>Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions programmes de 6 mio. de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 mio. dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles (rapport de la commission ATE, budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 48).</p> <p>1 EPT débloque un financement moyen d'environ 700'000 CHF dans le cadre des conventions programmes subventionnés par la confédération, à hauteur d'une participation fédérale de 65%. En ce sens, 1 EPT implique l'utilisation de 245'000 CHF par le canton, pour recevoir 455'000 CHF d'aide fédérale (rapport de la commission ATE, budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 49).</p> <p>Faute de ressources humaines, le service externalise des tâches régaliennes de l'Etat, notamment la mise en place du plan directeur forestier cantonal (SOP1MP3).</p> <p>Le chef de service indique ne tout simplement plus pouvoir aller de l'avant ainsi, la santé des collaborateurs actuels étant déjà fortement impactée.</p> <p>Les problématiques de l'aménagement du territoire et de l'énergie occupent l'ensemble des collaborateurs de la section nature, qui ne peuvent dégager le temps nécessaire pour faire avancer certains projets. 3 à 4 EPT manquent pour effectuer les tâches de la section.</p> <p>Les coûts des mandats externes octroyés en 2023 (rapport de la commission ATE, compte 2023-mandats de prestations politiques, p. 45) étaient de 596'425 CHF répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section nature et paysage : 326'265.95CHF ; • Section forêt : 138'894.60CHF ; • Section finance et ressources / partie géodonnées : 131'264.80CHF. <p>L'externalisation coutant environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à aujourd'hui, la prise en charge d'un surcout d'environ 340'000 CHF, pour</p>		

des prestations similaires. Une réflexion en la matière, notamment dans le cadre du programme efficience +, pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.

6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

SOP1MP1

Les forêts protectrices de certaines parties du Canton ne peuvent se régénérer suffisamment rapidement, en raison de l'abrutissement et des changements de climat. Le Service prône une régulation plus active de la faune, afin de baisser la pression sur le forêt, faute de quoi les fonctions de protection des forêts, dans les zones concernées, ne pourraient plus être garanties. Un dialogue est à instaurer entre les services de la SCPF et SFNP à ce propos. Tous les rapports Comptes et Budgets de ATE en font état ces dernières années et cela ne semble pas être effectif.

SOP1MP3

Cette MP, bien qu'ancrée dans la loi (art. 33 [LcFo](#)), a été repoussée à plusieurs reprises. L'externalisation de cette tâche à un bureau externe est planifiée pour 2025, faute de ressources humaines à disposition. L'incidence financière de ce mandat est devisée à environ 150'000CHF. La planification forestière est l'outil de mise en œuvre de la politique forestière et a pour but de fixer les objectifs de développement et de gestion, en intégrant les intérêts liés à l'aménagement du territoire et en réglant la coordination avec d'autres domaines concernés par la gestion des forêts.

2. Indicateurs

SOP2I8

Le degré de réalisation de la convention-programme « protection de la nature » n'est pas atteint. Le manque de ressources en personnel au regard de l'augmentation conséquente des tâches liées aux consultations en est la cause principale. Ce degré ne s'élève qu'à 73% si l'on considère le montant convenu initialement. Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions programmes de 6 mio. de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 mio. dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles ([rapport de la commission ATE](#), budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 48).

SOP2I17

Cet indicateur en tant que tel ne donne que peu de plus-value en matière d'atteinte des objectifs de sensibilisation à la nature et au paysage.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

La Confédération a revu les montants prévus pour les conventions-programmes à venir à la baisse, notamment en raison de l'état actuel des finances fédérales.

Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions programmes de 6 mio. de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 mio. dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles ([rapport de la commission ATE](#), budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 48).

1 EPT débloque un financement moyen d'environ 700'000 CHF dans le cadre des conventions programmes subventionnés par la confédération, à hauteur d'une participation fédérale de 65%. En ce sens, 1 EPT implique

l'utilisation de 245'000 CHF par le canton, pour recevoir 455'000 CHF d'aide fédérale ([rapport de la commission ATE](#), budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 49).

Faute de ressources humaines, le service externalise des tâches régaliennes de l'Etat, notamment la mise en place du plan directeur forestier cantonal (SOP1MP3).

Le chef de service indique ne tout simplement plus pouvoir aller de l'avant ainsi, la santé des collaborateurs actuels étant déjà fortement impactée.

Les coûts des mandats externes octroyés en 2023 ([rapport de la commission ATE](#), compte 2023 - mandats de prestations politiques, p. 45) étaient de 596'425 CHF répartis comme suit :

- Section nature et paysage : 326'265.95CHF ;
- Section forêt : 138'894.60CHF ;
- Section finance et ressources / partie géodonnées : 131'264.80CHF.

L'externalisation coutant environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à aujourd'hui, la prise en charge d'un surcôt d'environ 340'000 CHF, pour des prestations similaires. Une réflexion en la matière, notamment dans le cadre du programme efficience +, pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcôt d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.

Service de l'environnement (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat de prestation politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
SOP2		L'introduction d'un sous-objectif en lien avec la police de l'environnement est thématifiée, pour les discussions liées au budget 2026. Le Service s'occupe notamment des délits (art. 70 LEaux) et des contraventions (art. 71 LEaux) en lien avec la Loi fédérale sur la protection des eaux (art. 49 al. 1 LEaux). Le service indique néanmoins que la plupart des problèmes environnementaux impactant les lacs et les cours d'eau sont liés aux constructions. Il estime que la Commission cantonale des constructions, en tant qu'organe indépendant de l'Etat en charge des constructions hors zones à bâtir, devrait être compétente.
SOP9		Les communes sont astreintes à mettre en place un règlement sur les eaux. La surveillance de la mise en application de ces éléments est néanmoins effectuée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Les révisions des Plans d'aménagement de zones des communes devront notamment intégrer la planification de la ressource eau.
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	Les ressources humaines à disposition du service n'ont pas permis d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2024.
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	MP3 Des débats en lien avec les PFAS sont en cours à l'échelle fédérale. Le coût estimé au niveau Suisse pour l'assainissement est de l'ordre de 26 milliards. Les stations d'épuration sont les principales sources d'information à disposition en la matière, à travers le

		<p>monitoring des eaux. La présence générale de PFAS dans les eaux est avérée, mais reste à ce jour relativement faible. Des pics sont constatés dans certains lieux, notamment proches des zones d'entraînement des sapeurs-pompiers. Les mousses d'extinction utilisées depuis ont été adaptées. À ce stade, des risques sanitaires en lien avec la consommation d'aliments contaminés aux PFAS n'ont pas été mis en évidence. Par contre, le Parlement est toujours dans l'attente d'une réponse concernant l'interpellation de mars 2023 intitulée « PFAS dans le Chablais, encore une interdiction de pêche!!! Qu'en est-il des autres denrées? »</p> <p>MP6</p> <p>Une convention a été signée entre le canton et la LONZA. Les couts de mise en place de la paroi étanche sont entièrement à la charge de la compagnie. Le canton prend en charge les couts engendrés par la gestion du trafic routier durant les travaux.</p> <p>MP17</p> <p>Vu le manque de ressources à disposition, une priorisation du traitement des dossiers a dû être mise en place en fonction des risques environnementaux et des priorités politiques.</p>
-		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	<p>I6</p> <p>1/3 de contrôles en moins ont pu être effectués en raison d'un manque de personnel.</p> <p>I8</p> <p>Moins de contrôles ont pu être effectués, en raison d'un manque de personnel et de la complexité des dossiers. La revue du chiffre cible à cet indicateur devrait tendre vers zéro, le but n'étant pas d'effectuer de dénonciation si la situation ne l'exige point.</p> <p>I9</p> <p>L'adaptation de cet indicateur dans le cadre du budget 2026 pourrait s'avérer problématique pour assurer le suivi de ces éléments à long terme, une comparaison n'étant potentiellement plus possible pour le Grand Conseil.</p> <p>I25</p> <p>Le suivi des cadastres des eaux polluées déversées par les exploitations industrielles et artisanales aux égouts ne peut être effectué correctement en raison d'un manque de personnel.</p>

-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcout d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.		
5. Ressources humaines		
<p>Les ressources humaines à disposition du service n'ont pas permis d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2024.</p> <p>L'équivalent de 3 à 4 EPT sont externalisés faute de ressources suffisantes pour accomplir les tâches auxquels le service est astreint (rapport de la commission ATE, compte 2023-mandats de prestations politiques, p. 45). Cette incidence financière est estimée à 500'000 CHF par année et a été reconduite dans le cadre du budget 2025 (rapport de la commission ATE, budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 47).</p> <p>L'externalisation coûtant environ 30% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à aujourd'hui, la prise en charge d'un surcout d'environ 230'000 CHF, pour des prestations similaires. Une réflexion en la matière, notamment dans le cadre du programme efficience +, pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.</p> <p>En plus du coût plus élevé, cela présente évidemment un désavantage pour le service qui n'a pas les collaborateurs rattachés directement aux différentes unités organisationnelles et par conséquent, doit vérifier le travail effectué car il doit en assumer le contenu. Le service a fait part de ses besoins pour un fonctionnement idéal, pour lequel il estime une augmentation de 9.1 EPT nécessaire. L'internalisation des 3 EPT externes mentionnés plus haut est incluse dans cette estimation.</p>		
6. Informations complémentaires		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

MP3

Des débats en lien avec les PFAS sont en cours à l'échelle fédérale. Les stations d'épuration sont les principales sources d'information à disposition en la matière, à travers le monitoring des eaux. La présence générale de PFAS dans les eaux est avérée, mais reste à ce jour relativement faible. Des pics sont constatés dans certains lieux, notamment proches des zones d'entraînement des sapeurs-pompiers. Les mousses d'extinction utilisées depuis ont été adaptées. À ce stade, des risques sanitaires en lien avec la consommation d'aliments contaminés aux PFAS n'ont pas été mis en évidence.

MP6

Une convention a été signée entre le canton et la LONZA. Les coûts de mise en place de la paroi étanche sont entièrement à la charge de la compagnie. Le canton prend en charge les coûts engendrés par la gestion du trafic routier durant les travaux.

2. Indicateurs

I6

1/3 de contrôles en moins ont pu être effectués en raison d'un manque de personnel.

I8

Moins de contrôles ont pu être effectués, en raison d'un manque de personnel et de la complexité des dossiers. La revue du chiffre cible à cet indicateur devrait tendre vers zéro, le but n'étant pas d'effectuer de dénonciation si la situation ne l'exige point. De plus on peut se demander quels sont les critères pour un suivi pénal de la part du Service, le cas des bâches en polyester du glacier du Rhône et celles coulées au fond de son lac glaciaire interpelle.

I9

L'adaptation de cet indicateur dans le cadre du budget 2026 pourrait s'avérer problématique pour assurer le suivi de ces éléments à long terme, une comparaison n'étant potentiellement plus possible pour le Grand Conseil.

I25

Le suivi des cadastres des eaux polluées déversées par les exploitations industrielles et artisanales aux égouts ne peut être effectué correctement en raison d'un manque de personnel.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat de prestation politique du Service

SOP2

L'introduction d'un sous-objectif en lien avec la police de l'environnement est thématifiée, pour les discussions liées au budget 2026. Le Service s'occupe notamment des délits (art. 70 [LEaux](#)) et des contraventions (art. 71 [LEaux](#)) en lien avec la Loi fédérale sur la protection des eaux (art. 49 al. 1 [LEaux](#)). Le service indique néanmoins que la plupart des problèmes environnementaux impactant les lacs et les cours d'eau sont liés aux constructions. Il estime que la Commission cantonale des constructions, en tant qu'organe indépendant de l'Etat en charge des constructions hors zones à bâtir, devrait être compétente.

SOP9

Les communes sont astreintes à mettre en place un règlement sur les eaux. La surveillance de la mise en application de ces éléments est néanmoins effectuée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Les révisions des Plans d'aménagement de zones des communes devront notamment intégrer la planification de la ressource eau.

Les ressources humaines à disposition du service n'ont pas permis d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2024.

L'équivalent de 3 à 4 EPT sont externalisés faute de ressources suffisantes pour accomplir les tâches auxquels le service est astreint ([rapport de la commission ATE](#), compte 2023-mandats de prestations politiques, p. 45). Cette incidence financière est estimée à 500'000 CHF par année et a été reconduite dans le cadre du budget 2025 ([rapport de la commission ATE](#), budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 47).

L'externalisation coûtant environ 30% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à aujourd'hui, la prise en charge d'un surcôt d'environ 230'000 CHF, pour des prestations similaires. Une réflexion en la matière, notamment dans le cadre du programme efficacité +, pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.

En plus du coût plus élevé, cela présente évidemment un désavantage pour le service qui n'a pas les collaborateurs rattachés directement aux différentes unités organisationnelles et par conséquent, doit vérifier le travail effectué car il doit en assumer le contenu. Le service a fait part de ses besoins pour un fonctionnement idéal, pour lequel il estime une augmentation de 9.1 EPT nécessaire. L'internalisation des 3 EPT externes mentionnés plus haut est incluse dans cette estimation.

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcôt d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.

Sion, le 26 avril 2025

La Présidente
ANDREY-BERCLAZ Marlyne

Le Rapporteur
ZUBER Corentin



Grand Conseil
Commission de la sécurité publique

Grosser Rat
Kommission für öffentliche Sicherheit

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport de controlling des mandats politiques du compte 2024

Police cantonale
Service de l'application des peines et mesures
Service de la sécurité civile et militaire
Service de la population et de la migration
Service juridique de la sécurité et de la justice
Service de la circulation et de la navigation

La Commission de la sécurité publique (SP) s'est réunie le vendredi 11 avril 2025 de 09h30 à 15h50 à la salle de conférence 4, du bâtiment du Grand Conseil à Sion.

Commission SP

Membres	11.04.2025
JAEGER Lukas, SVPO, Président	X
BURRI Robert, PS/GC, Vice-président	X
CHERVAZ Véronique, PS/GC, rapporteure	X
FAUCHERE Cyrille, UDC	X
MORET-ROTH Fabienne, Le Centre	X
MORISOD Carole, Les Vert.e.s	X
MOULIN Bruno, Le Centre	GUALINO Pierre
NANCHEN Richard, PLR/FDP	X
RODUIT Emilien, PLR/FDP	CRETTENAND Adeline
RODUIT Myriam, Le Centre	X
SALZMANN-BRIAND Charlotte, Die Mitte Oberwallis	GEMMET Marceline (matin) DIEZIG Stefan (après-midi)
TROMBERT Cynthia, UDC	X
VERGERES Jean-Daniel, PLR/FDP	X

Service parlementaire

PORCELLANA Diane, collaboratrice scientifique

COFI

VOEFFRAY BARRAS Chantal

COGEST

CARRUPT Nicole (matin), CRETTON Sandra (après-midi)

Administration cantonale

FAVRE Frédéric, Conseil d'Etat, Chef du DSIS

GIROUD Ryan, secrétaire général adjoint, DSIS

SALAMIN Andrea-Fabio, responsable du controlling départemental, DSIS

VARONE Christian, Commandant de la police cantonale

PRAZ Alexandre, Adjoint du Commandant

HUGUET Sophie, Cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice

BALTHASAR Boris, Adjoint de la Cheffe de service, Service juridique de la sécurité et de la justice

ABGOTTSPON Bruno, Chef du Service de la circulation routière et de la navigation

SPAHR-BEYTRISON Rachel, Cheffe de la section des mesures administratives et des sanctions pénales auprès du Service de la circulation routière et de la navigation (DSIS)

NOTH-ECOEUR Marie-Claude, Cheffe du Service de la sécurité civile et militaire

TIANO Sandra, Cheffe du Service de la population et des migrations

SEEWER Georges, Chef du Service de l'application des peines et mesures

GABIOUD Florian, responsable finances, Service de l'application des peines et mesures

Police cantonale

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partielle ment	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	partielle ment	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
IND 8 : les heures supplémentaires sont en principe compensées en heure. Les agents de police engagés pour le WEF peuvent être compensés financièrement ou en heure.		
IND 10 : en Valais, il y a une explosion des infractions pornographiques qui concernent les mineurs. La police souhaiterait faire davantage de prévention, mais n'a pas assez de ressources.		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	

Remarques complémentaires :

Rubr. 38,48, 50 : il est difficile de prévoir ces montants lors des budgets. Les dépenses de la PC concernent l'équipement et le matériel des nouveaux bâtiments.

Rubr.50 :

	Budget 2024	Compte 2024
Nouvelle centrale	CHF 520'000	CHF 5'258'644.08

Local des séquestres « Les Eterpys »	CHF 700'000	CHF 1'400'000
Halle de tir Indoor	CHF 1'650'000	CHF 810'963.76
Polycom (réseau initial)	CHF 0	CHF 36'813.95
Polycom (WEP 2030)	CHF 0	CHF 1'158'093.50
Total	CHF 2'870'000	CHF 8'664'515.29

Nouvelle centrale : utilisation en 2024 de la totalité des reliquats des exercices 2021 et 2022 (report sur 3 ans conformément à l'art. 22 LGCAF).

Local des séquestres « Les Eterpys » : transfert en faveur du Service Immobilier et Patrimoine de CHF 1'400'000 (CHF 700'000 du budget 2024 et CHF 700'000 du budget 2023 reporté sur 3 ans conformément à l'art 22 LGCAF).

Halle de tir Indoor : utilisation en 2024 d'une partie du reliquat de l'exercice 2023 (report sur 3 ans conformément à l'art 22 LGCAF).

Polycom :

- Réseau initial : utilisation en 2024 de CHF 36'813.95 sur les recettes d'investissement.
- WEP 2030 : utilisation en 2024 de CHF 1'158'093.50 d'une partie du reliquat de l'exercice 2021.

5. Ressources humaines

Remarques éventuelles :

Pour le Chef du département, il faudra renforcer la police cantonale pour faire face aux problématiques liés au trafics de drogue, gangs de motards, pédocriminalité, etc. La situation risquera sinon de se péjorer.

Sur les 40 policiers demandés en 2021, la Police cantonale a reçu :

- 7 postes sur les 12 demandés pour la cybercriminalité
- 5 postes sur les 23 demandés pour la section rapide au sein de la Gendarmerie
- 0 poste sur les 3 demandés pour les coordinateurs en matière de violences domestiques et la gestion des quérulents.

6. Informations complémentaires

Remarques :

Académie de Savatan : le Conseil d'Etat va fournir son rapport en réponse au PO 2025.02.033. Le canton du Valais sera le premier à partir, alors qu'il a été le dernier à prendre cette décision, souligne le Chef du département.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de l'application des peines et mesures

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> : MP1 : le service a prêté 0.4 EPT au SIP pour qu'il puisse avancer sur le projet Pramont+. Les normes ayant évoluées depuis l'estimation des coûts, il manque actuellement CHF 7 millions.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	partiellement	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> : IND 3 : il y avait entre 20-22 jeunes en attente de placement ces dernières semaines. IND 7 : lorsque Crêtelongue sera totalement occupé, cela permettra de rapatrier des personnes sous autorité valaisanne qui sont placées hors canton. Des économies seront visibles sur la rubrique financière 36. Le centre Curabilis est un centre de mesures et non pas un centre d'exécution de peines comme Crêtelongue. Le canton du Valais ne pourra pas rapatrier les personnes sous son autorité, car certains nécessitent des soins aigus à Curabilis. Si un jour le canton du Valais avait un centre de mesures, l'idée serait de les rapatrier en Valais dès qu'ils sont stabilisés à Curabilis. IND 11 : aucun bracelet n'a été prononcé pour des violences domestiques. Les bases légales pour le faire sont existantes. Des discussions sont en cours pour que les cantons aient le même fournisseur de bracelet.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	

<u>Remarques complémentaires</u> : -

5. Ressources humaines		
-------------------------------	--	--

<u>Remarques éventuelles</u> : -

6. Informations complémentaires		
--	--	--

<u>Remarques</u> : -

II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de la sécurité civile et militaire

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> :-		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP10 : un représentant des communes germanophone et francophone participera au groupe de travail.		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	-	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
IND 8 : via les cours de répétition, des astreints de la protection civile ont été engagés durant l'automne pour des travaux de reconstruction suite aux intempéries de juin 2024.		
IND 9 : vu le développement des bases légales fédérales en cours, le canton devrait avoir un souci d'effectifs de la protection civile dès 2027.		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Rubr. 37 et 47 : il y a eu moins de demandes d'engagement de la protection civile pour les manifestations à caractère national ou international durant l'année sous revue. Il y a plus de jours-homme pour des manifestations à caractère cantonal.		

Rubr. 35 : depuis 1934, les 7 cantons GUSTAVO reçoivent 5 ct./1000 CHF de biens assurés. La volonté est d'augmenter de 5 à 8 ct. L'Association suisse des assurances serait prête à revoir le tarif pour autant que les 7 cantons aient l'assurance obligatoire (actuellement seulement 4 cantons).

5. Ressources humaines

Remarques éventuelles : -

6. Informations complémentaires

Remarques :

Commission cantonale sur la protection civile : le service a contacté la Fédération des communes valaisannes pour nommer les représentants qui siégeront dans la commission. Le service a volontairement attendu 2025 pour constituer cette commission puisqu'il y a eu les élections communales en 2024.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)**1. Mesures prioritaires****2. Indicateurs****III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**

-

Service de la population et des migrations

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>	<i>Commentaires</i>
-----------------	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP1 : la révision de la loi sera présentée au Grand Conseil au premier semestre 2026.		
MP3 : le canton joue le rôle de facilitateur pour l'introduction de l'outil. La participation de la commune se fait sur base volontaire.		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	partiellement	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
IND 17 : l'échec des départs est dû par exemple à la disparition de la personne, l'impossibilité de voyager médicalement, le manque de documents, etc.		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Rub.36 : le service pensait que l'augmentation des demandes de passeports et de cartes d'identité en 2023 était due à un effet de rattrapage suite au Covid. La hausse des demandes se poursuivant, les prochains budgets devront être adaptés en conséquence.		

5. Ressources humaines		
<p><u>Remarques éventuelles :</u></p> <p>L'engagement de personnel lié à la crise ukrainienne (2.4 EPT) est financé par la Confédération. Le service s'est vu restituer 0.8 EPT qui avait été transféré temporairement au DSIS.</p>		

6. Informations complémentaires		
<p><u>Remarques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en œuvre des recommandations de la COGEST est en cours.- Ouverture du centre d'identité à Monthey en mars 2025- La mise en œuvre des mesures d'<i>Efficiency Plus</i> permettra au service de gagner en efficacité.		

II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service juridique de la sécurité et de la justice

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Remarques éventuelles : l'exercice 2024 est le dernier avec deux objectifs politiques distincts. Ces derniers sont fusionnés dès le budget 2025.		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
Remarques complémentaires : -		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	partielle ment	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
Remarques complémentaires : -		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	

Remarques complémentaires :

Rubr. 30 : l'indemnité des curateurs, soit de 70% de la rémunération ordinaire, est fixé à l'art. 31 al. 4 let a LACC. Lors de la cantonalisation des APEA, il a été constaté que cette disposition n'était pas appliquée par des communes. La réponse du Conseil d'Etat à la MO 2024.06.163 sera prochainement présentée au Grand Conseil.

Rubr. 31 : par rapport au budget, le compte affiche un écart de CHF 41'000. Les charges liées aux expertises ordonnées par les APEA sont supérieures à celles budgétisées de CHF 150'000. Il en va de même pour les dédommagements des curateurs qui sont supérieurs d'environ CHF 75'000.

Rubr. 42 : la rétrocession du solde actif du compte exploitation des offices du registre du commerce a été supérieure aux prévisions. Néanmoins, ce résultat doit être nuancé dans la mesure où l'Office du registre du

commerce du Haut-Valais a rétrocedé en 2024 des soldes se rapportant à 2023. Les recettes liées aux émoluments des décisions prononcées par les APEA ont été supérieures aux prévisions (CHF 200'000).

Rubr. 46 : le montant de la participation des communes aux coûts de fonctionnement des APEA est légèrement supérieur aux prévisions. La participation totale de l'exercice 2023 a été facturée aux communes en mars 2024 simultanément à la facturation de l'avance pour l'exercice 2024.

5. Ressources humaines

Remarques éventuelles :

Le Chef du département indique que la cantonalisation des APEA est maintenant sur de bons rails. Le canton du Valais enregistre une hausse de 30% des cas traités par les APEA. Cette tendance s'observe également sur le plan national depuis 2018. Il y aurait besoin de 8 EPT supplémentaires pour les APEA. La commission a reçu le rapport du 31.10.2024 destiné à la sous-commission de gestion du Grand Conseil.

6. Informations complémentaires

Remarques : -

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de la circulation routière et de la navigation

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partielle ment	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP2 : le nombre de contrôles techniques de véhicules a pu être augmenté d'environ 1000 par rapport à l'année 2023. Le retard dans les contrôles a pu être ainsi réduit de 32,2% à 31,2%. Le canton de Valais se trouve en 6 ^e position des cantons les plus en retard dans les contrôles techniques. Il manque encore 4 experts pour respecter les périodicités légales.		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	partielle ment	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :-		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Rubr. 31 : il s'agit notamment du projet informatique Voicebot et la transformation des pistes de contrôle à Viège.		
Rubr.39 : les imputations internes, associées à une légère baisse des émoluments, ont permis d'atteindre aujourd'hui un taux de couverture des coûts par les émoluments perçus proche du seuil de 100%.		

5. Ressources humaines		
<u>Remarques éventuelles :</u> Sur le site de Viège , la nouvelle équipe fait ses preuves et sera entièrement formée d'ici l'été 2025. Le poste de chef de site a pu être pourvu en décembre. Il est assisté par son adjoint qui vient de terminer sa formation d'expert dans le domaine du contrôle des véhicules. Une enquête de satisfaction menée actuellement auprès du personnel confirme l'excellente ambiance de travail et la très bonne collaboration au sein de l'équipe.		

6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> Projet de rénovation du site de Viège : la demande d'autorisation a pu être déposée au mois de décembre. Le projet vise à transformer la piste de contrôle 1 pour véhicules légers en 2025 et 2026, c'est-à-dire l'équiper de lifts et rénover l'ensemble du plancher de la halle. Les pistes de contrôle, qui ont plus de 30 ans, ont considérablement souffert, notamment suite à l'introduction des contrôles techniques des véhicules lourds à pleine charge. Une rénovation complète est donc nécessaire. L'assainissement des pistes de contrôle a pour conséquence une fermeture complète durant 3 mois. Des alternatives dans le Haut-Valais sont en cours d'étude. À partir de 2027, la partie administrative du bâtiment sera entièrement rénovée.		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Le président

Lukas Jäger

La rapporteure

Véronique Chervaz



Grand Conseil
Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Grosser Rat
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport de controlling des mandats politiques du compte 2024

Service de la Santé publique
Service de la consommation et affaires vétérinaires
Service de l'action sociale
Service de la protection des travailleurs et des relations du travail

1. Déroulement des travaux

La Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) s'est réunie le mardi 8 avril 2025, de 8h30 à 15h50, à la salle de conférence 4, Grand-Pont 4 à Sion.

Commission SAI

Membres	08.04.2025
PERROUD Bruno, UDC, président	X
RIEDER Christian, Die Mitte Oberwallis, rapporteur	X
HERITIER Alexia, Le Centre, vice-présidente	X
AMOOS Patrick, neo – Die sozialliberale Mitte	<i>excusé</i>
GARCIA Ilan, UDC	X
MELLY Jean-Daniel, Les Vert.e.s	X
DUC-BONVIN Romaine, Le Centre	BAUD Vincent
GUALINO Pierre, Le Centre	X
RIME Fabienne, PLR/FDP	X
D'ANDRES Grégory, PLR/FDP	X
REY Sébastien, PLR/FDP	GUERIN Jérôme
SEIPELT WEBER Christine, PS/GC	X
SAVOY Carole, PS/GC	X

Service parlementaire

DELALOYE Sophie, collaboratrice scientifique

COFI

ANÇAY Tarcis, PS/GC

COGEST

MELLY Blaise, UDC (matin)
DUBUIS Julien, PLR/FDP (après-midi)

Administration cantonale (DSSC)

REYNARD Mathias, conseiller d'État, Chef du DSSC
EGGEL Rolf, responsable du controlling départemental DSSC
CURDY Camille, collaboratrice scientifique DSSC
BERTELLETTTO Xavier, chef du SSP
THEODOLOZ Florent, chef section Finances SSP

BABST Linda, cheffe du SCAV
KIRCHMEIER Eric, adjoint de la cheffe du SCAV
FAVEZ Jérôme, chef du SAS
FAVRE Roland, adjoint au chef du SAS
BOLLI Nicolas, chef du SPT
DUC Vanessa, adjointe du chef du SPT

Service de la santé publique (SSP)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p>SO 4</p> <p>La tarification des soins ambulatoires TARDOC sera mise en place en 2026. L'objectif du Conseil fédéral est que les tarifs TARDOC permettent d'avoir des coûts neutres. Grâce à la bonne collaboration de l'HVS, le chef du DSSC a pu obtenir un compromis entre les assureurs et les hôpitaux. Mais avec les médecins installés, cette même procédure n'a pas été constructive en raison de l'attitude de la Société médicale (SMVS). Actuellement, les calculs sont en train d'être finalisés pour déterminer la valeur du point. Le nouveau président de la SMVS se montre constructif et déterminé à trouver un compromis. L'objectif du DSSC est d'éviter de nouveaux recours qui feraient à nouveau perdre bcp de temps à ces négociations.</p>		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiellement	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	

<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p>MP ad 1 1</p> <p>Le Dossier électronique du patient avance doucement mais sûrement. 2'300 dossiers ont déjà été ouverts, mais il reste beaucoup de chemin à faire.</p> <p>MP ad 1 2</p> <p>Le projet de Maison de la garde de Sion a été rebaptisé « voie de médecine générale des urgences » et a fait l'objet d'un projet pilote durant l'été 2024 – alors que sa nécessité est particulièrement avérée en hiver. Le résultat est très positif et le SSP soutient cette infrastructure, bien que le bon compromis pour la réalisation concrète et pérenne de ce modèle n'ait toujours pas été trouvé entre les partenaires.</p> <p>Mettre en place une maison de la santé est une tâche communale. La commune de Sion veut aller de l'avant sur ce projet, mais il ne s'agira pas d'un centre d'urgences. Le chef du DSSC peut également imaginer un financement public pour faire de la clinique de Valère un centre d'urgence pour le soir, mais celle-ci n'est pas intéressée à élargir ses horaires en-dehors des heures de bureau.</p> <p>Dans le cadre du Masterplan pour la médecine ambulatoire, la formation des infirmiers aux pratiques avancées est une priorité pour le SSP. Il met actuellement en place un partenariat pour ces formations avec l'Université de Fribourg, en échange de places de stages à l'HVS.</p> <p>MP ad 2 5</p> <p>Les montants des Prestations d'intérêt général (PIG) pour l'Hôpital Riviera Chablais comparés avec ceux pour l'HVS ont été transmis à la Commission SAI à la suite de la séance. Les chiffres ne peuvent pas encore être publiés et les documents sont à usage interne.</p> <p>L'endettement actuel du HRC est <u>très préoccupant</u> avec des dettes d'investissements à CHF 348 millions de francs et des dettes d'exploitation cumulée à 142 millions de francs. Le 25% du montant des PIG servent uniquement à payer le contentieux dans le budget 2025, une part qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années. La commission recommande au Conseil d'Etat de trouver une solution afin que les PIG ne servent pas à payer l'intérêt de la dette.</p> <p>MP ad 2 7</p> <p>Le rapport de l'évaluation des besoins en soins somatiques sera mis en consultation en avril 2025. Sur la base de retours, un rapport définitif sera établi, puis un appel d'offres sera fait et une proposition de nouvelle</p>		
---	--	--

liste hospitalière sera mise en consultation. La décision du Conseil d'Etat devrait intervenir en janvier 2027. La mise à jour du concept médico-soignant de l'HVS doit être finalisé pour la fin juin 2025 afin de pouvoir ouvrir les nouvelles salles d'opération courant 2027. Pour effectuer les déménagements, une bonne dizaine de millions de francs sont à prévoir. Le Conseil d'Etat est d'avis de suivre les recommandations du Prof. Stefaniak, en instaurant notamment un suivi régulier de la cellule d'encadrement et de soutien (CESREF). Les mesures prises ont déjà permis d'améliorer les finances de l'HVS. Le Conseil d'Etat confirme vouloir appliquer la décision politique de 2014 sur l'organisation de l'HVS avec une adaptation des prestations pour chaque site. De plus, il s'appuie sur la motion [MO_2023.12.432](#) « Comment financer les investissements de réhabilitation et développement de l'Hôpital du Valais » acceptée par le Grand Conseil pour déterminer les modalités de financement. La commission SAI rappelle la nécessité d'agir rapidement car dans le secteur hospitalier sous le régime des DRG « *ce ne sont pas les grands qui engloutissent les petits, mais les rapides les lents.* »

MP ad 3 8

Le déménagement de la nouvelle centrale d'engagement a pris du retard. L'OCVS devrait prendre possession des locaux en 2026. L'aménagement complet pour faire tourner la centrale se fera plutôt au 3^e trimestre 2026.

MP ad 3 9

La planification des soins de longue durée sera mise en consultation en été 2025 et l'entrée en vigueur est prévue pour 2026. Une commission extraparlamentaire appuiera ces travaux de préparation. La sous-dotation en lits d'EMS à Sierre préoccupe le service. Les autres régions du canton ont suffisamment de lits.

MP ad 3 11

Des entreprises privées proposent des rémunérations des proches aidants, mais le canton du Valais n'a pas opté pour cette voie. Sa stratégie consiste à offrir un soutien à la relève pour permettre aux proches aidants de se ressourcer pas seulement pour les personnes âgées mais également pour les familles avec un enfant en situation de handicap. La relève est assurée par la Croix Rouge. Un projet pilote pour la reconnaissance du rôle des proches aidants par le biais d'une indemnité de la LAMal est mené actuellement par le SSP. Il y a aussi une réflexion sur l'extension des horaires des CMS.

MP ad 3 12

Selon le Département, la révision de LEIS se fera après la prise de connaissance du concept médico-soignant de l'HVS avec une consultation courant 2026.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	partiellement	

Remarques complémentaires :

Ad 1 5

La majorité des cas supplémentaires de maladie infectieuses sont des gripes. L'augmentation des tests, liés à l'effet Covid, explique quelque 500 déclarations supplémentaires. Une augmentation significative de maladies sexuellement transmissibles explique également cette augmentation ; le SSP prévoit d'accentuer les campagnes de prévention.

Ad 3 18

Ce calcul est fait sur la base des charges du SSP relativement au nombre d'habitants. Les chiffres de 2012 fixent le 100%, ce qui signifie concrètement que les coûts ont augmenté de 20% depuis 2012.

Ad 3 23

Le Valais est le canton avec les prix de pension les plus bas de Suisse. La limite globale est fixée par le Conseil d'Etat : de 137 francs, elle va passer prochainement à 139 en raison de la compensation du

renchérissment et de la mise en œuvre de la CCT sur les soins de longue durée. Les différences entre EMS s'expliquent aussi par des différences juridiques : certains EMS sont des institutions complètement privées tandis que d'autres sont construits par les communes.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
Rubr. 50 et 56		
Il n'y pas de rubrique spécifique pour le personnel soignant dans le budget du SSP, car le SSP ne connaît pas les chiffres pour 2024 et n'en a connaissance qu'avec un décalage d'un an. Pour 2023, 561 millions de francs sur 1485 millions, soit 37,8 % des coûts, concernent le personnel soignant. Ces chiffres révèlent l'importance des efforts fournis pour améliorer les conditions de travail du personnel soignant. Un indicateur pourrait être introduit dans le budget 2026 pour faire ressortir cette évolution – avec une année de décalage.		

5. Ressources humaines		
Remarques complémentaires : -		

6. Informations complémentaires		
Remarques complémentaires :		
<ul style="list-style-type: none"> • La première version des mandats de prestations a été adressée à l'hôpital fin 2024 et il y a actuellement encore des discussions sur la fixation du volume total des rémunérations. Dès la mi-mai, les premiers mandats de prestations pourraient être signés (pour rappel : l'an dernier, ces signatures ont eu lieu plus tard, en novembre, ce qui a compliqué le travail des institutions). • Les conséquences du contre-projet à l'initiative d'allègement des primes sont évaluées à 50, voire 60 millions de francs en fonction de l'évolution des primes, qui devront être intégrés au budget du service dès 2028. A l'entrée en vigueur de ce contre-projet (1^{er} janvier 2026), les cantons devront progressivement – les deux premières années sont moins contraignantes - mettre la même part que la Confédération, soit 7,5% du coût brut de l'assurance obligatoire des soins, pour financer les réductions individuelles de primes. Le pourcentage n'est pas le même d'un canton à l'autre, car il y a un calcul qui se fait sur la charge de primes pour 40% de la population la moins riche. Comme le canton du Valais a un revenu moyen bas, il est amené à contribuer davantage qu'un canton comme Zoug, ce qui va contre la péréquation financière. • Les Equipes mobiles d'intervention rapide (EMIR) peuvent également être sollicitées pour des urgences somatiques au domicile du patient et le SSP étudie la possibilité de les faire intervenir aussi pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Toutefois, le SSP doit veiller à un engagement rationnel des moyens. La création d'une seule centrale d'engagement regroupant l'EMIR et EMUS (équipe mobile sociale d'urgence, actuellement gérée par le SAS) est envisagée. • Le projet pour les transports pour les personnes âgées se fera aussi en collaboration avec les structures existantes comme Transport Handicap. 		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :

- Introduire un nouvel indicateur : pour connaître les dépenses du personnel soignant rapporté aux coûts des établissements.
- Etudier avec le canton de Vaud des modalités de financement pour réduire la dette hypothécaire de l'HRC.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service :

- D'importantes variations par groupes de produits a été constaté en 2024. Il serait adéquat d'affiner les méthodes pour l'estimation des coûts.
- Lorsqu'il y a d'importantes modifications sur le financement ou les modalités d'exploitation comme pour les RIP, EFAS ou le contre-projet IP allègement des primes, il serait appréciable que le Grand Conseil soit informé des conséquences chiffrées (coûts et nbre d'EPT) afin d'intégrer ces données dans la PIP rapidement.

Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
---	--	--

Remarques complémentaires : Le service constate qu'il y a de plus en plus d'attentes de la population vis-à-vis des détenteurs d'animaux et du contrôle des aliments. Ces attentes sont souvent difficiles à concilier entre les détenteurs d'animaux et la population (ex. les éleveurs de bétail, etc.)

2. Mesures prioritaires		
-------------------------	--	--

La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
--	-----	--

L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	non	Répétition des commentaires entre les mesures prioritaires et les indicateurs.
--	-----	--

Remarques complémentaires :

MP ad 1 1

Bien que les contrôles des solariums répondent à un vrai besoin, cette MP ne sera pas reconduite l'année prochaine, puisque le SCAV a déjà pu contrôler la majorité des établissements.

MP ad 1 2

61 échantillons de diverses matrices ont été analysés en 2024. Il est prévu de poursuivre durant les années suivantes. L'introduction progressive des nouvelles teneurs maximales doit être maîtrisée et accompagnée par des campagnes d'analyses et de monitoring.

MP ad 1 3

Une importante cohorte de listeria avait été détectée dans une même souche. Or ce pathogène est difficile à éliminer, ce qui explique que la MP devra être reconduite quand bien même aucun des 140 échantillons contrôlés n'était contaminé.

MP ad 1 4

Les analyses montrent que la qualité des boissons est stable. Dès 2026, le SCAV va se concentrer sur les analyses d'authenticité. Les premières inspections effectuées dans le cadre des contrôles de caves ont

montré que l'hygiène pouvait être améliorée dans certains cas par des mesures concrètes. La fréquence de ces contrôles (chaque 2 ans) est désormais établie. La collaboration entre le SCAV et le Contrôle suisse du commerce des vins permet également de mener des contrôles sur la tromperie, l'étiquetage, etc.

MP ad 3 5

La première période de contrôle du programme d'éradication du piétin est terminée avec un certain succès : 95% des 770 exploitations ont pu être contrôlées et la prévalence de la maladie est d'un peu moins de 20%. Actuellement, 75% des exploitations touchées ont été assainies et quelque 50 exploitations restent sous séquestre. Les coûts pour l'assainissement sont à la charge des détenteurs d'animaux tandis que les frais de contrôle et d'administration du programme sont supportés par l'État (principes et décisions fédérales). Le SCAV est satisfait de ces contrôles et rassuré par la prévalence de la maladie moins forte qu'attendu.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
Ad 3 19		
L'augmentation des cas de morsures de chiens est due à l'augmentation du nombre de chiens détenus en Valais (plus de 27'000 actuellement), à la meilleure discipline d'annonce des cas (moins grande tolérance des victimes d'agression) et à des facteurs sociologiques (attachement à son propre chien qui peut conduire à un manque d'égard envers autrui) :		
En réponse à de multiples interventions, le Conseil d'État prévoit de soumettre au Grand Conseil un projet de loi sur les chiens au printemps 2026.		
Ad 3 22		
Ce volume d'analyse est directement lié à trois aspects :		
1) la réalisation de l'autocontrôle de l'eau potable selon les bases légales valaisannes en vigueur,		
2) la réalisation de l'autocontrôle des établissements de bain selon les bases légales valaisannes en vigueur,		
3) la tentative de respect des recommandations de l'association des chimistes cantonaux suisses concernant la quantité d'analyse par milliers d'habitants par groupe de produits.		
Le point 2 sera réduit prochainement (mesure efficacité +) pour permettre une meilleure réalisation du point 3 et garantir une bonne protection de la population.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
GP 1303		
Il n'est pas possible d'autofinancer les prestations suivantes en matière de protection des animaux :		
<ul style="list-style-type: none"> - Annonces / dénonciations en matière de protection des animaux - Traitement des contrôles dans des exploitations agricoles - Prévention 		

Seules les demandes d'autorisation peuvent être partiellement autofinancées. L'avant-projet de loi sur les chiens, qui sera soumis en consultation en automne 2025, intègre une possibilité d'augmenter la part d'autofinancement.

5. Ressources humaines

Remarques complémentaires :

Les besoins du service correspondent à 3 EPT et ce service est prioritaire pour l'octroi de nouveaux EPT aux yeux du chef du Département. Le service a beaucoup de retards non seulement dans les contrôles prévus par les législations actuelles, mais également dans de nouveaux domaines qui posent des défis - contrôle des compléments alimentaires, dont le taux de non-conformité est gigantesque ou les produits du tabac - et pour le contrôle du commerce en ligne.

6. Informations complémentaires

Remarques :

- L'étude Parval sur les pesticides n'est pas du ressort du SCAV, mais du SSP et du SCA. Une communication publique du DSSC à ce sujet aura lieu en été 2025.
- Les contrôles que le SCAV effectue depuis 2 ans sur les sorties du bétail pour l'obtention d'un label respectueux des animaux se fondent sur l'envoi de vidéos émanant des propriétaires. Ces contrôles sont bien perçus par les propriétaires de bétail.
- La pénurie de vétérinaires, notamment pour les soins et le contrôle des animaux de rente, est préoccupante.
- Une seule demande d'abattage à la ferme a été communiquée au SCAV.
- La date actuelle de livraison des laboratoires sur le site de Piscine 10 est octobre 2026. Le SVAC évalue actuellement les conséquences de ce léger retard.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) : -

- MP Suivi du projet de la nouvelle loi sur les chiens.
- MP mieux préciser l'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires et les suites à donner les années suivantes.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service : -

Service de l'action sociale (SAS)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Remarques complémentaires : -		

2. Mesures prioritaires		
--------------------------------	--	--

La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiellement	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	partiellement	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p>MP ad 1 2</p> <p>Une stratégie pour la génération 60 + est en cours de consultation jusqu'au 30 juin 2025. Elle a pour objectif de maintenir le taux de placement en EMS le plus bas possible et de privilégier la mise en place de nouvelles formes de logements, afin de mieux répondre aux besoins de la population. Une révision de la loi sur les soins de longue durée, élaborée conjointement par le SAS et le SSP, sera présentée au Grand Conseil probablement en 2026 pour répondre aux différentes interventions sur le logement, l'encadrement médico-social, etc. Il n'est pas prévu de créer une nouvelle structure pour le suivi des constructions. Une étude en collaboration avec Procap est lancée pour identifier les besoins et la manière d'assurer le suivi dans sa globalité.</p> <p>Certaines communes ont déjà mis en œuvre des plans d'action en lien avec Pro Senectute et éligibles à un soutien cantonal. Dix communes ont déjà lancé des processus d'analyse des besoins de leur population de 60+ et trois ont déjà remis un plan d'action dans le cadre d'une demande de soutien financier d'environ 25'000 francs chacune. Cinq autres ont terminé la démarche participative de récolte des besoins et doivent encore soumettre un plan d'action pour leur politique communale. Deux autres communes ont déjà reçu une décision de soutien, mais doivent encore effectuer les démarches participatives.</p> <p>MP ad 1 3</p> <p>Le développement du logiciel Aventis pose certains problèmes pour l'entreprise qui développe le logiciel. Celui-ci ne correspondait pas au cahier des charges initiales. De fait, le lancement qui avait été prévu pour 2023 a été reporté à 2025, car c'est le premier de ce type pour l'aide sociale en Suisse et que certaines fonctionnalités doivent encore être améliorées ou créées. Le logiciel, qui permet de calculer les budgets de l'aide sociale des bénéficiaires, est actuellement présenté aux assistants sociaux dans les CMS et les retours sont plutôt positifs.</p> <p>MP ad 1 4</p> <p>Les démarches pour mettre en place l'Association valaisanne de soutien aux victimes et témoins de traite des êtres (AVIT) ont été un peu plus longues qu'espéré. Actuellement, 3 personnes travaillent dans les structures de l'AVIT. Un rapport de l'AVIT sera bientôt soumis au Conseil d'État ; le nombre de cas de traite d'êtres humains mis à jour ne cesse d'augmenter.</p> <p>MP ad 1 6</p> <p>Le Valais n'a pas de réelle politique du logement social. Le SAS travaille sur deux axes : le logement social d'urgence et l'accès au logement. L'État a signé en 2024 un mandat de prestations avec Immo-Solidaire, qui se porte garant pour des locataires qui ont des difficultés à accéder à un logement. Ce dispositif répond à un réel besoin et a été largement utilisé. Un rapport et des recommandations ont été soumis au Conseil d'État, qui a créé un groupe de travail, car les responsabilités sont actuellement diluées entre plusieurs services sur 4 départements ; le rapport de ce groupe de travail sera rendu fin juin 2025.</p> <p>MP ad 2 8</p> <p>Le Valais est bien avancé sur la mise en œuvre de loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH). Le Bureau des droits pour les personnes en situation de handicap travaille sur l'élaboration d'un Plan d'action qui sera soumis au Conseil d'État en 2026. Les thèmes principaux sont l'accès aux emplois au sein de l'administration, l'accès à l'information en langage facile à lire et à comprendre et la politique de maintien à domicile.</p> <p>Le rapport en réponse au postulat du renforcement des RMPC pour le soutien au choix du lieu de vie sera finalisé prochainement et intégrera le fait de pouvoir utiliser un outil d'évaluation commun pour l'ensemble des personnes en situation de handicap afin de répondre au plus vite aux possibilités de la liberté de choix de vie et en définissant leurs besoins (IHP).</p>		

MP ad 2 10

Le rapport final et les recommandations qu'il contient confirment que le SAS est sur la bonne voie : en effet, il ne mise pas sur la création d'une grande institution pour les personnes TSA, mais sur leur intégration dans les structures existantes. L'étude confirme aussi que le travail des institutions valaisannes avec les personnes TSA adultes est bon, mais ne couvre pas toutes les demandes. Cependant, le rapport sur l'évaluation des besoins indique que de nouvelles places seront nécessaires à moyen terme. Il pointe également l'importance de sensibiliser et de former les partenaires, notamment l'hôpital et précise également le manque de solutions de relève et de soutien financier qui pèse lourdement sur les proches aidants. Le SAS travaille conjointement avec l'Office cantonal AI et le SRH pour mieux faciliter l'insertion socio-professionnelles des personnes TSA, car les dispositifs actuels sont certes intéressants, mais encore sous-utilisés. L'État a besoin de plus de ressources et de coordination entre les services pour pouvoir offrir plus d'emplois vraiment inclusifs dans son administration et au sein des structures paraétatiques.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u> Ad 1 1 à 5, ad 2 8 à 12 et ad 3 14 à 20 Les données pour 2022 et 2023 ont été transmises à la commission, à sa demande, à la suite de la séance.</p> <p>Ad 1 3 Le taux de recouvrement du BRACE est toujours très important : de 36 % en 2016 il a passé à 58% en 2024. Or 1% de recouvrement correspondant à un gain de 57'000 francs pour l'État. Ces taux ont pu être améliorés grâce aux postes en CDD, qui ne pourront toutefois pas être reconduits une seconde fois. L'amendement déposé par la commission SAI pour la création de ces postes ayant été refusé par le Grand Conseil, le SAS devra trouver des solutions pour externaliser ce travail l'an prochain. Des problèmes de protection des données préoccupent également le service en lien avec ces externalisations qui coûtent, de surcroît, plus cher à l'État que la création de nouveaux postes.</p> <p>Ad 2 6 Le SAS communique aux institutions, au début de l'année précédente, l'augmentation qu'elles peuvent calculer sur leur budget pour l'année suivante ; elles ont le droit d'augmenter leurs charges jusqu'à 120,5%. Cette augmentation porte uniquement sur les mandats de prestations (sans tenir compte du renchérissement) et pas sur la création de nouveaux postes. Cet indicateur n'apporte pas grand-chose et pourrait être biffé, selon le chef du SAS.</p> <p>Ad 3 17 Le canton n'intervient pas dans les décisions du SEM pour les entrées en matière sur les demandes d'asile. Les migrants concernés par une « Non-entrées en matière (NEM) » proviennent notamment de pays du Nord de l'Afrique, avec lesquels il n'existe pas d'accord de réadmission. Ce sont donc des personnes qui ne peuvent pas rester durablement, mais que la Suisse ne peut pas renvoyer dans leur pays. Ils n'ont pas le droit de travailler, ne bénéficient pas de mesures d'intégration et touchent 10 francs par jour s'ils vivent en appartement et uniquement des prestations en nature s'ils vivent dans un hébergement collectif. S'ils souhaitent partir volontairement, ils pourront toucher une aide.</p>		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	partiellement	

Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	non	Il n'est pas possible d'identifier les variations des dépenses par groupe de produits, car les présentations du budget 2024 (page 81) et celle des comptes (page 135) ne sont pas identiques.
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p>Rubr. 30 Les forfaits d'intégration (<u>art. 58 LEI</u>) s'élèvent soit à 18'000 francs par décision soit à 1'500 francs par trimestre pour les permis S. Chaque canton complète ensuite ces montants au besoin pour des mesures d'intégration concrètes.</p> <p>Rubr. 36 Les détenteurs d'un permis F qui résident en Suisse depuis plus de 7 ans sont sous la responsabilité des cantons. L'ACF a demandé au SAS de revoir la comptabilité de ces rubriques. Auparavant, les dépenses de l'Office de l'asile étaient inscrites comme recettes dans cet office, car elles étaient refacturées à l'Office de coordination des prestations sociales. Désormais il ne s'agit plus que d'une simple imputation interne.</p> <p>Rubr. 42 Les postes débiteurs de l'asile concernent par exemple des avances sur frais médicaux ou d'autres types d'avances de frais que les personnes doivent rembourser quand elles sont indépendantes financièrement. Cette refacturation des montants n'était pas intégrée aux comptes du SAS, mais l'IF a prié le service de changer sa pratique.</p> <p>Rubr. 44 Le montant prévu dans le budget 2024 concernant l'indemnité FIGI pour la Castalie s'élevait à 3,685 millions de francs et le coût depuis septembre 2024 s'élève à 1,92 million de francs. Il est prévu à l'avenir de renforcer une partie des prestations pour l'hébergement et les ateliers.</p> <p>Rubr. 45 La liste des associations soutenues par le fonds d'intégration socio-professionnelle a été soumise à la commission à la suite de la séance, à sa demande. Les données qui peuvent être transmises se basent sur la PIP déjà validée.</p>		

5. Ressources humaines		
<p><u>Remarques éventuelles :</u></p> <p>L'augmentation de 0,7 EPT entre 2022 et 2023 concerne un collaborateur du BRACE.</p>		

6. Informations complémentaires		
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p>Selon le Service, les tensions autour des listes d'attentes pour des places en institution communiquées par les médias ne sont pas avérées, bien que 2 ou 3 cas complexes occupent passablement le service. Des demandes de changement d'institutions ne peuvent pas toujours être exaucées.</p>		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :

- Etudier l'utilité de l'indicateur ad 2 6
- Déterminer les modalités de coordination entre service pour le suivi de la thématique de l'autisme
- Présenter les charges dans le secteur de l'asile par groupe de charges dans les informations complémentaires.
- Suivre les demandes auprès de la Confédération pour augmenter les forfaits dans le secteur de l'asile pour couvrir l'ensemble des coûts.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service :

- Il n'est pas possible d'identifier les variations des dépenses par groupes de produits, car les présentations du budget 2024 (page 81) et celle des comptes (page 135) ne sont pas identiques.

- Il convient de mieux distinguer les EPT par groupes de produits et, dans le secteur de l'asile, de distinguer le personnel fixe et le personnel à durée déterminée et d'en indiquer le nombre d'EPT.

Service de la protection des travailleurs et des relations de travail (SPT)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Remarques complémentaires : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	

Remarques complémentaires :

MP ad 2 1

Depuis le début de l'année 2024, 22 dossiers ont été traités ou sont en cours de traitement. Le détail figure dans les explications de l'indicateur ad 3 5.

MP ad 3 2

La nouvelle CCT des soins de longue durée (SLD) est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2024. Son extension n'a pas été demandée par les partenaires, dès lors que l'ensemble des institutions sont membres des associations patronales signataires. Un second volet de négociation en vue d'un premier rapprochement avec les conditions pratiquées à l'HVS s'est terminé par la remise d'un rapport intermédiaire au Conseil d'État le 27 janvier 2025 : les incidences financières basées sur les projections réalisées ont été acceptées : harmonisation des salaires des infirmiers ES/HES, rattrapage de la CCT SLD, amélioration des salaires des ASSC et améliorations des indemnités d'inconvénients (pour travail de nuit, du dimanche et jours fériés).

MP ad 4 3

Les délais prévus seront respectés : les premiers badges seront émis en juin et les premiers contrôles effectués en juillet. Les 11 inspecteurs de l'emploi et de l'aide sociale seront chargés de ces contrôles, et non pas les inspecteurs du travail. La SUVA se charge quant à elle des questions de sécurité sur les chantiers. La Fédération des communes valaisannes est impliquée et soutient le projet. La question des modalités des sanctions pour un ouvrier sans badge n'est pas encore réglée. Elle le sera ces prochains mois en concertation avec les partenaires.

MP ad 5 4

Les résultats de l'audit « Efficience plus » seront communiqués au Grand Conseil avant fin 2025 par le biais des commissions de haute surveillance. La mise en œuvre de certaines mesures peut nécessiter des modifications législatives, si les postes sont prévus dans des bases légales. Des postes pourraient aussi être transférés d'un département à l'autre ou d'un service à l'autre.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Ad 1 1		
Le cadre légal pour le contrôle des jeunes apprentis est donné par l'article 21 de loi cantonale sur le travail, qui renvoie à une ordonnance fédérale imposant de contrôler tous les postes d'apprentis potentiellement dangereux. Les entreprises ne s'en plaignent pas, selon le chef du SPT.		
Ad 4 6		
Pour le droit fiscal, 193 infractions à l'impôt à la source ont été identifiées, 107 infractions concernent des revenus non déclarés et 8 situations sont problématiques au niveau de la TVA. Les cas graves touchent principalement les travailleurs étrangers, clandestins ou sans permis.		
Ad 4 8		
Le nombre de contrôleurs pour les abus présumés à l'aide sociale est de 2,13 EPT en 2024, sur les 11 EPT d'inspecteurs de l'emploi. Le SPT essaie de bien équilibrer les ressources entre les différents domaines. Avec EBadge, les nombre de contrôles pourra être augmenté sensiblement.		
Ad 4 9		
Les recettes des amendes sont comptabilisées sous la rubrique 4270. Tout ce que le SPT engrange dans cette rubrique vient en diminution du 50% des salaires qui est remboursé par la Confédération. Le Valais a l'une des meilleures inspections en comparaison intercantonale et, après le canton de Vaud, il est celui qui engrange le plus d'amendes.		
Ad 5 12		
La plateforme MPExt sera disponible pour l'État-Major du DSSC et chaque service aura accès aux données qui le concernent. Étendre cet outil aux institutions sera peut-être envisagé dans un second temps.		
Ad 5 13		
Certains députés remettent en question la pertinence de cet indicateur – et surtout la difficulté à fixer des objectifs quantitatifs en termes de communication.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	partiellement	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	partiellement	Information à compléter pour le GP 11 et GP12
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Rubr. 36		
Les mesures de développement durable dans le domaine parapublic ne seront plus d'actualité après le refus de la loi sur le climat. Mais le DSSC a encore quelques mesures de durabilité pour les hôpitaux, les institutions et les EMS.		
5. Ressources humaines		
<u>Remarques complémentaires</u> : -		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques complémentaires</u> :		
La protection des ouvriers contre la canicule passe par des demandes aux communes de pouvoir commencer les chantiers plus tôt le matin, le respect d'un plan élaboré par le SUVA, des mesures de		

sensibilisation prises par le Bureau des métiers et le port d'un bracelet pour prévenir les coups de chaleur. Les adjudicateurs ne peuvent plus donner de pénalités aux entreprises qui ne respectent pas les délais durant les périodes de canicule. Le SPT aimerait qu'une série d'entreprises joue le jeu encore en 2025.

II. Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) : -

Etudier l'utilité de l'indicateur ad 2.5 13 qui ne semble pas nécessaire pour la commission.

Rédiger les mesures prioritaires pour le suivi de l'audit « « Efficience plus » »

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service : -

Le président

Bruno Perroud

Le rapporteur

Christian Rieder

Rapport de controlling des mandats politiques du compte 2024

Office cantonal du sport
Service de la culture
Service administratif et des affaires juridiques de la formation
Service de l'enseignement
Service de la formation professionnelle
Service des hautes écoles
Service cantonal de la jeunesse

La Commission EFCS s'est réunie le lundi 7 avril 2025 de 9h30 à 17h, à la salle de conférence 4, Grand-Pont 4 à Sion.

Commission EFCS

Membres	7 avril 2024
BLATTER Jens, neo – die sozialliberale Mitte, président	X
MORARD Didier, PLF/FDP, vice-président	X
BONVIN Nicolas, Le Centre, rapporteur	X
MOULIN Daria, Les Vert.e.s	X
IMBODEN Olivier, die Mitte Oberwallis	X
CHAPPOT Florian, PS/GC	X
KALBERMATTEN Bernd, die Mitte Oberwallis	X
MÉTRAILLER Françoise, Le Centre	X
CARRON Blaise, PS/GC	X
SCHAFEITEL Fabien, Le Centre	VOUILLAMOZ Périne
CRETENAND David, PLR/FDP	X
CHESEAUX BAUDAT Laila, Le Centre	X
LIPS Aïda, UDC	X

Service parlementaire

DELALOYE Sophie, collaboratrice scientifique

COFI

CARD Corinne, Les Vert.e.s

COGEST

DUBUIS Alexandre, Les Vert.e.s

(matin)

CIPOLLA Alexandre, UDC (après-midi)

DSIS

FAVRE Frédéric, Conseiller d'État, chef du DSIS
 SALAMIN Andrea-Fabio, resp. du controlling départemental
 GIROUD RYAN, secr. général adjoint DSIS
 KREUZER Ralf, adjoint du chef de l'OCS
 NANCHEN Christophe, coll. spécialisé, OCS

DEF

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'État, chef du DEF
 BONVIN François, secr. général adjoint du DEF et resp. du controlling départemental
 DUC Arsène, chef du SAAJF
 ANZEVUI Grégoire, adjoint du chef du SAAJF
 DINI Sophia, déléguée à l'économie et à l'innovation

DSSC

REYNARD Mathias, Conseiller d'État, chef du DSSC
 DUBOIS Alain, chef du SC
 OGGIER Frédéric, resp. du controlling du SC
 EGGEL Rolf, resp. du controlling départemental
 CURDY Camille, coll. sci. Etat-Major DSSC

NANCHEN Christian, chef du SCJ
 GAPANY-SAVIOZ Hélène, adjointe du chef du SHE
 ALBASINI David, resp. du controlling du SHE
 LONFAT Jean-Philippe, Chef du SE
 MABILLARD Pascal, collaborateur scientifique, SE
 FUX Tanja, Cheffe du SFOP
 REY Alexandre, resp. controlling du SFOP

Office cantonal du Sport

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques complémentaires</u> : -		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP ad 1 1		
<ul style="list-style-type: none"> Le premier projet de Christian Constantin concernant le nouveau stade de Tourbillon a été déposé à l'OCS, qui l'a transmis à des experts à l'étranger. Une fois le retour de l'expertise connu, une analyse croisée de l'UEFA devra encore être menée avant que l'office puisse déposer un projet au Grand Conseil. Le projet de rénovation du stade actuel sera ensuite comparé au projet du Christian Constantin ; à l'heure actuelle, la ville de Sion n'a pas encore finalisé son projet de rénovation. Le vote sur le référendum lancé contre le projet de la nouvelle patinoire de Sierre – et l'écoquartier – aura lieu en juin 2025. Les recours contre le projet de construction de l'aire d'arrivée des Barzettes à Crans-Montana ont été retirés et la construction peut aller de l'avant. 		
MP ad 2 2		
Un nouveau responsable de site pour le Centre sportif Estelle Balet à Ovronnaz est en cours de recrutement, à la suite du départ à la retraite du responsable actuel.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	non	

Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ind. 3 et 4 La baisse des journées et des nuitées au Centre Sportif Estelle Balet est liée au fait qu'il était fermé durant deux ans et que certains clubs ne sont pas « remontés » à Ovronnaz pour leurs entraînements. L'OCS travaille notamment sur la digitalisation des réservations pour faciliter l'utilisation des salles et le nouveau responsable qui sera recruté sera aussi chargé de revitaliser l'occupation du centre. Ind. 5 Le fait qu'il n'y ait que 2 infrastructures sportives réalisées sur 3 n'est pas synonyme d'échec pour l'office, raison pour laquelle l'objectif est considéré comme étant atteint. Ce sont les recours qui ont retardé l'avancement du projet pour l'aire d'arrivée des Barzettes de Crans-Montana qui expliquent la différence entre la planification et la réalisation.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> Rubr. 36 Le fonds du sport permet aussi de donner des bourses à de jeunes athlètes si leurs parents n'ont pas un certain seuil de revenu. L'OCS refuse de favoriser un type de sport par rapport à un autre et promeut tous les sports sur un pied d'égalité. Rubr. 46 Le Valais a reçu en 2024 un montant exceptionnel de 890'000 francs en raison de la dissolution de la société Sport Toto ; ce montant est entièrement attribué au fonds du sport.		
5. Ressources humaines		
<u>Remarques complémentaires :</u> -		
6. Informations complémentaires		
Ce n'est pas le fonds du sport, mais la loi sur le sport, qui est la plus grande génératrice d'investissements pour des événements ponctuels, qui tendent à se multiplier comme le constate un député.		

II. Eléments à prendre en considération par l'office lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :

La commission prie l'office d'ajouter 3 indicateurs sur le nombre d'entités sportives ayant recours à www.bénévoles.vs.ch (un par région linguistique).

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique de l'office : -

Service de la culture

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques complémentaires</u> : -		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?		
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP ad 1 1		
<p>La révision de la loi sur la promotion de la culture devrait être présentée d'ici l'été 2025 à la commission EFCS. Elle répond à la nécessité de clarifier le financement toujours plus important des écoles de musique, le même fonds alimentant actuellement leur financement et celui des activités culturelles, au détriment de ces dernières. Le budget du SC attribué au financement des activités culturelles pourra être augmenté si la loi est acceptée. La participation du SC aux unités de cours de musique est une dépense liée. Pour éviter d'augmenter l'enveloppe budgétaire du SC, la révision de la loi sur l'encouragement de la culture permettra de faire des enveloppes séparées et d'uniformiser la participation des communes au financement des écoles de musique. L'intégration par le Conservatoire de certaines écoles de fanfare ou de chœurs augmente encore la part du budget dévolue au financement des unités de cours de musique.</p>		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Ad 3 4 et 5		
<p>Le budget destiné au financement des écoles de musique ne cesse d'augmenter, ce qui empêche le SC d'atteindre ses objectifs en termes d'encouragement à la culture.</p>		
Ad 3 8		
<p>Le nombre de 800 est largement surévalué et les prochains budgets devraient permettre une projection plus réaliste, car il y a environ 750 demandes par année. Pour cette raison, le SC considère que l'objectif est atteint.</p>		
Ad 6 20		
<p>L'Abobo est un projet pilote qui a été financé à 50% par le canton et à 50% par la Confédération pendant 3 ans. Un autofinancement du projet n'est possible dans les conditions actuelles que si 3'000 Abobos peuvent être vendus. Or un seuil de quelque 2'000 ventes annuelles semble être atteint, ce qui va contraindre la coopérative à redéfinir son prix et son modèle d'affaires. La coopérative communiquera sur le nouveau modèle d'affaires en avril 2025. Sa volonté est de renouveler l'offre pour deux ans encore au minimum, mais avec un nouveau concept qui soit rentable. L'Abobo a permis une circulation importante des publics et son bilan est très positif pour la cohésion cantonale.</p>		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	

Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> Rubr. 45 Le leg de Brigitte Mavromichalis au Musée d'arts du Valais en 2023 a permis de consolider les collections et de financer les trois premières résidences d'artistes. Rubr. 38 et 50 Le report de la nouvelle présentation des stèles néolithiques est lié à des questions de planification des travaux du côté du SIP et aux difficultés à trouver du personnel qualifié pour cette tâche hautement spécialisée. La présentation est prévue pour mars 2026. GP 14 Le SC n'a pas de moyens pour contraindre la Fondation Gianadda à rejoindre l'Abobo ; même s'il bénéficie d'un soutien financier du canton, l'Abobo est une association indépendante, avec son propre comité, qui fait ses choix et approche de sa propre initiative les lieux culturels. L'État se limite à un travail de sensibilisation. Les discussions entre la fondation et les responsables de l'Abobo se poursuivent de façon constructive.		
5. Ressources humaines		
<u>Remarques complémentaires :</u> -		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques complémentaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> Le SC a été présent pour la première fois au salon des métiers <i>Youth Challenge</i> en 2024, afin de donner une plus grande visibilité aux métiers de la culture et de sensibiliser les jeunes, au moment de l'orientation professionnelle, à tous les débouchés possibles. La PALP est l'un des festivals que le SC finance via des conventions tripartites – les deux autres sont le Musikdorf Ernen et la Ferme Asile. La suppression des amendes pour les retards à la Médiathèque Valais sera bientôt effective. Seuls les livres perdus seront facturés. 		

II. **Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :** -

III. **Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service :** -

Service cantonal de la jeunesse

Éléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiellement	

L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> MP ad 1 1 Une demande de crédit d'engagement pour le Foyer des jeunes travailleurs (FJT) sera présentée au Grand Conseil durant la session de mai 2025. L'Office fédéral de la justice financera 30% des salaires. Le SCJ constate que de plus en plus de personnes d'autres cantons avec des situations familiales difficiles viennent s'établir en Valais, attirées par les conditions de vie et les institutions. Les investissements pour le projet du FJT n'ont pas pu être effectués en 2024 en raison de la difficulté à acquérir un terrain et de mauvaises surprises en termes de coûts lors de la matérialisation du projet. MP ad 1 3 Contrairement au FJT, La Chaloupe peut être rénovée et la nouvelle structure ne nécessite pas la construction d'un nouveau bâtiment. MP ad 4 22 Des psychologues et des logopédistes travaillent dans les CDTEA, mais l'accent est plus mis sur la logopédie en raison de l'alternative privée qui existe pour la psychologie, qui est même prise en charge par la LAMal contrairement à la logopédie.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad 3 5 L'indicateur avait été introduit à la demande la commission EFCS. Or le soutien aux projets innovants se fait via une enveloppe budgétaire pour 3 ans et le seuil maximal est de 49%. L'indicateur sera donc supprimé ou reformulé par le service lors du prochain budget. Ad 4 8 Un vrai défraiement pour les familles d'accueil a permis d'augmenter légèrement leur nombre. Ad 5 21 6 enfants TSA bénéficient en 2024 d'une prise en charge précoce intensive. L'investissement de plus de 200'000 francs par enfant sur deux ans est très rentable pour l'État à long terme en raison des importantes acquisitions pour les enfants en termes de QI et d'autonomie. Actuellement, 7 EPT sont nécessaires pour le suivi de ces enfants. Ceux qui ne bénéficient pas de ce programme sont pris en charge par l'Office éducatif itinérant à raison de quelques heures par semaine, mais les résultats ne sont pas comparables.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> Rubr. 38 Une grande partie du fonds spécial sera consacrée aux travaux au FJT (voir MP ad 1 1).		
5. Ressources humaines		
<u>Remarques complémentaires :</u>		

Les 3 EPT de logopédistes avaient été attribués par le Grand Conseil sur proposition de la commission EFCS lors du débat sur le budget 2024.

6. Informations complémentaires

-

II. **Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :** revoir l'indicateur ad. 3 5

III. **Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service :** -

Service administratif et des affaires juridiques de la formation

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
MP ad 2 1		
Les priorités pour le développement du Campus Energypolis sont fixées par son conseil d'administration, dont Sophia Dini est vice-présidente. L'objectif est de renforcer la collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème d'innovation et d'être plus présent sur la scène nationale, en positionnant le campus au sein du Swiss Innovation Parc.		
MP ad 2 7		
À la suite des résultats de la consultation lancée en février 2024, le Conseil d'État a renoncé à présenter au Grand Conseil le projet de loi pour la création d'une société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion. Vu les deux motions récemment acceptées par le Parlement, le Conseil d'État va redéfinir sa position.		
MP ad 2 9 et 10		
La relocalisation du CFTI dans les locaux de l'EPTM à Sion à la suite des inondations de l'été 2024 satisfait à la fois Novelis et les étudiants, qui préfèrent se rendre à Sion pour leur formation, qui se passe uniquement en école des métiers durant les deux premières années. Le chef du DEF pense en revanche que le projet du Swiss Digital Center ne fait plus vraiment de sens si le CFTI n'est plus présent sur le site de Novelis et Constellium et qu'il va falloir prendre une décision claire sur ce point.		
3. Indicateurs de performance		

Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad 5 8 La baisse des ayants droit à des bourses ou à des prêts s'explique d'une part par une diminution des demandes depuis quelques années. D'autre part par le Règlement concernant les aides à la formation pour les filières en soins infirmiers en école supérieure (ES) et en haute école spécialisée (HES) qui fait partie des mesures prises par le canton du Valais concernant la mise en œuvre de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts » affecte quelque peu le nombre total des ayants droit. Cela dit, le nombre d'ayants droit hors soins infirmiers pourra être stabilisé les prochaines années.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u> GP 12 Le montant versé des aides à la formation se monte à 19,42 millions de francs de bourses et 2,44 millions de prêts soit un montant total alloué de 21,86 millions de francs. L'écart budgétaire s'explique par le supplément concernant les bourses versées pour les filières en soins infirmiers en ES et en HES. La Confédération participe à hauteur de 50% des aides, soit un montant de 150'000 francs pour 2024. L'écart constaté sur les prêts d'étude provient du fait que près de la moitié des bénéficiaires y renoncent par crainte d'un endettement trop important malgré le taux d'intérêt plus avantageux depuis l'année scolaire 2021/2022 figurant dans la nouvelle ordonnance (1,5% contre 3% auparavant). Rubr. 44 La diminution des revenus financiers est liée à la baisse du taux d'intérêt pour le remboursement des prêts d'études (de 3 à 1,5%).		
5. Ressources humaines		
<u>Remarques éventuelles :</u> Le nombre de postes a diminué de 0,8 EPT avec le transfert d'1 EPT de collaborateur scientifique de l'État-major à la Chancellerie d'État et la réaffectation de 0,2 EPT.		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques éventuelles :</u> -		

II. **Éléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :** -

III. **Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service :** -

Service des hautes écoles

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Ad 2 2 et 3		
A partir de 2024, le SHE n'a plus comptabilisé dans cet indicateur les doctorants et les personnes effectuant des formations continues, pour que l'indicateur soit conforme à ceux de l'Office fédéral de la statistique. C'est ce qui explique cette baisse du nombre d'étudiants hors canton.		
Ad 2 20 et 21		
L'indicateur est considéré comme atteint si la variation entre budget et compte est inférieure à moins de 5%. Entre 5 et 10%, le SHE considère que l'objectif est partiellement atteint. Cette méthodologie est propre au SHE.		
La filière tourisme de la Haute école de gestion connaît un regain d'intérêt qui contrebalance la diminution du nombre d'étudiants.		
Ad 7 31 et ad 7 36		
La comparaison de ces deux indicateurs montre qu'il y a toujours moins de chômeurs de plus de 50 ans qui utilisent des moyens d'orientation ou de réinsertion, mais une nette augmentation du recours à des services d'orientation professionnelle par les jeunes inscrits à l'ORP. L'augmentation de 40%, en 2024, du chômage des jeunes indique que le DEF doit mettre tout particulièrement l'accent sur la période de transition entre l'école obligatoire et l'entrée dans le monde professionnelle ainsi que sur le renforcement de l'attractivité de l'apprentissage.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Rubr. 42 (GP 15)		
La CECAME a intégré une charge d'investissement de 0.7 million de francs pour le développement du moyen d'enseignement scolaire Allegro (musique), élaboré conjointement par le canton du Valais et le canton de Fribourg. Le Valais est propriétaire à 50% du moyen et la CECAME vend les licences d'utilisation y-relative		

aux écoles valaisannes. Le Conseil d'État a autorisé le transfert d'un crédit budgétaire pour ce moyen dont le financement n'était pas prévu dans le budget de la CECAME.

Rubr. 36

Les reliquats budgétaires des investissements versés à l'EPFL Valais Wallis concernent les équipements scientifiques d'Alpole. Puisque toutes les commandes n'ont pas encore pu être passés, il y a un léger report. Mais ces montants sont pris dans le Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle.

5. Ressources humaines

Remarques complémentaires : -

6. Informations complémentaires

-

II. **Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) : -**

III. **Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service : -**

Service de la formation professionnelle

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partiellement	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
Remarques complémentaires :		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
Remarques complémentaires :		
Ad 1 6		
Cet objectif est largement atteint et il aurait plus adapté de mettre la mention « atteint-dépassé / aucun problème ».		
Ad 1 7		

A chaque résiliation de contrat d'apprentissage, le SFOP prend contact avec le jeune pour en connaître les motifs et l'aider à rebondir. Le service a également une vue globale des entreprises qui posent des problèmes récurrents et prend contact avec elles en cas de résiliations fréquentes.

Ad 2 13

Le recensement du nombre d'apprentis bénéficiant d'une compensation des désavantages a été abandonné en 2024 au profit d'un nouveau concept, qui consiste à engager un coordinateur chargé d'unifier les mesures et de sensibiliser les enseignants et les entreprises formatrices. Les chiffres pour 2025 figureront à nouveau dans les mandats de prestations.

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	

Remarques complémentaires :

GP 13

La grande différence entre le budget 2024 et le compte 2024 s'explique par le fait que ce groupe de produits ne devrait concerner que la formation professionnelle supérieure et continue pour adultes, mais que le SFOP a encore quelques reliquats liés à la poursuite de formations de machinistes et de grutiers pour les jeunes, qui devraient être financées par l'AVE – le SFOP est en discussion avec l'AVE pour clarifier le subventionnement de ces formations.

Rubr. 30

Le nombre d'apprentis est certes stable, mais il y a des fluctuations entre les régions et entre les types de métiers qui compliquent la budgétisation des ressources humaines avant le mois d'octobre de l'année concernée.

5. Ressources humaines		
<u>Remarques complémentaires :</u> -		

6. Informations complémentaires		
Les Rails Checks ne font pas l'objet d'une mesure prioritaire, parce que le dispositif est pérenne et fonctionne bien. Le Service de la mobilité a en revanche mandaté un groupe de travail pour voir s'il est possible de mettre en place un abonnement général pour les jeunes en formation du canton.		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) : -

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service : -

Service de l'enseignement

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
MP ad 1 2		
<p>Les forfaits pour l'éducation numérique sont toujours de 70 francs par élève, ce qui correspond aux 30% d'un coût total de 233 francs, avec un amortissement sur une période de 5 ans. Le SE relève qu'il y a de grandes disparités entre les communes pour le reste du financement et qu'il a établi des standards en termes d'équipement, car les nouvelles méthodes d'enseignement nécessitent l'accès au numérique.</p> <p>L'AI ne payant plus les ordinateurs pour les élèves aux besoins particuliers, l'État a dû reprendre à ces coûts à sa charge (environ 2 millions de francs).</p>		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
Ad 1 5		
<p>L'engagement d'enseignants non diplômés ne cesse d'augmenter. Les HEP sont actuellement au maximum de leurs capacités pour la formation de la relève des enseignants - c'est toujours le cas depuis 8 ans. Une augmentation de 250 élèves est déjà annoncée pour la rentrée 2025/2026. La pénurie d'enseignants touche particulièrement le primaire et l'enseignement spécialisé. D'après les prévisions de l'Office fédéral de la statistique, la pénurie devrait toutefois se résorber d'ici 2030 si aucune crise migratoire ou autre événement majeur ne bouscule ces pronostics. Les tandems avec les étudiants de 3^e année de la HEP mis en place dans le Haut-Valais sont une bonne chose.</p>		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	non	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	-	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
Rubr. 30		
<p>L'augmentation de la masse salariale des enseignants est plus importante que prévu en raison d'un nombre de remplacements et d'arrêts maladie conséquent. En outre, les besoins de soutien pour les élèves allophones, notamment ukrainiens, ont sollicité beaucoup de ressources humaines.</p>		
Rubr. 36		

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, la maîtrise des coûts reste difficile (+9 mios). Une augmentation presque mécanique de 1,5 million de francs par an est budgétisée ; en aucun cas le service n'essaie de sous-budgétiser ces augmentations de coûts, mais elles sont difficiles à prévoir précisément. Les coûts pour l'enseignement spécialisé sont toutefois en partie compensés par des recettes dans le même domaine. La contribution des communes de 2024 est en effet bien plus élevée puisqu'elle se détermine sur les coûts de l'année précédente qui étaient eux-mêmes aussi en augmentation.

Rubr. 42

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la HEP n'est plus rattachée au SE, mais est indépendante. Or le budget 2024 avait omis de budgétiser, tant dans les charges que dans les recettes, le montant de 2 millions de francs dédié à l'animation pédagogique à la HEP. C'est une opération financière neutre, mais qui a été oubliée.

GP 11 et GP 12

La différence entre budget et compte pour l'enseignement obligatoire – largement inférieure pour l'école obligatoire (GP 11) et nettement supérieure pour le secondaire (GP 12) – est due à une erreur de budgétisation; un responsable du DEF va le confirmer par écrit à la représentante de la COFI.

5. Ressources humaines		
<u>Remarques complémentaires</u> : -		
6. Informations complémentaires		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026) :

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service : -

Le président
Jens Blatter

Le rapporteur
Nicolas Bonvin



Grand Conseil
Commission de l'économie et de l'énergie

Grosser Rat
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport de controlling des mandats politiques du compte 2024

Service de l'énergie et des forces hydrauliques Service de l'industrie, du commerce et du travail Service juridique des affaires économiques Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

La commission EE s'est réunie le lundi 7 avril 2025 de 14h00 à 16h35 dans la salle de conférence du DFE, Palais du gouvernement à Sion.

Commission EE

Membres	08.04.2025
WOLF Brigitte, Les Vert.e.s, Présidente	X
BARRAS Dominique, Le Centre, vice-président	X
BAUD Vincent, Le Centre	X
BENDER Nathan, Le Centre	X
BURGENER Melanie, neo-Die Sozialliberale Mitte	X
CONTAT Pierre, UDC	-
DELASOIE Stève, PLR/FDP	X
MAISTRE Yvan, PLR/FDP, rapporteur	X
MOTTET Xavier, PLR/FDP	X
NENDAZ Sébastien, PS/GC	X
PELLOUCHOUD François, UDC	MALBOIS André-Marcel
SONNATI Guillaume, PS/GC	Excusé
STUDER Rainer, Die Mitte Oberwallis	X

Service parlementaire

PORCELLANA Diane, collaboratrice scientifique

COFI

BONVIN Claire-Lise

COGEST

RIVA GAPANY Paola

Représentants du Département de l'économie et de la formation (DEF)

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Chef du département

BONVIN François, Responsable du controlling départemental

BIANCO Eric, Chef du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

BLANCHET Samuel, controlling, Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

KALBERMATTEN Peter, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail

MAYORAZ Frédéric, Responsable SCI et controlling

ZURWERRA Martin, Chef du Service juridique des affaires économiques

DINI Sophia, déléguée à l'économie et à l'innovation

Représentants du Département des finances et de l'énergie (DFE)

SCHMIDT Roberto, Conseiller d'Etat, Chef du département

TISSIERES Roman, responsable du controlling départemental

FOURNIER Joël, Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

ZENKLUSEN Iwan, économiste, Finances/administration, Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partielle ment	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP11 : s'agissant de la gestion de la rente de ressource entre FMV et l'Etat, les communes seront consultées pour s'assurer qu'elles partagent le modèle proposé.		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
IND 1 <i>Consommation finale d'énergie par personne en kWh par an</i> : le service est en contact avec plusieurs fournisseurs de données dans le but d'accélérer la réception de ces informations.		
IND 7 <i>Taux d'approvisionnement renouvelable et indigène</i> : il a été constaté sur plan national que durant l'année sous revue, il y a eu plus de ventes de chauffages fossiles et électriques. Le Chef du département pense que les prix de ces chauffages étaient meilleur marché.		
IND 9 <i>Production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelable</i> : la construction d'éolienne n'a pas d'impact sur les comptes du service.		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		

Litige CFF-Vernayaz: les provisions des précédentes années ont été dissoutes dans cet exercice.

Rubr. 41 : l'art. 63 al.3 LcFH prévoit que la taxe initiale ne peut excéder le quadruple de la redevance annuelle correspondant à l'utilisation complète de la force concédée. Cette taxe vise à rembourser les coûts des collectivités liés aux procédures menées jusqu'à l'octroi d'une concession. Les concessions n'ont pas encore pu être octroyées, car des compléments d'information sont demandés par l'OFEN et d'autres services.

5. Ressources humaines

Remarques éventuelles : -

6. Informations complémentaires

Remarques :

Le **Programme Bâtiments** est visé par le programme d'allègement budgétaire adopté par le Conseil Fédéral en janvier 2025, alerte le Chef du département. Les aides financières risquent d'être réduites ou supprimées, impactant la répartition du financement entre la Confédération et les cantons. Par rapport à d'autres cantons, le canton du Valais a un peu de jeu grâce à l'art. 70 al. 3bis LcFH qui permet d'affecter une partie du Fonds pour l'acquisition d'aménagements hydroélectriques pour son programme bâtiments.

Des indicateurs énergétiques communaux sont publiés sur le site internet du service. Les programmes qui marchent le mieux sont *M-01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre* ; le *remplacement des chaudières à gaz et à mazout*. Le programme *M-10 Amélioration de la classe CECB* marche mieux que ce que le service pensait.

Evolution des fonds :

- Le *Fonds d'encouragement* est alimenté depuis 2004 par les reliquats annuels de certaines rubriques du centre de coûts « Energie ». Le montant enregistré est constitué de montants promis, mais pas encore dépensés. Avec la mise en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie à partir du 01.01.2025 et dans le cadre de la clôture 2025, ce fonds va disparaître. Au bouclage 2024, il est doté de 9.8 mio CHF.
- Le *Fonds de rachat des aménagements hydroélectriques* (art. 70 LcFH) est alimenté par : 10% des redevances et de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques perçus par l'Etat [11.799 mio CHF] ; la rente de ressource pour l'aménagement de Chippis-Rhône [5.009 mio CHF] ; le dividende privilégié (type A) versé par FMV [1.667 mio CHF] ; les intérêts [2.266 mio CHF]. Le fonds est doté de 224.4 mio CHF au bouclage 2024.
- Le *Fonds de préfinancement des FMV* (art. 71 LcFH) est alimenté par : 15% de l'impôt spécial brut revenant au canton [16,468 mio CHF] ; le dividende de 4% des actions de FMV qui ont été rachetées par ce fonds [0.133 mio CHF] ; les intérêts [1.787 mio CHF]. Le fonds est doté de 170.5 mio CHF au bouclage 2024.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de l'industrie, du commerce et du travail

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :-		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

5. Ressources humaines		
<u>Remarques éventuelles</u> :		
<p>Le service adapte ses ressources humaines en fonction de l'évolution du chômage. Depuis 2021, il a réduit ses effectifs d'environ 21-22 EPT. Depuis le ralentissement du marché du travail en automne 2024, le service se dote à nouveau de ressources humaines supplémentaires. Sur le plan national, de plus en plus d'annonces de licenciement collectif sont observées, ainsi qu'un risque d'augmentation des demandes RHT dans certains secteurs.</p>		

6. Informations complémentaires		
<p><u>Remarques :</u></p> <p>Le marché du travail cantonal s'est développé de manière positive durant l'année sous-revue, une légère augmentation du chômage a été observée. Suite aux intempéries de juin 2024, une cinquantaine d'entreprises ont déposé des demandes RHT, dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'industrie. Si ces entreprises se sont annoncées pour les RHT, elles n'en ont pas forcément eu recours.</p>		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service juridique des affaires économiques

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
---	--	--

Remarques éventuelles :

SO1 : selon la Statistique marchés publics 2024, 95.6% de la valeur totale des marchés publics adjugés selon la procédure ouverte dans le domaine du marché intérieur et 85.5% dans le domaine du génie civil ont été adjugés à des entreprises ayant leur siège dans le canton.

2. Mesures prioritaires		
-------------------------	--	--

La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?

partiellement

L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?

oui

Remarques complémentaires : -

3. Indicateurs de performance		
-------------------------------	--	--

Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?

oui

Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?

oui

Remarques complémentaires :

IND 4 *Nombre de contrôles ponctuels des procédures des marchés publics effectués* : dans le budget 2025, il n'est pas prévu d'effectuer des contrôles d'adjudication. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas. Les adjudications faites en 2024 ont souvent débuté en 2023, sous l'ancien droit. Les contrôles d'adjudication seront peut-être de nouveau prévus en 2026.

4. Ressources financières		
---------------------------	--	--

Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?

non

Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?

-

Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?

oui

Remarques complémentaires : -

5. Ressources humaines		
------------------------	--	--

Remarques éventuelles :-

6. Informations complémentaires

Remarques :

Art.15 al.3 LcAIMP : l'organisation professionnelle *Infra Suisse* dispose d'un outil de bilan carbone. Le service souhaite attendre avant d'acquérir des licences de cet outil, puisqu'il sera peut-être racheté par la Confédération et les cantons. Une solution doit être trouvée pour que le soumissionnaire n'ait pas à acheter une licence. S'agissant des critères de durabilité, un commissaire transmettra au service l'outil de la *Société suisse des Entrepreneurs*. Comme il existerait une solution au niveau national, il n'y aurait pas besoin d'une solution cantonale.

Aéroport de Sion : suite aux interventions parlementaires [MO 2024.06.171, MO 2024.09.277], le Chef du département attend un engagement du politique et des communes pour avancer sur ce dossier. La nouvelle loi sera soumise en consultation.

Swiss digital center : suite aux intempéries de juin 2024, des réflexions sont en cours concernant le rapatriement à termes des apprentis de Sion à Sierre.

Campus Energypolis : les crédits octroyés pour les bâtiments à la rue de l'industrie 19-23 ont été respectés.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<u>Remarques éventuelles</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	partielle ment	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP1 : la feuille de route doit encore être analysée et adoptée par le Conseil d'Etat.		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
IND 15 Montant des investissements directs : la situation économique internationale étant marquée par beaucoup d'incertitudes, il faut observer comme elle évoluera. Pour les années à venir, il y aura une poursuite des travaux avec les réseaux hors GGBa et les réseaux directs. Les dossiers des réseaux directs ne viennent pas des USA, le service ne s'attend donc pas à des évolutions de côté-là.		

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	oui	Reliquat lié à la dissolution d'une réserve suite au Covid.
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	oui	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Rubr.36 : il s'agit d'une perte totale du cautionnement « Fds du tourisme » (Touristische Unternehmung Grächen, +3.6 mio CHF)		

5. Ressources humaines		
-------------------------------	--	--

Remarques éventuelles : -

6. Informations complémentaires

Remarques :

GP13 P1301 363 Mandat GGBa : n'apparaîtra plus dans les prochains comptes et budgets.

Stratégie Vélo-VTT Valais/Wallis : le Haut-Valais fait figure de bon élève dans l'homologation des itinéraires ; dans le Valais romand, l'homologation est freinée par des services de l'administration cantonale.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

2. Indicateurs

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

La présidente

Wolf Brigitte

Le rapporteur

Yvan Maistre

Mandats de prestations politiques - Compte 2024

Rapport de la Commission ET

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'équipement et des transports (ET) s'est réunie comme suit, à Sion :

Membres	7.04.2025
JUON Urs, Die Mitte Oberwallis, Président	☒
REUSE Marie-José, PS/ GC, vice-Présidente	☒
REVAZ Emmanuel, Les Vert.e.s	☒
GUERIN Jérôme, PLR/FDP	☒
DE LAVALLAZ Valérie, Le Centre, Rapporteuse	☒
GANZER Stéphane, PLR/FDP	Andrea DUCHOUD
DI MARCO Magali, Les Vert.e.s	Sébastien CARRUZZO
MARQUIS David, Le Centre,	Blaise LOVISA
REY Serge, UDC	☒
SALZMANN Pascal, SVPO	Lukas JÄGER
SECCO Anne-Laure, PS/GC	Emilie TEIXEIRA
WENGER Frank, neo – Die sozialliberale Mitte	☒
SAVIOZ Jean-Michel, PLR/FDP	☒

Commissions de Haute Surveillance

BIRBAUM Thomas, COFI
CIPOLLA Alexandre, COGEST

Service parlementaire

MARIETHOZ Mélanie, collaboratrice scientifique

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SCHMIDT Roberto, Conseiller d'Etat, chef du DFE et président du Gouvernement
TISSIERE Roman, controlling du DFE

VENETZ Philippe, Architecte cantonal

NICLAS David, Chef de la Section Finances et controlling du Service de l'immobilier et patrimoine

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

RUPPEN Franz, Conseiller d'État, chef du DMTE

MOIX Daniel, Responsable du controlling du DMTE

KREUZER Frederik, collaborateur personnel du chef du DMTE

PANCHAUD Nils, Chef du Service de l'Unité territoriale III

VARONE Frédéric, Chef de Section infrastructure et exploitation du Service de l'Unité territoriale III

GENOLET Marc-André, Chef de Section support aux opérations du Service de l'Unité territoriale III

MAYORAZ Raphaël, Chef du Service des dangers naturels

SIMON-VERMOT Laurent, Adjoint et Chef de la Section finances et administration du Service des dangers naturels

WALTER Marco, Chef du Service de la construction des routes nationales

LUCANO Mario, Adjoint du Chef de Service de la construction des routes nationales

DUROUX Rachel, Cheffe du Service administratif et juridique du DMTE

KATIC Patricia, Cheffe de la Section secrétariat cantonal des constructions et police des constructions

DUBUIS GSCHWEND Virginie, Cheffe de la Section et responsable administratif, RH, finances et controlling du DMTE

TROVAZ Blaise-Henri, Chef programme eConstruction

PELLISSIER Vincent, Chef du Service de la mobilité

LUGGEN Stefan, Adjoint du Service de la mobilité

FELLAY Jérémie, Chef de la Section personnel, administration et finances du Service de la mobilité

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 19 avril 2025 et le 24 avril 2025. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

2. Controlling des mandats de prestations politiques – compte 2024

Service immobilier et patrimoine (DFE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Éléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<p>OP</p> <p>L'activité principale du Service immobilier et patrimoine consiste à administrer le Fonds FIGI. Cette activité est détaillée dans un mandat de prestation politique séparé pour le Fonds FIGI. La tenue distincte des mandats de prestations politiques est obligatoire du fait que le Fonds FIGI a sa propre comptabilité et ses propres objectifs faisant partie de la loi éponyme.</p> <p>La mission du SIP est d'administrer et gérer le Fonds FIGI (art. 11 Fonds FIGI) vu que ce dernier n'a pas de structure juridique propre et n'a pas de collaborateurs.</p>		

Commission de l'équipement et des transports

- 3 -

Il s'agit donc de deux mandats de nature différente :

- d'une part, le mandat du SIP qui est d'administrer une entité autonome de l'Etat avec sa propre comptabilité avec des tâches d'organisation du travail (personnel et outils) et des finances.
- d'autre part, le mandat du Fonds FIGI qui est défini par la loi FIGI et peut se résumer à la mission de faire la politique immobilière de l'Etat avec des tâches de construction, d'entretien, d'exploitation des bâtiments et de mise à disposition de locaux aux Services.

Les deux mandats sont dissociés, ce qui a pour avantage que les deux mandats de prestation reflètent les activités des deux entités conformément aux comptes qui sont séparées (Etat / Fonds FIGI). Cette dissociation a pour désavantage de générer des problèmes de compréhension, puisque certaines constructions sont réalisées par le SIP (Lors d'un financement via la Fonds du patrimoine bâti ou le Fonds du XXIème siècle).

Sous-objectif politique 3 « Appuyer et conseiller les départements, les institutions et les tiers » ; les mesures prioritaires et les indicateurs seront précisés dans le cadre du budget 2026.

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	

MP1 et MP2 - Inventaires et mise sous protection du bâtiment bâti d'importance cantonale

Plusieurs députés relèvent que le problème de manque de personnel pour la réalisation des inventaires communaux est récurrent depuis plusieurs années et proposent de mettre ce point en évidence dans le mandat de prestation en utilisant le sigle du rond (non atteint/ problème) au lieu du triangle (partiellement atteint/problèmes mineurs). Mettre en lumière de manière plus explicite cette difficulté, permettrait par la suite de faire des demandes précises en ressources humaines auprès du Grand Conseil. Pour la finalisation du travail lié aux inventaires communaux, le Chef de Service rappelle qu'il est uniquement possible d'engager des CDD. Une fois ces tâches terminées, ces emplois n'auront plus lieu d'être. Pour la bonne réalisation de ce travail et afin de rattraper le retard, 3 CDD sont requis. Le Chef du Département rajoute que pour le Conseil d'Etat, ce n'est pas pour ce type de tâches que se révèlent les besoins prioritaires.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	

Ad 1-4

Désormais l'homologation des règlements communaux de constructions et de zones en l'absence d'inventaires exhaustifs est systématiquement possible. Les périmètres exacts seront mis à jour, une fois l'inventaire totalement terminé. Le Canton ne peut pas attribuer ces tâches sous forme de mandats externes, puisqu'il est l'organisme de contrôle de la bonne réalisation des inventaires.

En 2024, 84 communes étaient en cours de finalisation de leurs inventaires, ce qui correspond à 4.55 inventaires homologués. Ce qui porte le total d'inventaires homologués à 13.65. Les homologations se font au fur et à mesure et par petits lots, ceci afin d'éviter de bloquer l'ensemble du projet pour une commune. Cette façon de procéder permet de continuer de travailler et explique que les indicateurs comprennent des virgules.

Ad1-5

Le nombre de fiches d'inventaires traitées en 2024 se monte à 4341. Au total, il y a environ 60'000 fiches d'inventaires à traiter, ce qui correspond à environ 13 années supplémentaires de travail.

Commission de l'équipement et des transports

- 4 -

Ad2-10		
La liste des objets PBC est traitée par la même petite section responsable de toutes les tâches en lien avec les inventaires.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
30		
Il y a une légère augmentation des charges du personnel en 2024, en raison de congés maternité et de congés maladie. Cette augmentation est en partie facturée au fonds FIGI.		
31		
Les honoraires s'avèrent moins élevés que prévus lors du budget suite à des retards sur plusieurs projets. Les dépenses sont moins importantes que prévues pour les travaux de rénovation de Gletsch. Cette rubrique est en corrélation avec la rubrique 45 (moins de prélèvement que prévu sur le fonds du patrimoine).		
50		
Dépenses d'investissement plus élevées que prévues suite à l'achat des parcelles nos 13'023, 14'451 et 16'580 à Sion et à des dépenses non prévues au budget sur les objets "Alpole" et "Campus Pôle Santé - Part EPFL". Le Campus Pôle santé est en construction devant l'hôpital. La part EPFL correspond à environ CHF 1 million. Il s'agit d'une exigence que le Canton soit propriétaire. Alpole représente un montant d'environ CHF 300'000 à CHF 400'000. L'achat des parcelles à Sion se monte à environ CHF 8 millions.		
48		
Prélèvement sur le Fonds du 21e siècle pour les objets d'investissement plus élevés que budgétés suite notamment à l'achat des parcelles nos 13'023, 14'451 et 16'580 à Sion et à dépenses non prévues au budget sur les objets "Alpole" et "Campus Pôle Santé - part EPFL".		
Les différentes sources de financement sont :		
L'Etat du Valais avec :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le fonds du patrimoine (ce dernier est alimenté chaque année de CHF 3 à 4 millions par le budget ordinaire du SIP, voir rubrique 35) - Le budget ordinaire de l'Etat - Le Fonds pour les grands projets d'infrastructures du 21ème siècle (achats de bâtiments) Les autres services ont prélevé CHF 9 millions. 		
Le Fonds FIGI		
La Confédération, les communes les tiers.		

Financements du SIP

▲ Fonds du Patrimoine bâti

• Solde au 31.12.2023	Fr.	5'023'227.97
• Attribution 2024	Fr.	3'681'200.00
• Prélèvement 2024	Fr.	- 5'190'505.22
• Solde au 31.12.2024	Fr.	3'513'922.75

▲ Fonds des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle

• Solde au 31.12.2023	Fr.	293'693'452.10
• Prélèvement 2024 SIP	Fr.	- 9'040'657.16
• Prélèvement 2024 autres services	Fr.	- 9'274'488.69
• Solde au 31.12.2024	Fr.	275'378'306.25

3

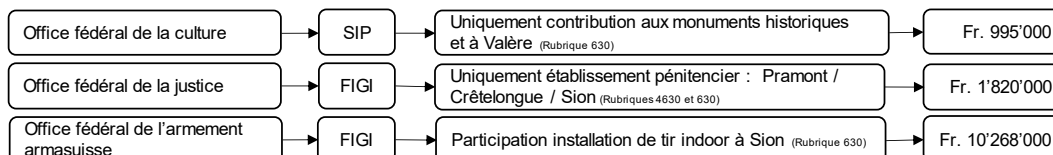


Flux financiers SIP

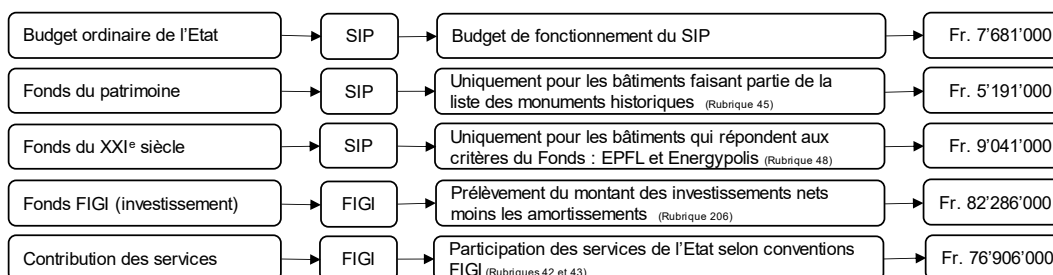
2024



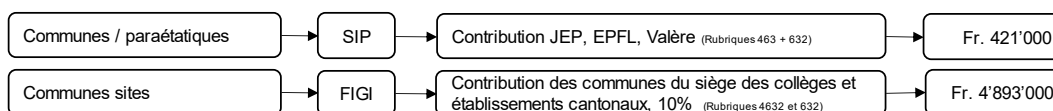
Confédération



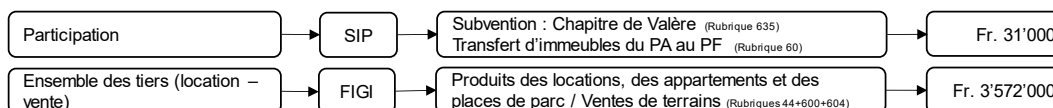
Canton du Valais



Communes



Tiers



2

5. Ressources humaines		
<p>Réalisation des inventaires communaux : pour la bonne réalisation de ce travail et afin de rattraper le retard, 3 CDD sont requis.</p> <p>Fonds FIGI : Actuellement 68 EPT gèrent le Fonds FIGI. Le Grand Conseil a attribué CHF 300 millions supplémentaires au Fonds FIGI pour la réalisation de 13 projets. Pour que le SIP puisse gérer ces projets, il demande 3 EPT supplémentaires.</p> <p>Certains services prêtent des EPT pour une durée déterminée afin que les travaux demandés par ces derniers puissent être réalisés. En 2024, cela correspond à une augmentation de 0.5 EPT.</p> <p>Le personnel de nettoyage représente environ 300 personnes, soit environ 50 EPT qui correspond à une masse salariale de CHF 4.5 millions environ. Le Chef du SIP précise qu'il y a un turnover important au sein du personnel de nettoyage de l'Etat du Valais.</p>		
6. Informations complémentaires		
-		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Objectifs politiques

Sous-objectif politique 3 « Appuyer et conseiller les départements, les institutions et les tiers » ; les mesures prioritaires et les indicateurs seront précisés dans le cadre du budget 2026.

2. Mesures prioritaires

MP1 et MP2 - Inventaires et mise sous protection du bâtiment bâti d'importance cantonale

Plusieurs députés relèvent que le problème de manque de personnel pour la réalisation des inventaires communaux est récurrent depuis plusieurs années et proposent de mettre ce point en évidence dans le mandat de prestation en utilisant le sigle du rond (non atteint/ problème) au lieu du triangle (partiellement atteint/problèmes mineurs). Mettre en lumière de manière plus explicite cette difficulté, permettrait par la suite de faire des demandes précises en ressources humaines auprès du Grand Conseil. Pour la finalisation du travail lié aux inventaires communaux, le Chef du Service rappelle qu'il est uniquement possible d'engager des CDD. Une fois ces tâches terminées, ces emplois n'auront plus lieu d'être. Pour la bonne réalisation de ce travail et afin de rattraper le retard, 3 CDD sont requis. Le Chef du Département rajoute que pour le Conseil d'Etat, ce n'est pas pour ce type de tâches que se révèlent les besoins prioritaires.

3. Indicateurs

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

Ressources humaines

Réalisation des inventaires communaux : pour la bonne réalisation de ce travail et afin de rattraper le retard, 3 CDD sont requis.

Fonds FIGI : Actuellement 68 EPT gèrent le Fonds FIGI. Le Grand Conseil a attribué CHF 300 millions supplémentaires au Fonds FIGI pour la réalisation de 13 projets. Pour que le SIP puisse gérer ces projets, il demande 3 EPT supplémentaires.

Fonds FIGI (DFE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
		<p>Le Chef du Département rappelle que la création du Fonds FIGI a permis la réalisation de 26 projets immobiliers depuis 2020, ce qui correspond à un montant total de CHF 157 millions. Le fonds FIGI permet également d'assurer l'entretien et l'assainissement des bâtiments existants pour un montant d'environ CHF 40 millions par année (ex. le palais du Gouvernement, le collège de Brig, la prison de Crêtelongue, le bâtiment de la Piscine 10 etc.) ainsi que le remplacement des chaudières par des pompes à chaleur. Le Chef du Département rappelle qu'en 2015, l'Etat avait un retard de près de CHF 300 millions juste pour les travaux d'entretien nécessaires. L'existence du fonds FIGI a ainsi permis le financement des travaux d'entretien ainsi que la réalisation de nouveaux projets de constructions qui n'auraient pas vu le jour avec le seul outil du budget ordinaire. Le Fonds FIGI a l'avantage de ne pas être dépendant de la fluctuation étatique et répond ainsi aux besoins de l'Etat du Valais. Ainsi en 2024, six nouveaux projets ont vu le jour (Ecole professionnelle de Viège, extension de la Prison de Sion, deux bâtiments de la Castalie à Monthey, le pôle musical de Sion, l'installation de tirs indoor à Sion).</p> <p>Le Conseil d'Etat définit les priorités quant à l'utilisation des montants alloués. Le Grand Conseil a alloué CHF 300 millions supplémentaires au fonds FIGI pour la réalisation de 13 projets. Ces 13 projets sont en cours d'autorisation. Le projet EPIC à Monthey (pour un montant de CHF 34.5 millions) se trouve parmi ces 13 projets prioritaires. En raison du manque d'EPT au sein du SIP, la réalisation de ces projets prendra du retard. Il s'agit principalement de projets propres de l'Etat du Valais qui ne bénéficieront pas d'EPT en provenance d'institutions paraétatiques (comme c'est le cas pour les projets en lien avec la HES, la Castalie, la HEP etc.). Généralement la réalisation de bâtiments administratifs passe systématiquement en dernière priorité par rapport aux autres besoins.</p> <p>Concernant les projets futurs qui ne sont pas compris dans les CHF 800 millions alloués par le Grand Conseil, il faudra attendre les retours d'argent sur les amortissements et les intérêts avant de pouvoir investir à nouveau (ex. HEP de St-Maurice, un nouveau bâtiment administratif à Sion).</p>
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
		<p>Ad 2-10 : Les travaux de construction des ateliers du pénitencier de Crêtelongue ont été reportés afin de trouver des solutions plus économiques. Les offres se montaient de 30% plus cher que le projet de base prévu. Le SIP s'octroie une année supplémentaire pour étudier de nouvelles variantes.</p> <p>Ad2-11 : La Centrale d'engagement de Sierre a pris de retard dans l'avancement des travaux en raison de faillites successives (entreprises de serrurerie et de construction métallique) Cela a pris six mois avant de retrouver un repeneur. La mise en service est prévue en septembre 2026.</p> <p>Ad2-16: La Construction du bâtiment administratif de Viège est reporté en raison des coûts trop importants suite au projet élaboré en collaboration avec la commune de Viège. L'Etat du Valais a modifié le projet et a acheté un autre bâtiment. Il prévoit de revendre la parcelle achetée à la commune de Viège qui y construira son propre bâtiment administratif.</p>

Commission de l'équipement et des transports

- 8 -

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	Rubrique 50
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>50 : Il y a un écart de plus de CHF 31 millions entre les comptes 2024 et le budget 2024 en raison du retard pris dans la réalisation de certains objets (Centrale d'engagement, La Castalie, Centre de compétence d'Eterpys) et le report de projets (Ateliers de Crêtelongue, bâtiment administratif de Viège). Cette réalité (risques de faillites, oppositions etc.) sera prise en compte dans l'élaboration du budget 2026.</p> <p>Dans le cadre du budget dédié à l'assainissement des bâtiments, le Conseil d'Etat avait décidé de réduire l'indemnité d'utilisation de 1.8% à 1.5%, afin de compenser l'augmentation des coûts de l'énergie. Le Grand Conseil a rétabli l'indemnité d'utilisation à 1.5% en 2024, ce qui a permis de récupérer CHF 5 millions.</p> <p>En réponse à un député, le Chef de la Section Finances et Controlling mentionne que l'Etat du Valais ne touche pas de subventions de la Confédération pour l'entretien et la rénovation de son parc immobilier, si ce n'est pour la pose de panneaux photovoltaïques. Quant aux financements à venir issus de la loi Climat fédérale, leur attribution et distribution concrètes ne sont pas encore connues. Il est fort probable que l'utilisation de ces fonds servira en priorité pour le remplacement des chauffages électriques et pas pour l'assainissement des bâtiments. Des discussions ont actuellement lieu avec Berne.</p>		

Financement des investissements par le Fonds FIGI

Financé par les 500 millions:

Total des projets terminés	Fr.	157'725'699.94
Total des projets en cours de réalisation	Fr.	315'821'041.00
Total des projets en cours d'autorisation	Fr.	71'841'000.00
Total des investissements	Fr.	545'387'740.94
Dépenses effectives nettes au 31.12.2024	Fr.	300'428'614.00
Dépenses prévues de 2025 à 2029	Fr.	238'223'200.00
./. Amortissements prévus de 2025 à 2029	Fr.	- 50'210'261.00
Solde du Fonds FIGI à fin 2029	Fr.	488'441'553.00

Financé par les 300 millions:

Dépenses effectives nettes au 31.12.2024	Fr.	706'901.40
--	-----	------------

4



Financement du Fonds FIGI par les services

Revenus et Taxes (conventions FIGI et loyers HES / HEP)	Fr.	76'906'000
<u>Autres revenus tiers (hors recettes d'investissement)</u>	<u>Fr.</u>	<u>3'482'000</u>
Total des revenus (hors imputations internes)	Fr.	80'388'000
Charges énergie	Fr.	10'111'000
Honoraires et frais du SIP	Fr.	14'099'000
Frais d'entretien et d'assainissement	Fr.	45'061'000
Loyer	Fr.	10'818'000
Autres charges	Fr.	2'004'000
Amortissements	Fr.	3'523'000
<u>Charges financières</u>	<u>Fr.</u>	<u>1'174'000</u>
Total des charges	Fr.	86'790'000
Perte de l'année	Fr.	6'402'000

5



Dans le cadre du financement du fonds FIGI par les services, on constate une perte de CHF 6.4 millions pour l'année 2024 en raison notamment des coûts d'entretien et d'assainissement qui ont pris l'ascenseur. Afin d'assurer la pérennité du Fonds FIGI, il est raisonnable de contenir les frais d'entretien et d'assainissements à CHF 40 millions par année.

Concernant les charges en lien avec l'énergie, il ne faut pas espérer une diminution de ces dernières lors de ces prochaines années, puisque les tarifs ne cessent d'augmenter.

Le Chef du Service du SIP rappelle que la stratégie immobilière du Conseil d'Etat est d'agrandir son parc immobilier en devenant propriétaire, ceci afin de réduire les frais de location des bâtiments administratifs. Même si les services de l'Etat paient une location auprès du fonds FIGI, cet argent à l'avantage de revenir dans les caisses de l'Etat.

5. Ressources humaines		
-------------------------------	--	--

Le Chef du Service du SIP rappelle que le Service ne comporte que trois collaborateurs qui assurent un suivi administratif et technique des dossiers. Pour les différents projets, des mandats sont octroyés à des bureaux d'architecture. Pour des projets qui engagent des institutions para-étatiques (HEP, HES, prisons etc.), ces institutions mettent parfois à disposition des EPT pour la réalisation des différents projets.

Les EPT responsables de la gestion du fonds FIGI sont attribués au SIP, selon la décision de l'Inspection des finances. Le FIGI n'a, en effet, pas d'identité propre.

Le Grand Conseil a attribué CHF 300 millions supplémentaires au Fonds FIGI pour la réalisation de 13 projets. Pour que le SIP puisse gérer ces projets, il demande 3 EPT supplémentaires.

6. Informations complémentaires		
--	--	--

-

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Ressources financières

Rubrique 50 : Il y a un écart de plus de CHF 31 millions entre les comptes 2024 et le budget 2024 en raison du retard pris dans la réalisation de certains objets (Centrale d'engagement, La Castalie, Centre de compétence d'Eterpys) et le report de projets (Ateliers de Crêtelongue, bâtiment administratif de Viège). Cette réalité (faillites, oppositions etc.) sera prise en compte dans l'élaboration du budget 2026.

2. Ressources humaines

Le Grand Conseil a attribué CHF 300 millions supplémentaires au Fonds FIGI pour la réalisation de 13 projets. Pour que le SIP puisse gérer ces projets, il demande 3 EPT supplémentaires.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service administratif et juridique du DMTE (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
Ad2 - 6 Accompagnement de la révision de la loi cantonale sur la protection de l'environnement. La consultation officielle est envisagée pour la seconde partie de l'année 2025.		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
Ad 1-3 Les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Les demandes de complément d'informations sont toujours faites auprès de l'autorité d'instruction (commune ou Canton) qui peut accepter ou refuser la demande en justifiant sa réponse. La plateforme eConstruction semble permettre la réduction du délai de traitement des dossiers. Ceci devra être confirmé dans les prochaines années. Par ailleurs, un nouvel indicateur destiné à évaluer le temps de traitement d'un dossier sur eConstruction entre le dépôt de la demande de la commune et la notification à cette dernière sera proposé pour le budget 2026.		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
Rubrique 31 Projet eConstruction : Un budget de fonctionnement conséquent avait été attribué. Fin 2024, un montant de CHF 220'276 est resté inutilisé. Ce montant servira d'une part à financer les ressources support qui ont été		

intégrées au fur et à mesure. D'autre part, il servira le financement d'adaptations et de développement de l'outil eConstruction, conformément à la nouvelle législation (ex. les procédures d'annonce qui avaient été introduites dans la loi fédérale sur les constructions prendront de l'ampleur avec la nouvelle législation cantonale).

Le projet Efficienc+ a démarré tard sur l'année. Le budget, n'a ainsi pas totalement été consommé et est en partie reporté sur 2025. Le projet a coûté moins cher que prévu initialement. Le rapport final relatif à Efficienc+ n'a pas encore été adopté par le Conseil d'Etat. Une Communication sera faite au moment voulu.

Par ailleurs, différents mandats prévus lors de l'année présidentielle n'ont pas eu lieu. Le montant total du budget non utilisé est de CHF 410'000. D'autres montants n'ont pas été engagés concernant des projets de communication, du remplacement de l'application D-JUR et autres frais pour un total de CHF 470'000. Ainsi le solde disponible de cette rubrique a été réservé afin de couvrir un manque de recettes (rubrique 42) liés à des émoluments (CHF 141'000) ou encore destinés au financement des frais des procédures d'exécution par substitution. Trois procédures ont été lancées par la CCC en seconde partie d'année. Le Service a l'obligation de prendre en charge les frais de ces procédures. Le budget annuel à disposition du Service pour ces procédures est de CHF 200'000. Le défi pour le Service est désormais de récupérer l'argent engagé et le mettre à la charge des personnes concernées par les procédures. Le risque est de ne pas pouvoir récupérer l'ensemble des montants et de devoir engager des procédures de poursuites.

5. Ressources humaines

Le Service comprend 68 EPT.

Transfert pour une durée indéterminée de 0,4 EPT du SCRN (selon décision du 18.03.2024) dans le cadre de la construction de l'autoroute A9 et afin d'assurer le soutien juridique dans ce dossier.

Le Service a connu des ressources humaines diminuées (2 absences pour cause de maternité) en 2024. L'idée n'est pas de stigmatiser la maternité mais de rendre attentif au fait qu'il est difficile de remplacer de telles personnes. La formation d'un collaborateur, d'une collaboratrice technique prend entre 3 et 6 mois, soit le temps d'un congé maternité. L'absence de plusieurs personnes a un impact sur la charge de travail des autres collaborateurs et collaboratrices ainsi que sur le flux du traitement des dossiers.

6. Informations complémentaires

-

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

-

2. Indicateurs

Un nouvel indicateur destiné à évaluer le temps de traitement d'un dossier sur eConstruction proposé lors du budget 2026.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de la construction des routes nationales (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p>Ad 1-2</p> <p>Le Tribunal Fédéral a donné son autorisation pour la construction du tronçon dans la forêt de Finges. Le défrichement de la forêt a ainsi débuté, notamment pour permettre le déplacement d'un gazoduc le long de la future autoroute. Le projet de la passerelle n'a, par contre, pas été accepté. Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'articuler un délai pour la réalisation du tronçon.</p> <p>Le Chef du Service de la Construction des routes nationales (SCRN) informe que le tube sud du tunnel de Viège dans le cadre du contournement de Viège ouvrira le 24 juin 2025. Le 27 octobre 2025 le tronçon entre Viège et Rarogne sera ouvert aux usagers. Une fois ces tronçons terminés, l'OFROU sera responsable de l'entretien de ces derniers.</p> <p>Ainsi il sera possible de circuler dans les deux sens entre Loèche et Brigue sauf dans le secteur du tunnel de Riedberg (Ad1-4). L'accès au tunnel de Riedberg est prévu pour 2027.</p> <p>Ad1-4</p> <p>La fin des travaux d'aménagement intérieur du tunnel de Riedberg sont prévus pour fin 2026. Il est essentiel de terminer les travaux de la galerie afin de la stabiliser. 300 points de mesures ont été intégrés afin d'observer les mouvements. Les mouvements sont principalement dûs à une couche haute de 80 centimètres qui se comporte comme du savon en cas de précipitations. Ainsi lors de précipitations l'eau est captée et drainée à l'arrière, ceci afin d'éviter ces mouvements. Le niveau de confiance sur l'efficacité de la galerie est bon.</p> <p>Ad1-5 : Une nouvelle variante a été élaborée et une nouvelle galerie de reconnaissance et de drainage sera réalisée pour la fin 2026. La réalisation d'un réservoir d'eau d'extinction est actuellement à l'étude.</p>		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Non	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	

Suite à la demande de la commission faite durant la dernière séance de commission concernant le budget 2025, le Service de la construction des routes nationales apporte les éléments suivants afin de clarifier la compréhension des indicateurs ad1 1à5.

Ad1 1-4

Ces indicateurs sont basés sur les coûts. Ces indicateurs peuvent montrer une baisse de la progression pour les raisons suivantes :

Les indicateurs 1-4 montrent l'avancement des projets sur la base des coûts encourus jusqu'à présent par rapport au montant total du contrat. Normalement, les pourcentages augmentent régulièrement parce que de nouveaux coûts sont ajoutés chaque année.

Parfois, il arrive qu'un projet perçoive un avenant important pour différentes raisons : 1. exigences supplémentaires (ex. protection contre le bruit, sécurité etc.) ; 2. Des procédures de construction plus coûteuses ; 3. Des décisions tardives du Tribunal fédéral (ex. tronçon de Finges). Ainsi, le montant total du contrat augmente alors que les montants déjà engagés ne changent pas. Ceci a pour conséquence que le pourcentage d'avancement du projet baisse.

Exemple

Montant du contrat est de CHF 100 millions. Sur ce montant, CHF 75 millions ont été investis. Le taux d'avancement du projet est de 75 %.

Le montant total du contrat est augmenté à CHF 115 millions. Sur ce montant, CHF 75 millions ont été investis. Le taux d'avancement du projet baisse à 65%.

Ad 1-5

Un indicateur basé sur les trajets est moins pertinent pour le contrôle de gestion courant et comporte les inconvénients suivants :

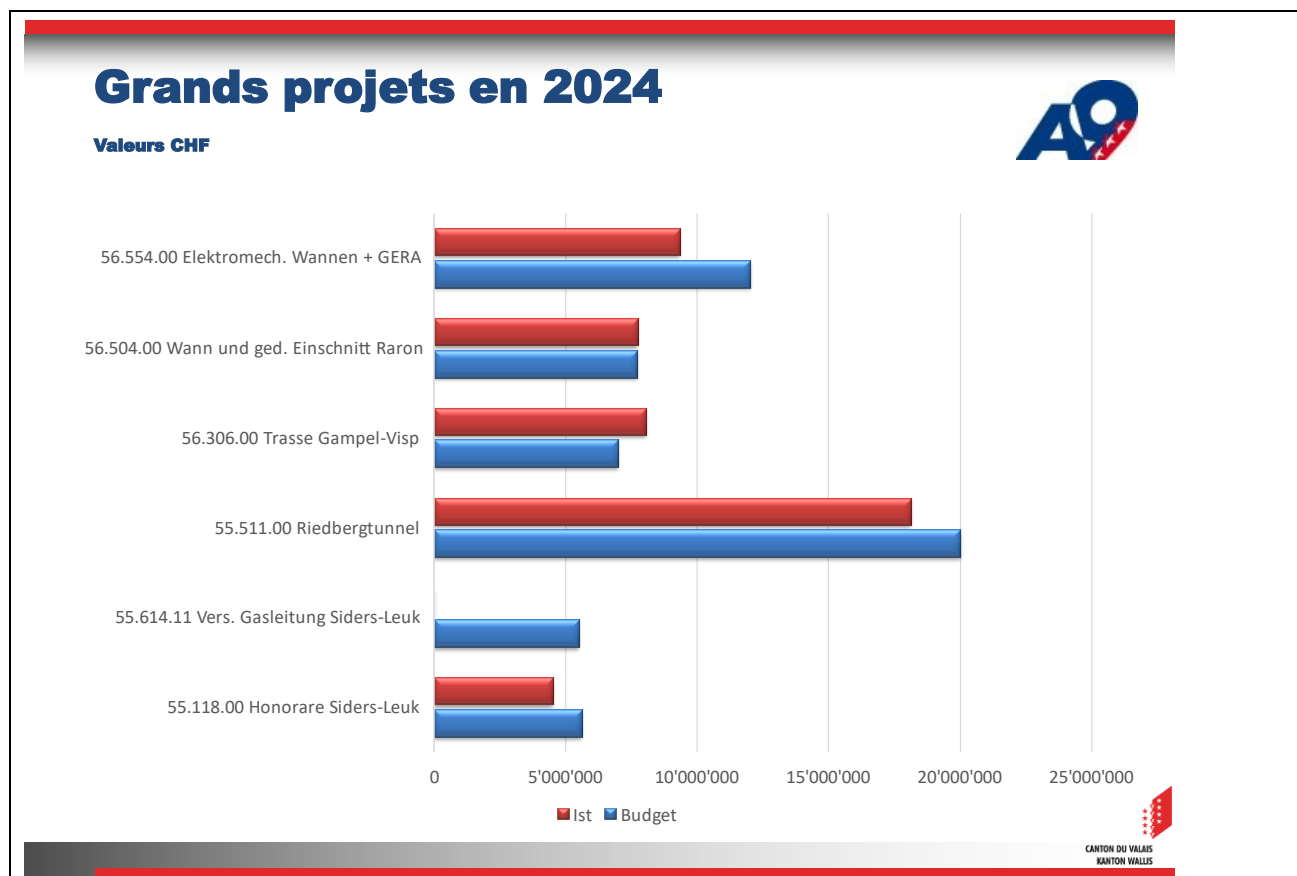
Une stagnation à long terme - Pendant la phase de planification et de construction, la valeur reste par exemple à 10 % pendant des années, bien que des millions soient investis.

Une Augmentation brutale dès qu'un nouveau tronçon est ouvert. La progression de l'indicateur fait alors un bond soudain (p. ex. de 10 % à 52 %).

Cela donne l'impression que les progrès s'accélèrent soudainement, alors qu'en réalité des années de travail intensif ont été nécessaires.

Les indicateurs basés sur les coûts comportent l'avantage de montrer l'avancement continu du projet, en s'appuyant sur les investissements réellement réalisés. Les activités de planification et de construction sont visibles, même si elles n'aboutissent pas encore à la mise en service.

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	



En 2024, l'écart entre le budget 2024 et les comptes 2024 est de CHF -268'525. Le Service a ainsi moins dépensé que prévu.

31

L'achat de mobilier a été reporté à 2025.

50

Le Service de la construction des routes nationales (SCRN) a prévu un budget de CHF 95 millions pour 2024. Les dépenses effectives s'élevaient à CHF 77.991 millions. Les écarts les plus importants sont dus aux projets suivants qui ont pris du retard en raison de la décision tardive du Tribunal Fédéral:

Piste de chantier de Finges : CHF 4.0 millions.

Déplacement du gazoduc Sierre-Loèche : CHF 5,5 millions ;

Acquisition de terrains : CHF 2.2 millions ;

Construction du tracé : 2.9 millions

38

Un compte de financement spécial de CHF 1'396'443.98 selon l'art. 22 LGCAF a été constitué pour les 3 tronçons suivants (montants nets) :

Tronçon Sierre – Loèche : CHF 635'343.55

Tronçon Loèche – Gampel : CHF 367'358.52

Tronçon Gampel – Viège : CHF 393'741.92

48 : Des financements spéciaux selon l'art. 22 LGCAF créés en 2021, 2022 et 2023 ont été dissous pour un total de CHF 793'973.57. Il est prévu de dissoudre l'article 22 LGCAF lors de ces trois prochaines années.

Perspectives pour les années à venir

En moyenne, ces prochaines années 130 millions seront dépensés par année pour le canton du VS. Le financement assuré par la Confédération restera à hauteur de 96%, la part cantonale sera à hauteur de 4%. Le tronçon Gampel-Viège obtiendra la plus grande part de financement, suivi par le tronçon Loèche-Gampel, le tronçon de Viège et le tronçon entre Sierre et Viège. Avec le temps, ce dernier tronçon obtiendra la plus grande part de financement.

5. Ressources humaines

En 2024, le Service comprenait 35.2 EPT. 1 EPT a été transféré auprès du SEN dans le cadre de la collaboration concernant le projet de Ganzenried. 0.4 EPT a été transféré auprès du service juridique et administratif.

Un député relève que 25% des postes financés sont vacants. Tous les postes vacants sont intégrés dans le budget, ceci afin de permettre de les financer au moment où ils seront effectifs. L'administration budgétise l'ensemble des postes mentionnés dans l'organigramme. Ce fonctionnement permet également le transfert de certains EPT dans d'autres services. Les différents postes sont autofinancés.

6. Informations complémentaires

-

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)**1. Mesures prioritaires**

-

2. Indicateurs

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

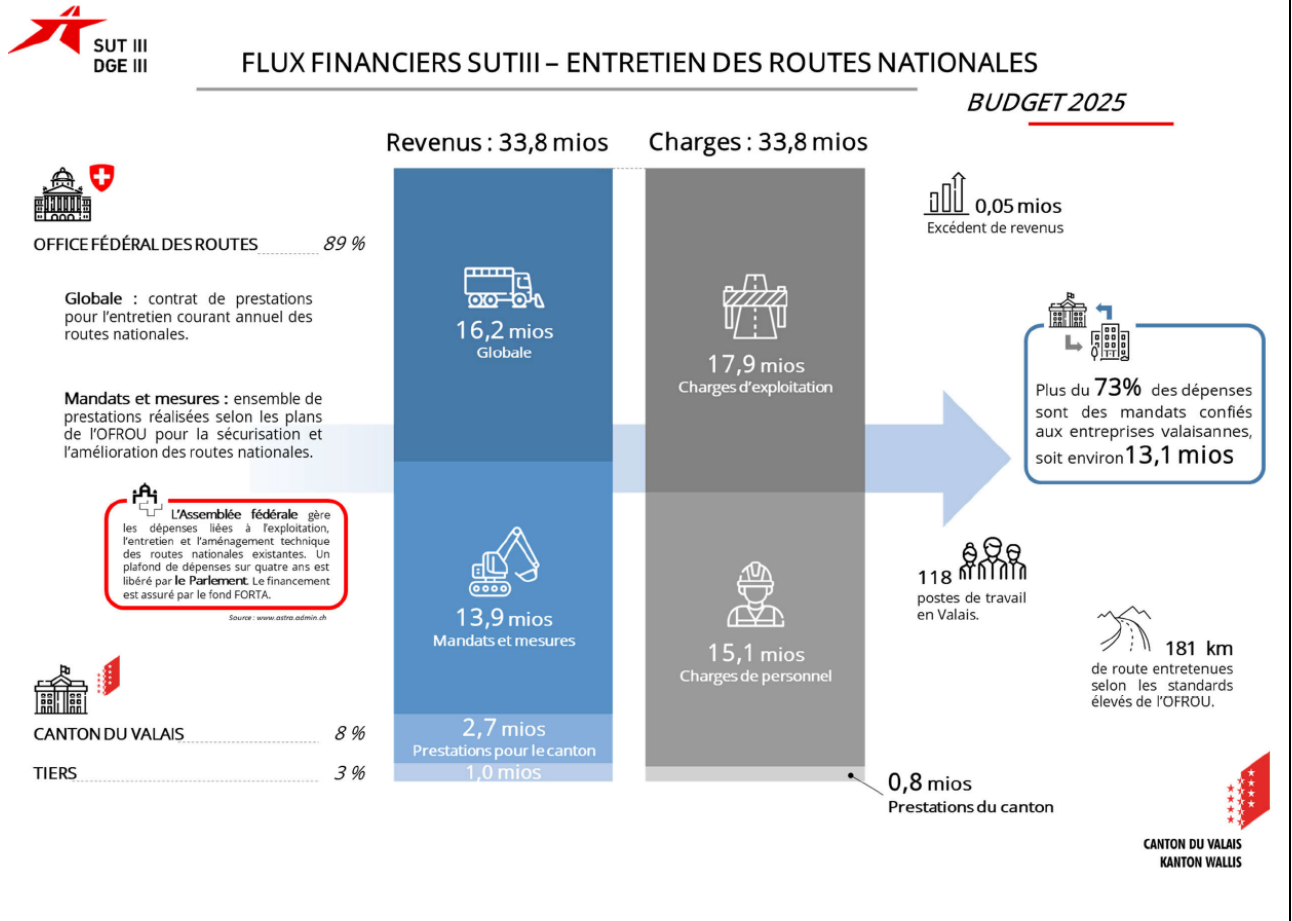
Service unité territoriale III

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
-		
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Oui	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
-		
3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>Le SUTIII est un service autofinancé. Pour assurer son équilibre financier, il doit couvrir ses coûts par ses recettes sur le long terme. En 2024, le compte du SUTIII présente un léger bénéfice. Celui-ci est comptabilisé dans ses réserves afin de garantir son autofinancement à long terme.</p> <p>Il y a une augmentation constante des budgets qui s'explique par la réalisation de nouveaux tronçons ou la reprise de nouvelles activités réalisées pour l'OFROU. EN 2024, le SUT III a repris l'inspection des ouvrages d'art pour l'OFROU. Dès juin 2025, le SUT III reprendra de nombreux nouveaux tronçons d'autoroute ainsi qu'un grand nombre de galeries dans le Haut-Valais. Le Service aura également à gérer l'arrivée progressive des grands chantiers de l'A21-Grand St-Bernard (au total 25 ouvrages prévus). Ces nouveaux mandats demandent des ressources financières supplémentaires ainsi que des compétences et des ressources humaines supplémentaires.</p> <p>En parallèle, les exigences sécuritaires sont également en croissance. Elles demandent des installations particulières qui coûtent chacune entre CHF 120'000 et CHF 200'000. Cela implique également que le personnel soit formé afin de répondre à l'ensemble des exigences et procédures. De plus en plus de jours sont consacrés à la formation pour répondre à ces exigences.</p>		

31

Augmentation des travaux d'entretien demandés par l'OFROU et des coûts de remise en état à la suite des inondations du mois de juin (laves torrentielles sur la route du Simplon et travaux de renforcement de la galerie Engi avec l'installation d'un système de radars. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2025 ; De nombreux dégâts sur les infrastructures électriques sur l'autoroute). Ces charges supplémentaires qui représentent près de CHF 2.5 millions sont couvertes par des recettes supplémentaires (rub. 42).



5. Ressources humaines

À fin 2024, le SUTIII comptait 74.10 EPT parmi lesquels 34,2 EPT sont autofinancés.

Le Chef du Service explique que les exigences croissantes de l'OFROU en termes techniques et de sécurité, demandent des compétences et des qualifications de plus en plus exigeantes (installation de 600 serveurs sur des machines virtuelles). Il relève également qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des collaborateurs prêts à se mettre à disposition pour une surveillance 24/24 et assurer 10 à 15 semaines de piquet par année. La spécialisation a augmenté. Aujourd'hui, il faut 4 personnes pour assurer un aspect de la surveillance. Il est indispensable d'avoir entre 10 à 15 personnes qui sont en permanence prêtes à intervenir. Les prestations ne sont néanmoins pas mieux rémunérées.

Pour l'instant le Service a confiance dans les procédures de recrutement, même si certains postes sont plus difficiles à repourvoir, notamment dans le domaine de l'électro-mécanique. Les contraintes de responsabilité sont énormes et il peut arriver que des plaintes pénales soient déposées à l'encontre de collaborateurs. Cette difficulté en lien avec le recrutement deviendra probablement plus important dans 5 à 6 ans.

6. Informations complémentaires**Organisation des unités territoriales en Suisse et en Valais**

Le SUT III est l'une des 11 unités territoriales de Suisse. L'OFROU recherche une forme d'homogénéité entre les différentes UT, même si elles ne sont pas toutes organisées de la même manière. Certaines unités territoriales sont organisées en SA ou sous une autre forme et portent des noms de sociétés (ex. SIERA qui est une société de droit public regroupant 3 cantons et qui loue son personnel aux cantons ; Bâle est un excellent modèle d'organisation sous forme de SA). Cette organisation offre plus de liberté et d'autonomie. L'unité territoriale pour le Canton du Valais correspond à l'ensemble du territoire valaisan uniquement en raison de sa topographie. Elle est dirigée par le Canton, ce qui comporte certains avantages comme la possibilité pour le Canton de mettre en avant certaines priorités. Comme c'est une entité cantonale, elle n'a pas de nom attribué.

Collaboration et transfert de savoir-faire entre le SUT III et le Service de la mobilité

Les domaines dans lesquels une collaboration entre le SUT III et le Service de la mobilité existent déjà. L'OFROU a néanmoins demandé que les réseaux informatiques entre l'UT et les tunnels du Canton soient séparés. Les prescriptions en termes de sécurité ainsi que l'approche ne sont pas les mêmes. La collaboration au sein du Canton ainsi qu'entre les différentes UT reste complexe, même si l'OFROU est favorable à la création de synergies et de transferts de savoir (Projet Rima est un projet de l'OFROU. Le Chef du SUT III est dans le comité de pilotage du projet).

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

-

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service**Ressources humaines**

Réflexion à amener concernant le recrutement du personnel et l'organisation de la surveillance (spécialisation, organisation de la surveillance 24/24 et piquet etc.).

Service des dangers naturels (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
		<p>L'année 2024 a été marquée par les intempéries de juin-juillet 2024 qui ont engendré des dégâts conséquents non seulement aux abords des cours d'eau latéraux, mais aussi aux digues du Rhône (érosion dans différents secteurs) et surtout dans le secteur Sierre – Chippis. Plus de CHF 18 millions ont été dépensés en 2024 pour des remises en état des cours d'eau latéraux en lien avec les intempéries de l'été 2024. Une provision de plus de CHF 46 millions a été constituée au compte 2024 pour la suite des travaux liés à ces intempéries. La gestion des intempéries de 2024 a mobilisé l'ensemble du personnel à temps plein pendant près de 6 mois et la moitié du personnel lors de la seconde partie de l'année. La charge pour l'ensemble du personnel a été extrêmement importante et plusieurs projets ont été reportés. Les Comptes 2024 sont de ce fait fortement impactés par les mesures exceptionnelles dues aux intempéries. La réflexion sur la création d'un fonds dangers naturels est en cours (voir point 6. Informations complémentaires).</p>
2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
		<p>Ad2 4 Révision des cartes de danger avalanches et des cartes indicatives de danger La révision des cartes de dangers avalanches normées a lieu tous les 10 à 15 ans et se poursuit normalement. Les cartes normées concernent les zones à bâtir. Les cartes indicatives de dangers servent à couvrir tout le territoire (routes forestières, alpages etc.) et sont réalisées à partir de simulations par ordinateur. Le Canton des Grisons est le premier à avoir réalisé ces cartes indicatives. Elles sont très utiles pour une vue d'ensemble et on en tient compte pour la réalisation des cartes de dangers de détails dans les zones à bâtir.</p> <p>Ad4 9 et 10 Rédaction de la loi sur les géoressources La loi date de 1866 et n'offre aucune base légale adaptée pour une entreprise qui souhaite par exemple faire de la géothermie. Elle n'offre pas de cadre légal pour l'exploration et l'exploitation du sous-sol et l'exploration et l'exploitation minière. L'exploitation de blocs pose également problème. Actuellement les blocs utilisés pour la réalisation d'enrochements proviennent d'Italie ou d'ailleurs et coûtent nettement plus chers. La législation actuelle est très stricte. Une révision de cette dernière pourrait donner de nouvelles pistes dans le but d'ouvrir des carrières en Valais ou pour l'exploitation du sable et du gravier. Ce projet de loi est actuellement en cours d'étude auprès du Service administratif et juridique du DMTE.</p> <p>Ad7 14 Gestion du renouvellement des concessions pour l'utilisation des rives du Léman La berge du Léman entre Le Bouveret et St Gingolph appartient au Canton. Ce dernier a un devoir de sécurité sur la berge. L'objectif est d'éviter l'érosion de la berge sous l'eau, son affaissement ou encore la chute de pans de rochers dans l'eau. Au cours des années, des concessions ont été attribuées à des privés qui se sont installés ou ont construit des débarcadères. Une trentaine de propriétaires sont concernés. La plupart des concessions arrivent à bout et doivent être renouvelées. Elles pourraient être comparées à un droit de superficie. Le projet a pour objectif de redéfinir les règles notamment concernant la répartition des tâches et</p>

des frais entre le Canton et les propriétaires et de proposer un nouveau modèle de concession. Le projet est mené par le Service administratif et juridique du DMTE.

Ad8 16

Mise à jour de la planification de la 3ème correction du Rhône

Les travaux de révision du projet R3 ont débuté avec la création d'un groupe de travail opérationnel. Ce groupe de travail est notamment doté d'un BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage) et travaille par thématique. L'objectif est de prendre les principes du PA-R3 et de vérifier s'ils doivent être adaptés ou non (ex. recalculer les débits de base pour inclure le changement climatique dans les calculs). Une étude a été mandatée avec l'OFEV auprès de l'université de Zurich afin d'obtenir des données chiffrées.

En réponse à un postulat, un conseil consultatif a également été constitué. Appartiennent à ce conseil des membres du groupe opérationnel, divers experts, un membre de la SIA et des membres des associations « Fachleute Naturgefahren » et « CIPC » (commission pour la protection contre les crues en Suisse).

L'objectif est de présenter un projet avec des résultats concrets dans un an et demi. Une coordination avec l'enquête parlementaire en cours devra être menée afin de proposer des mesures efficaces et en adéquation avec les résultats de la commission parlementaire.

Le Conseil d'Etat devrait présenter les lignes directrices du projet au Grand Conseil en juin 2025, une fois celles-ci présentées et approuvées par l'OFEV.

Le Chef du Service des dangers naturels rappelle qu'il n'est pas possible d'arrêter un tel projet et de le reprendre dans deux ans. Les différentes mesures du PA-R3 ont été classifiées en trois catégories : 1. les mesures qui continuent comme prévu ainsi que les mesures consécutives aux intempéries. 2. Les mesures bien avancées au stade de la mise à l'enquête publique pour lesquelles des optimisations sont analysées et intégrées (ex. mesure du Chablais). 3. Les mesures à long terme qui peuvent être réétudiées et adaptées à l'évolution des recommandations, par exemple.

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
-		
4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	
31		
Moins de mesures d'entretien standard du Rhône et moins de travaux ont été réalisés en raison des intempéries de 2024. Dans le cadre du projet R3, l'acquisition de bâtiments implique l'entretien des bâtiments qui se trouvent sur les terrains concernés.		
38		
Il s'agit des charges extraordinaires liées aux intempéries (CHF 91.5 millions). Une partie des dépenses a été réalisées en 2024. Une autre partie correspond à des provisions comptabilisées qui sont facturées en 2025 mais qui concernent l'exercice 2024. Il y a encore de nombreuses factures en suspend notamment de la part des communes concernant les dégâts sur les cours d'eau latéraux. Concernant le Rhône, les dégâts ayant été constatés en période d'eau basse (novembre 2024), il y a un décalage dans le paiement des factures.		

45

La rubrique correspond aux prélèvements sur les différents fonds et financements spéciaux et connaît un écart de CHF 4.4 millions.

48

CHF 51 millions de revenus extraordinaires prévus par la Confédération. Compense la rubrique 38. Ces revenus concernent uniquement les travaux en lien avec les intempéries et concernent potentiellement également le Rhône et les cours d'eau latéraux.

Le subventionnement de la Confédération représente 35% de financement de base et 20% pour les charges considérables. Seuls trois cantons suisses touchent les charges considérables. Le projet doit se monter à plus de CHF 35 millions pour toucher cette subvention complémentaire. Dans le cas du Valais, l'OFEV a considéré l'ensemble des événements comme un seul projet d'urgence pour le Rhône et les cours d'eau latéraux. C'est une chance d'avoir obtenu cette reconnaissance de la part de la Confédération. Ceci permet également un allègement administratif considérable.

50

Les investissements pour le projet R3 ont connu un écart important de CHF – 16 millions en raison des intempéries. Le Rhône étant la propriété du canton, les collaborateurs ont été impliqués à 100% dans la gestion des intempéries et ne pouvaient plus travailler sur le projet R3. En 2024, CHF 15.2 millions ont été investis pour le projet R3.

63

En raison des intempéries, l'ensemble des subventions obtenues par la Confédération n'ont pas été dépensées. L'écart pour le projet R3 est de CHF -13.8 millions et de CHF -1.7 millions pour les cours d'eau latéraux.

5. Ressources humaines

L'effectif du nouveau SDANA est composé de 51.7 EPT en 2024 (0.4 EPT a été prêté au SDT) et est équivalent au budget 2024. En raison de la situation préoccupante au sein du Service, une réflexion concernant le personnel est actuellement en cours. Une demande conséquente en personnel supplémentaire (entre 5 et 10 personnes) sera faite auprès du Grand Conseil en novembre ou en décembre 2025. Ces postes seront dédiés aux projets de R3 et des cours d'eaux latéraux et serviront également à mieux répondre aux exigences de plus en plus élevées.

6. Informations complémentaires

Avancement des travaux suite aux intempéries

Le Chef du Service des dangers naturels informe que 80% des travaux concernant le renforcement des berges et autres travaux sur le Rhône ont été accomplis. Dans le Haut-Valais, l'essentiel a été fait, bien que les travaux ne soient pas terminés. A Sierre-Chippis, près de 80'000 m3 de gravier et sédiments ont été sortis. Il a fallu trouver les emplacements pour déplacer tout ce matériel. A la fin mai 2025, l'ensemble des travaux devraient être réalisés.

Réflexion sur la création d'un fonds dangers naturels

Comme il est possible que les événements considérés comme extraordinaires se multiplient et deviennent de plus en plus récurrents, le Service des dangers naturels souhaite amener la réflexion sur la création d'un fonds en cas de dangers naturels (intempéries, séismes etc.). Ces réflexions sont intégrées dans la planification sur 12 ans que le Service est amené à mener. Actuellement, CHF 5 millions par année sont attribués pour de tels événements. Ce montant convient lors d'années normales. Il est clairement insuffisant en cas d'intensification de tels événements. Bien que l'Etat du Valais ait une réserve de CHF 200 millions, la procédure actuelle pour obtenir des financements n'est pas clairement définie et reste énergivore. La création d'un fonds permettrait de mieux définir et simplifier les procédures.

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

Ad4 9 et 10

Rédaction de la loi sur les géoressources

Ad7 14

Gestion du renouvellement des concessions pour l'utilisation des rives du Léman

Ad8 16

Mise à jour de la planification de la 3ème correction du Rhône

Réflexion sur la création d'un fonds dangers naturels

le Service des dangers naturels souhaite amener la réflexion sur la création d'un fonds en cas de dangers naturels (intempéries, séismes etc.)

2. Indicateurs

-

3. Ressources humaines

Une demande conséquente en personnel supplémentaire (entre 5 et 10 personnes) sera faite auprès du Grand Conseil en novembre ou en décembre 2025.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Service de la mobilité (DMTE)

I. Analyse du compte (rapport de controlling du mandat politique)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
<p>Le Chef du Service de la mobilité rappelle que le montant total prévu au budget 2024 pour l'ensemble des activités du Service se monte à CHF 136'839'100. Pour 2024, les dépenses nettes ont été de CHF 173'862'031.40. Cela engendre un écart de CHF 37'022'931 supplémentaires qui ont été engagés. L'expérience montre qu'année après année, l'ensemble des moyens sont toujours utilisés. La difficulté ne réside pas forcément au niveau des ressources financières mais plutôt au niveau des ressources humaines.</p> <p>OP1 : le dépassement a été très conséquent (CHF 97 millions au lieu de CHF 54 millions budgétisés) principalement en raison des intempéries survenues en février et juin 2024.</p> <p>OP2 : CHF 82 millions avaient été budgétisés et seuls CHF 76 millions ont réellement été engagés. Lors de la préparation du budget 2024, le Service avait anticipé une éventuelle baisse de soutien de la Confédération pour les transports publics pour un montant de CHF 12 millions. Comme la Confédération a maintenu ses subventions, le montant de CHF 12 millions a été utilisé pour les infrastructures routières, suite à une décision du Conseil d'Etat.</p> <p>Après les intempéries de février et juin 2024, un gros effort a été consenti pour remettre en état le réseau d'infrastructures. Les charges extraordinaires se sont montées à CHF 42.5 millions pour les infrastructures</p>		

routières et à CHF 4.9 millions pour les transports publics, notamment pour le remplacement de lignes de bus dans les régions affectées.

Sur le terrain, les travaux commencent maintenant (nouvelle galerie de protection à Lourtier, travaux dans la vallée de Saas etc.) L'impact des intempéries se fait ressentir sur les ressources financières plusieurs années après les événements.

Les équipes sont de plus en plus sollicitées pour répondre à l'urgence. La capacité à faire face et à répondre à l'entretien courant devient compliqué. Les ressources humaines s'épuisent. Le portefeuille des projets ordinaires prend de plus en plus de retard et les infrastructures vieillissent.

2. Mesures prioritaires		
La réalisation des mesures prioritaires correspond-elle à la planification ?	Non	
L'état de la mise en œuvre des mesures prioritaires est-il suffisamment décrit ?	Oui	
<p>Ad 1-10</p> <p>L'inauguration du tunnel des Evouettes est prévue le 13 septembre 2025 et non pas le 9 août 2025. Le financement du tunnel arrivera à sa fin en 2026. Le Service essaie de définir des projets dans chaque région socio-économique, ceci afin de garantir un équilibre entre les régions (projets à venir : Assainissement du passage à niveau du Fenalet dans la région du Bouveret-St Gingolph, le passage inférieur sur la route qui relie Sion à Mont-d'Orge ; projet à Stalden pour le Haut-Valais).</p> <p>Ad 1-11</p> <p>Assainissement du demi-pont de Chernet à Val-d'Illiez. Compte tenu de l'ampleur des travaux, le projet a dû être mis à l'enquête publique. Les travaux sont décalés en 2025. Comme le projet dépasse le montant de CHF 4 millions, il sera présenté au Grand Conseil en automne 2025.</p>		

3. Indicateurs de performance		
Existe-t-il des indicateurs pour lesquels le degré de réalisation ne correspond pas à la planification ?	Oui	
Si oui, les justifications sont-elles suffisantes ?	Oui	
<p>OP1</p> <p>Ad 1-1</p> <p>Le nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais augmente car le rythme des travaux est plus lent que prévu. Ceci a pour conséquence que les ouvrages se dégradent plus vite que prévu.</p> <p>Afin de libérer des ressources tout en permettant de poursuivre l'entretien des ouvrages et du réseau de routes, le Service présentera un projet de crédit d'engagement de CHF 62 millions pour la mise en œuvre d'un programme complet sur les ouvrages critiques sécuritaires au Grand Conseil en septembre 2025. Ainsi le Grand Conseil décidera comment financer quels ouvrages à quel rythme.</p> <p>Ad 2-6</p> <p>La qualité du réseau routier continue de baisser. Un peu moins d'un tiers des routes est dans un état mauvais ou critique – il s'agit principalement des tronçons les moins utilisés. Même si la priorité des travaux d'entretien est donnée aux routes les plus fréquentées, il n'est pas envisageable d'abandonner les parties du réseau les moins utilisées, sans quoi ces routes se dégradent rapidement. Pour y parvenir, le Chef du Service de la mobilité propose trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Octroyer des ressources supplémentaires (actuellement environ CHF 150 millions par année) et garantir une pérennité des moyens à disposition, notamment le fonds des routes cantonales. 		

Commission de l'équipement et des transports

- 25 -

2. Diminuer la taille du réseau routier cantonal en le transférant vers la Confédération ou vers les communes et les privés (Ces dernières années le réseau a diminué de 1864 Km à 1690 Km).
3. Désaffecter les routes et les restituer à la nature.

Il est illusoire de soutenir la croissance de la mobilité sur un territoire fini. Il s'agit d'un changement de paradigme sociétal à envisager.

OP2

Ad2-7

En 2024 les communes ont fait moins de demandes de subventions d'investissements accordées aux communes pour l'amélioration des sentiers et itinéraires de loisirs (conformément au Concept cantonal de la mobilité 2040) en raison des intempéries. La subvention cantonale est versée au moment de l'accomplissement des travaux, une fois le projet réalisé. En 2024, les communes étaient occupées avec les intempéries. Cette subvention sera maintenue pour les années à venir.

Ad4-14

En 2024, il y a eu une explosion de la fréquentation des téléphériques (augmentation de 30%), principalement en raison de l'obligation d'utiliser le téléphérique durant 4 mois pour se rendre à la Tzoumaz.

4. Ressources financières		
Existe-t-il des écarts significatifs entre le budget et le compte ?	Oui	
Si oui, les écarts sont-ils expliqués ?	Oui	
Les explications présentées dans le rapport de controlling du mandat politique sont-elles suffisantes ?	Oui	

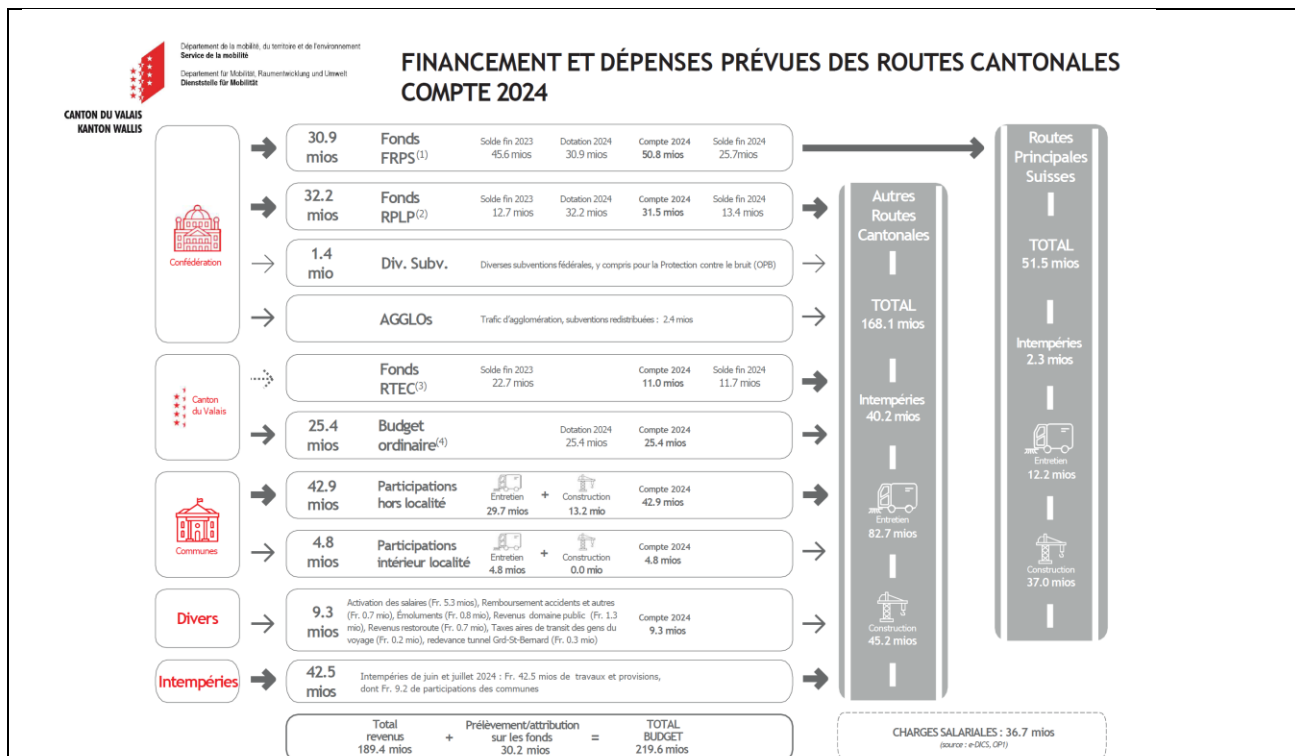
36

L'écart de -12'511'963 correspond au montant prévu qui avait été anticipé par le Service, si la Confédération devait diminuer son soutien aux transports publics. Une fois le budget de la Confédération définitif et suite à la décision du Conseil d'Etat, ce montant a été attribué à la rubrique 31 (en faveur des infrastructures routières). Le Canton du Valais est l'un des seuls cantons à avoir pris le risque de demander la quote-part cantonale. La Confédération a octroyé au Canton du Valais la quote part cantonale et cette dernière est également assurée pour l'année suivante.

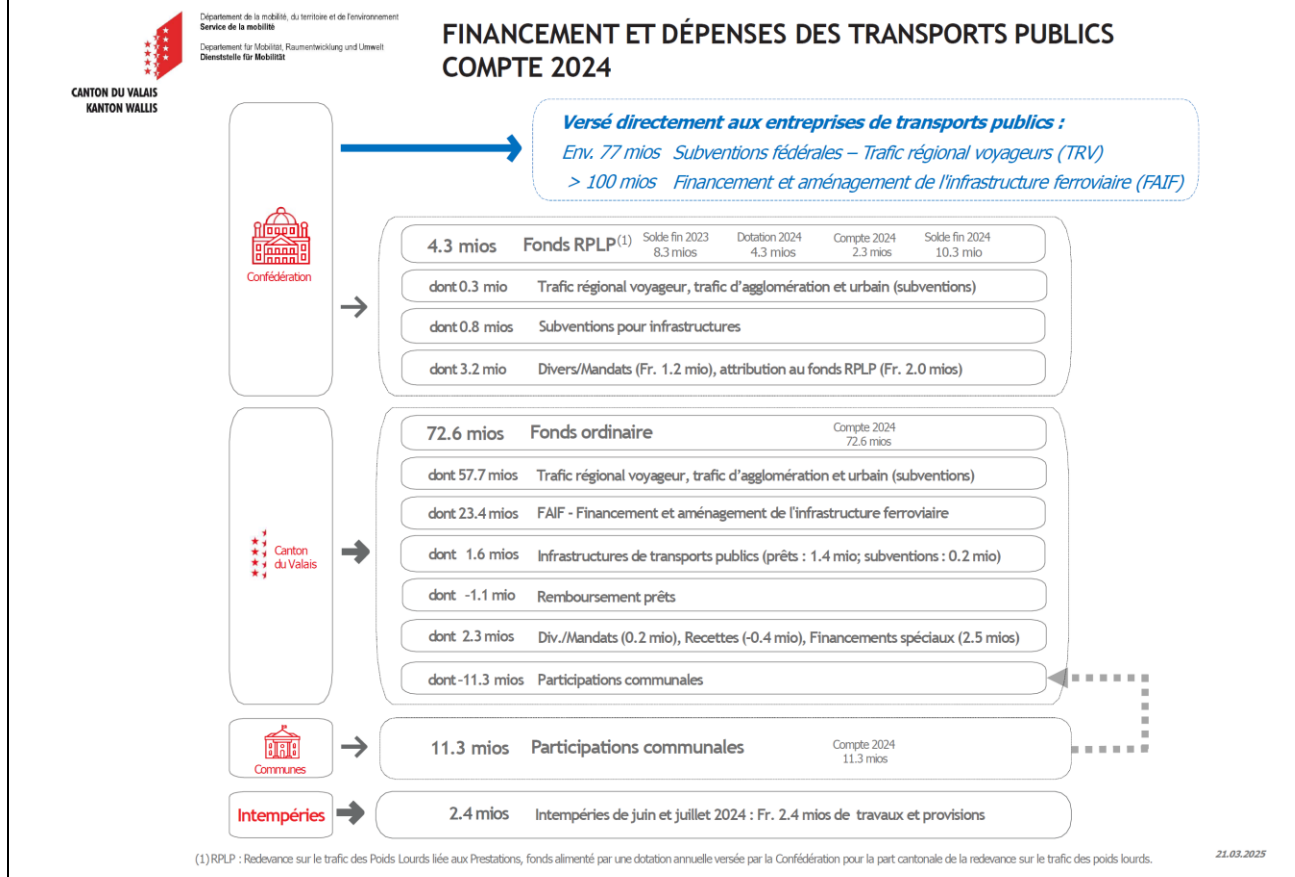
38

Dégâts causés par les intempéries de juin et juillet 2024, y compris les provisions.

Les téléphériques sont repris au 01.01.2025 par la société Alplift SA, laquelle est détenue à 40% par l'Etat du Valais et à 60% par les communes de site. Les collaborateurs concernés ont été licenciés fin 2024. Ils figurent encore dans les comptes consolidés de 2024.



(1) FRPS: Fonds pour les Routes Principales Suisses, fonds alimenté par une dotation annuelle versée par la Confédération finançant les routes principales suisses (RPS).
 (2) RPLP: Redevance sur le trafic des Poids Lourds liée aux Prestations, fonds alimenté par une dotation annuelle versée par la Confédération pour la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds.
 (3) RTEC: Routes Cantonales, fonds alimenté dès 2025 par une dotation annuelle versée par la Confédération (part de l'impôt sur les huiles minérales destinée au financement des mesures autres que techniques) finançant les routes cantonales et le trafic d'agglomération.
 (4) Budget ordinaire (0001): dotation budgétaire annuelle ordinaire octroyée par le Canton.



(1) RPLP: Redevance sur le trafic des Poids Lourds liée aux Prestations, fonds alimenté par une dotation annuelle versée par la Confédération pour la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds.

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
<p>Stratégie pour faire face aux intempéries</p> <p>Le chef du Service de la mobilité relève que les intempéries sont des événements exceptionnels et qu'il n'est pas possible de prévoir une enveloppe en cas d'intempéries dans le budget du Service. Cette enveloppe ne pourrait pas être utilisée à d'autres fins. Le financement des événements exceptionnels passe par les demandes de crédit supplémentaire ou un accès aux fonds des réserves budgétaires.</p> <p>Quel avenir pour la mobilité en Valais ?</p> <p>L'idéal est d'envisager de moins se déplacer. Afin de permettre de continuer à vivre dans des régions périphériques et offrir des perspectives de développement dans les régions de montagne, ce sont les citoyens qui devraient consentir à faire des efforts. Il est nécessaire de libérer des moyens là où il est possible de se déplacer différemment, soit dans les villes du canton. Ceci permettrait de donner des moyens supplémentaires pour les vallées latérales.</p>		

II. Eléments à prendre en considération par le Service lors de la rédaction du prochain mandat de prestations politique (budget 2026)

1. Mesures prioritaires

Ad 1-10

L'inauguration du tunnel des Evouettes est prévue le 13 septembre 2025 et non pas le 9 août 2025. Le financement du tunnel arrivera à sa fin en 2026. Le Service essaie de définir des projets dans chaque région socio-économique, ceci afin de garantir un équilibre entre les régions (projets à venir : Assainissement du passage à niveau du Fenalet, le passage inférieur sur la route qui relie Sion à Mont-d'Orge ; projet à Stalden pour le Haut-Valais).

Ad 1-11

Assainissement du demi-pont de Chernat à Val-d'Illiez. Compte tenu de l'ampleur des travaux, le projet a dû être mis à l'enquête publique. Les travaux sont décalés en 2025. Comme le projet dépasse le montant de CHF 4 millions, il sera présenté au Grand Conseil en automne 2025.

2. Indicateurs

Ad 1-1

Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais.

Afin de libérer des ressources tout en permettant de poursuivre l'entretien des ouvrages et du réseau de routes, le Service présentera un projet de crédit d'engagement de CHF 62 millions pour la mise en œuvre d'un programme complet sur les ouvrages critiques sécuritaires au Grand Conseil en septembre 2025. Ainsi le Grand Conseil décidera comment financer quels ouvrages à quel rythme.

3. Ressources humaines

Les nouveaux collaborateurs de la société Alplift SA n'apparaîtront plus dans le budget 2026.

III. Commentaires et appréciation générale sur le rapport de controlling du mandat politique du Service

-

Sion, le 24 avril 2025

Le Président

JUON Urs

La Rapporteuse

DE LAVALLAZ Valérie